

2018-2023



Rapport stratégique 2018-2023

Conservatoire botanique national
du **Massif central**



4 missions au service de la flore et des végétations du Massif central



La **connaissance** de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;



L'identification, la **conservation** et la valorisation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;



La fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, d'une **assistance technique et scientifique experte** en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels ;



L'**information et l'éducation du public** à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage et cultivée.

La stratégie présentée dans les pages qui suivent, vise à répondre aux besoins des acteurs et aux enjeux identifiés, à travers les 4 missions confiées au Conservatoire botanique par l'État. Elle fait écho, aux suggestions formulées par l'équipe, les élus et les partenaires, et propose un cadre de travail pour les 5 prochaines années.

Introduction	11
A. Connaissance de la diversité végétale	21
A1. Participer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du Massif central : flore vasculaire, bryophytes, macro-algues, fonge & lichénofonge, végétation, habitats naturels...	28
A2. Consolider et développer les ressources scientifiques et techniques utiles à la capacité d'expertise du CBN Massif central.	37
A3. Mettre en place un observatoire de la diversité végétale du Massif central.	43
B. Conservation de la diversité végétale	47
B1. Définir et développer une stratégie de conservation en faveur des éléments rares et menacés de la diversité végétale, et la décliner à l'échelle des différents territoires de compétence du CBN.	54
B2. Élargir la stratégie de conservation du CBN à l'ensemble des composantes (taxons, syntaxons, trames) et des particularismes de la diversité végétale du Massif central.	59
C. Expertise, concours technique et scientifique	69
C1. Alerter, conseiller, assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques environnementales favorables à la diversité végétale.	74
D. Sensibilisation du public	81
D1. Améliorer et consolider la notoriété du CBN	86
D2. Mobiliser le plus large public autour de la diversité végétale du Massif central et de l'action du CBN	91
D3. Faire de la diversité végétale du Massif central un atout de développement durable du territoire	97
E. Le Conservatoire, perspectives structurelles	103
E1. Inscrire et moderniser les missions et l'action du CBN autour des enjeux actuels.	110
E2. Renforcer la solidité juridique et financière de la structure.	114
E3. Préserver et renforcer les moyens techniques et la capacité d'investissement du CBN.	118
E4. Consolider les ressources humaines du Conservatoire.	121
E5. Élargir et renforcer les partenariats.	125
Annexes	131
Index	140

Préambule

Depuis 1996, grâce au soutien constant des collectivités partenaires, le Conservatoire botanique national du Massif central a focalisé son action sur la capitalisation d'une somme conséquente de connaissances sur la diversité végétale de son territoire d'agrément. Celles-ci lui ont permis d'asseoir son expertise mais aussi sa reconnaissance aux échelons régional et national.

Dès lors, le Conservatoire se situe à une période charnière où il doit être en mesure d'apporter un éclairage sur l'orientation et l'efficacité des politiques publiques de préservation de la diversité végétale. Et si l'on devait donner une image à ce travail de longue haleine, on pourrait dire qu'il a fallu aimanter l'aiguille avant que la boussole ne puisse indiquer le cap. Ainsi, la publication des Listes rouges régionales et de la Liste rouge nationale relatives à la flore vasculaire permet – enfin – aux pouvoirs publics de prendre connaissance des enjeux de conservation et de hiérarchiser leurs interventions en faveur de la flore et de la végétation du Massif central. Ces connaissances permettent – enfin – de localiser les « points chauds » de la biodiversité et d'orienter les documents de planification territoriale (urbanisme, infrastructures de transport...).

Si ces travaux d'amélioration des connaissances n'avaient pas été lancés 14 ans plus tôt, nous aurions été bien embarrassés pour répondre aux défis actuels qui pèsent sur notre territoire. En effet, comment anticiper l'impact des changements climatiques sur les paysages, notre cadre de vie ou encore nos activités économiques sans connaître la flore et la végétation qui composent ces éléments ? Comment prévenir la société et la biodiversité de l'impact éventuel de nouvelles pratiques, de nouvelles filières économiques ? Comment réparer les secteurs dont les sols ou l'eau auraient été pollués ? Quels seront les effets de la déprise ou de l'intensification agricoles sur nos activités, nos paysages, notre environnement ? À toutes ces questions, le Conservatoire botanique peut désormais apporter des éléments de réponse. Le développement croissant des nouvelles technologies de l'information ouvre de formidables possibilités pour mobiliser et rendre publiques ses connaissances. À cet égard, le Conservatoire doit se tenir prêt à répondre aux futures et nombreuses sollicitations des acteurs publics et privés qui devront à court, moyen et long terme, se positionner et élaborer de nouvelles stratégies face aux bouleversements qui attendent le Massif central.

Pour répondre à ce défi, pour remplir pleinement sa mission de conservation de la diversité végétale, pour assurer à la société la possibilité de vivre dans un environnement respecté, pour offrir à notre économie une vision à long terme, le Conservatoire doit poursuivre ses efforts, ses travaux, ses réflexions. Dans le cadre du nouvel agrément 2018-2023, cette nouvelle stratégie tend donc vers un ancrage renforcé de ses missions et de ses activités au sein de son territoire. Assurer une visibilité plus forte de son action, associer un public plus large aux questions de préservation de la diversité végétale, renforcer son appui et ses conseils auprès des pouvoirs publics et être force de propositions novatrices, voilà quelques orientations qui fixent la prochaine stratégie du Conservatoire botanique.

Mais le Conservatoire botanique n'est pas seulement un établissement scientifique, c'est aussi un haut lieu culturel en plein cœur de Chavaniac-Lafayette dont les jardins conservatoires, situés à proximité du Château de Lafayette, offrent de formidables opportunités de développement touristique et pédagogique tant à l'échelle locale qu'à celle du Massif central. En effet, dès les travaux achevés, le Conservatoire botanique sera en mesure d'ouvrir pleinement ses jardins aux habitants du territoire mais aussi aux touristes, offrant un nouveau lieu de visite permettant de sensibiliser à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale du Massif central. Cette ouverture constitue également un premier pas vers une pédagogie et un enseignement des sciences du végétal dédiés aux scolaires, aux étudiants et à la formation professionnelle. Là encore, cette opportunité de valorisation pédagogique de ses activités offre au Conservatoire un nouveau défi qu'il aura plaisir à relever dans le cadre de son prochain agrément.

Nul doute que la lecture de ce rapport stratégique vous persuadera de la capacité du Conservatoire à faire face à ces nouveaux défis ●

Madeleine DUBOIS
Présidente du Syndicat mixte
du Conservatoire botanique national du Massif central

Depuis le précédent agrément, le CBN du Massif central a accumulé beaucoup de données sur la flore et la végétation vasculaires au niveau des dix départements de son territoire d'agrément, avec l'édition de plusieurs atlas floristiques et de catalogues d'habitats, ainsi que l'établissement des listes rouges régionales ; il a par ailleurs entamé des inventaires sur la bryoflore (avec la description récente d'un genre nouveau pour la science).

Le Conservatoire a pu ainsi mettre en exergue, au niveau national, la spécificité du Massif central qui tient d'abord à sa position centrale : un carrefour biogéographique est-ouest et nord-sud, constituant ainsi un important relais entre les autres massifs français que sont les Vosges, le Jura, les Alpes et les Pyrénées. Cette spécificité tient aussi à la présence de biotopes très particuliers, pratiquement sans équivalents ailleurs sur le territoire national ; citons par exemple les salines continentales (partagées avec la Lorraine), les serpentinites, les roches volcaniques, tous ces substrats géologiques déterminant évidemment des sols eux-mêmes originaux. D'autres biotopes remarquables sont représentés par les rivières à végétaux rhéophiles submergés en eaux acides du Limousin, les mares temporaires d'Ardèche et des chaux basaltiques d'Auvergne (une quasi-spécificité pour les régions non méditerranéennes françaises) ; le climat continental et chaud de la Limagne permet l'établissement d'habitats thermophiles particuliers. Il faut citer encore les milieux herbacés ouverts, si importants

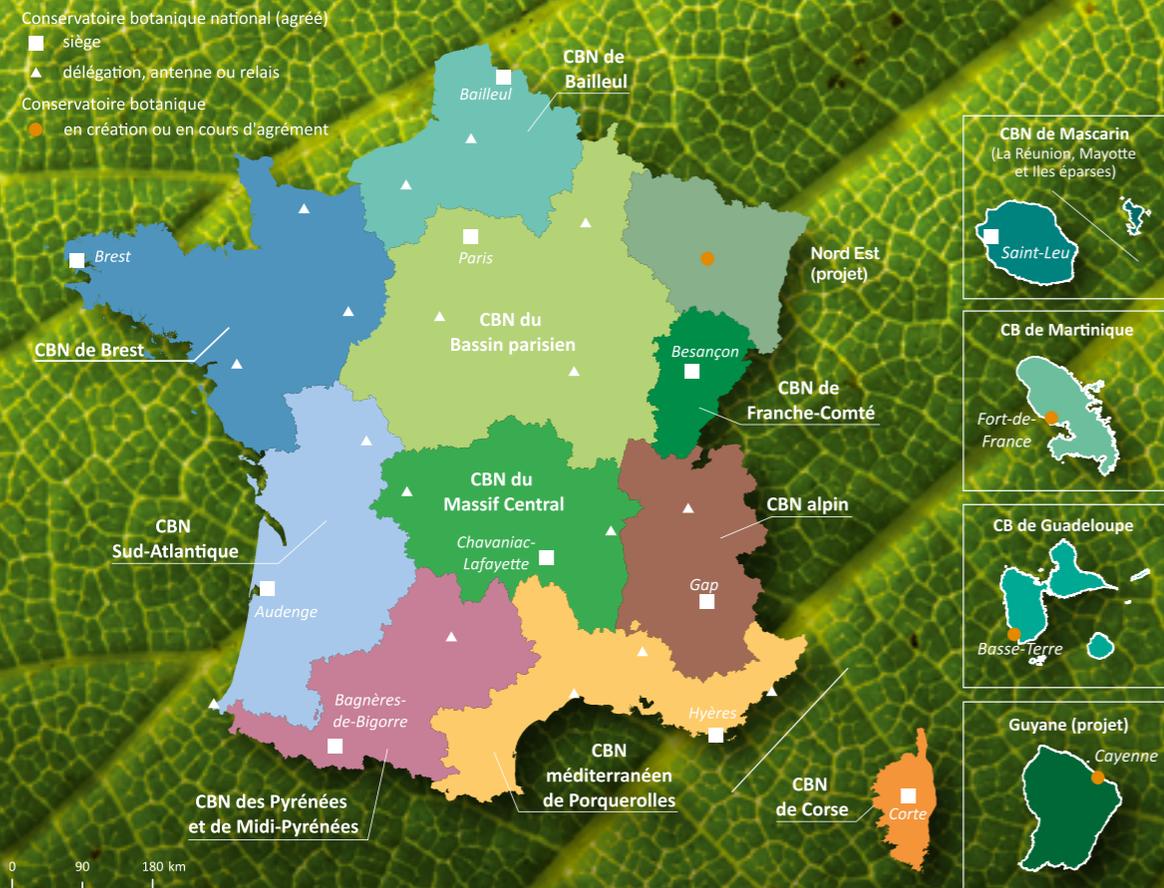
pour l'agriculture durable locale, les forêts anciennes, à la biodiversité originale. À ce titre le CBN porte une responsabilité vis-à-vis de la communauté scientifique nationale, voire même au niveau international.

Pour toutes ces raisons – programmes d'inventaires encore inachevés ou à affiner selon un maillage plus fin, spécificités écologiques –, mais aussi pour ses responsabilités au niveau national (conventions inter-conservatoires botaniques nationaux pour la coordination biogéographique au niveau du massif, développement de la bryologie au niveau national), pour les nouvelles missions demandées aux conservatoires botaniques (fonge et lichens), le CBN du Massif central doit recevoir les moyens de poursuivre son œuvre et, dans la mesure du possible, de développer de nouvelles approches écologiques comme l'approche fonctionnelle et systémique des habitats, base du génie écologique, ou l'approche « laboratoire » des habitats et de la bryoflore pour observer les effets des changements globaux. C'est en tout cas, l'un des points majeurs soulignés lors du dernier Conseil scientifique du 15 décembre 2015 ●

Bruno DE FOUCAULT
Président du Conseil scientifique
du Conservatoire botanique national du Massif central



le Conservatoire botanique national du Massif central



Les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) sont agréés par le Ministère de l'écologie pour une durée de cinq ans renouvelable (art. L 414-10 et art. D 416-1 et suivants du Code Env.). Ils exercent des missions de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, d'identification et de conservation de la flore et des habitats rares et menacés, de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et de sensibilisation du public. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel. Ils apportent leur concours aux collectivités en matière environnementale : listes d'espèces (listes rouges, espèces protégées), plans de conservation, zonages et schémas territoriaux (TVB, SRCE, ZNIEFF...), aires protégées (Réserves naturelles...) ou d'intérêt patrimonial (ENS, Natura 2000...),

etc. À partir de leurs travaux d'inventaire de terrain, ils priorisent la conservation d'espèces rares ou menacées sur leur territoire d'agrément. En appui à cette stratégie, ils gèrent, en cas de besoin, des banques de graines et des cultures conservatoires. Ils mènent leurs actions de conservation en partenariat avec de nombreuses structures institutionnelles ou associatives et des réseaux d'observateurs bénévoles.

Le réseau des CBN regroupe dix CBN en métropole et un CBN pour La Réunion, Mayotte et les îles Éparses. Les CBN exercent leur mission de service public sur un territoire d'agrément, en s'appuyant pour la plupart d'entre eux sur des délégations territoriales ou des antennes. Ainsi, 91 départements, représentant 457 000 km² du territoire national, bénéficient actuellement de l'action d'un CBN.

20 années au service de la flore et des végétations du Massif central

Placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'écologie, par le biais des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le Conservatoire botanique national du Massif central est un établissement public local créé à l'initiative du Département de la Haute-Loire sous la forme juridique d'un **Syndicat mixte** par arrêté n°D.L.P.C.L./B5/96/99 du Préfet de la Haute-Loire en date du **19 juin 1996**, modifié par arrêté interdépartemental des préfets de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme n°D.L.P.C.L./B5/99/38 en date du 28 mai 1999 et l'arrêté préfectoral D.I.P.P.A.L./B3/2012/213 du 26/06/2012.

Le 26 juin 2012, après plusieurs Conventions pluriannuelles jalonnant depuis 2000 un partenariat particulièrement actif, la Région Rhône-Alpes a rejoint le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire portant à six le nombre de collectivités adhérentes : **la Région Auvergne, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Haute-loire, le Parc naturel régional Livradois-Forez, le Syndicat mixte d'aménagement touristique du Haut-Allier et la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet**. En 2016, la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, a ramené ce nombre à cinq.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est administré par un **Comité syndical** composé de 17 membres qui exercent toutes les fonctions prévues par les textes réglementaires en vigueur (code général des collectivités territoriales) et approuvent les orientations et les programmes d'action du Conservatoire. Ce Comité syndical élit en son sein un bureau composé d'un Président et de quatre Vice-présidents (composition détaillée en annexes, p. 132).

Le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central a été **agrée au titre de « Conservatoire botanique national » pour la première fois par arrêté ministériel (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement) du 10 juin 1998** publié au Journal officiel de la République française le 7 juillet 1998.

La priorité de l'établissement s'est axée sur la **mise en œuvre des missions des Conservatoires botaniques nationaux**, intégrant leur évolution dans le cadre défini par le décret ministériel du 8 juillet 2004 sur les Conservatoires botaniques nationaux, à savoir :

- Connaître l'état et l'évolution de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- Identifier, conserver et la valoriser les éléments rares et menacés de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- Fournir à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, une assistance technique et scientifique experte en matière de flore sauvage, de végétation et d'habitats naturels et semi-naturels ;
- Informer et éduquer le public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage et cultivée.

En 1998, l'agrément portait sur un territoire constitué de **dix départements du Massif central** répartis sur trois régions administratives : la région **Auvergne** (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), la région **Limousin** (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) et la région **Rhône-Alpes** (Ardèche, Loire, Rhône). Par arrêté ministériel du 26 décembre 2003 (publié au JO 30/01/04), puis par arrêté ministériel du 17 mai 2010 (publié au J.O. le 06/07/2010), l'agrément du Conservatoire botanique national du Massif central a été renouvelé pour la même spécialisation géographique. Depuis cette date, l'établissement assure également la **coordination biogéographique** des actions mises en œuvre par les conservatoires botaniques nationaux pour le territoire du Massif central tel que défini par le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs. Son action s'étend donc au 22 départements du Massif central (84 000 km²) dans le cadre de travaux à l'échelle biogéographique, en étroite partenariat avec les Conservatoires botaniques nationaux limitrophes (CBN alpin, méditerranéen, Pyrénées et Midi-Pyrénées, et du Bassin parisien).

Pour le conseiller, par ailleurs, dans la définition de ses actions et des méthodes employées, le Conservatoire bénéficie de l'appui d'un **Comité scientifique** dont la composition est validée par l'État (cf. p. 133).

Enfin, ses missions sont mises en œuvre par une **équipe technique et scientifique** d'une quarantaine d'agents (cf. p.134), répartie à travers 3 antennes régionales : à Limoges en Haute-Vienne, Chavaniac-Lafayette en Haute-Loire et à Pélussin dans la Loire. Elle est aidée dans le cadre d'inventaires floristiques régionaux par un **réseau de près de 380 botanistes correspondants** ●

Territoires d'intervention

L'agrément du CBN Massif central porte sur **dix départements** (57 000 km²) répartis sur deux régions administratives : **Auvergne - Rhône-Alpes** (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ardèche, Loire, Rhône) et **Nouvelle-Aquitaine** (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) ; et sur la **coordination biogéographique pour le Massif central**, au sens de la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Le CBN Massif central étend ainsi son action aux 22 départements (pour partie) du Massif central (84 000 km²) lorsqu'il s'agit de coordonner des actions à l'échelle biogéographique du massif, en étroite partenariat avec les Conservatoires botaniques nationaux limitrophes (CBN alpin, Méditerranéen, Pyrénées et Midi-Pyrénées, et du Bassin Parisien) ●

Chiffres clés

84 000 km²
Superficie du Massif central

22 départements
sur le Massif central dont
10 sur le territoire d'agrément

4073 communes

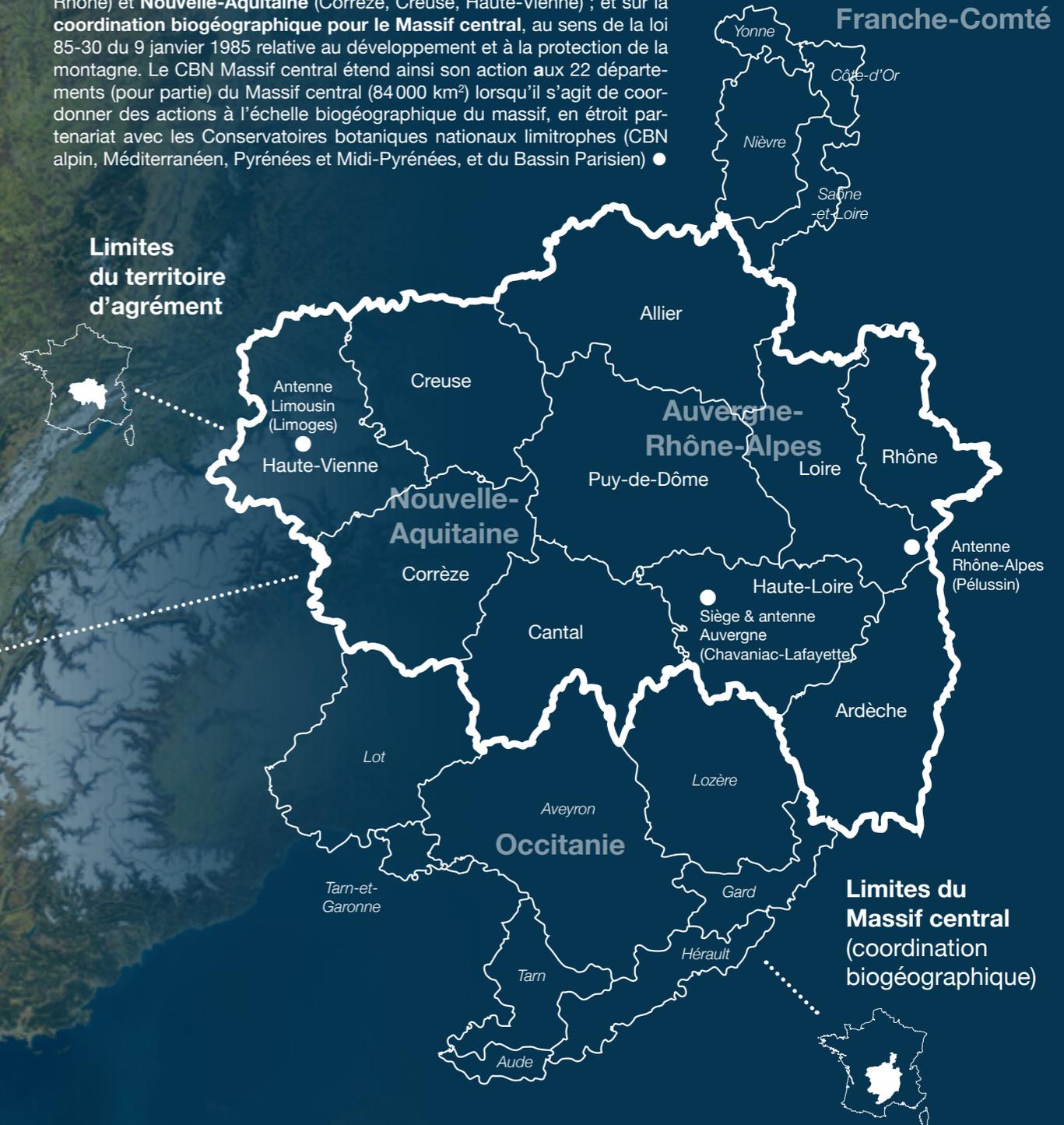
45 habitants au km²

3,8 millions d'habitants

1886 m d'altitude
Altitude maximale (Puy du Sancy)

Limites
du territoire
d'agrément

Bourgogne-
Franche-Comté



Limites du
Massif central
(coordination
biogéographique)

Le Conservatoire à l'aube de nouveaux défis

par Nicolas GUILLERME, Directeur du Conservatoire botanique
et Vincent LÉTOUBLON, ancien directeur (2015-2018)

2015, une étape importante dans l'histoire du Conservatoire botanique...

Lorsque l'État attribue son agrément à notre structure en tant que Conservatoire botanique national, il nous charge d'une lourde mission que constitue la préservation de la flore et de la végétation du Massif central. Cette mission, les agents du Conservatoire l'assument pleinement, avec passion et détermination. À parcourir le bilan du dernier agrément 2010-2015, nous ne pouvons qu'être admiratifs de l'énergie déployée par l'équipe du Conservatoire et fiers des talents et compétences réunis autour des projets qu'elle porte au quotidien.

Ce dernier agrément et notamment l'année 2015 a permis de clore, de manière satisfaisante, l'inventaire général de la flore vasculaire à l'échelle des **10 départements** qui constituent son territoire d'agrément, à savoir la connaissance, par sondage, des plantes vasculaires qui composent chacune des 2464 mailles de 25 km² inventoriées au cours des 14 dernières années. Les **6 millions d'informations floristiques**, capitalisées grâce à ce dispositif et un important système d'information cartographique - CHLORIS® -, permettent aujourd'hui, enfin, de donner une première estimation de la répartition et de la fréquence de chacune des **5250 plantes recensées** sur ce vaste territoire de 57 000 km².

Mais la flore vasculaire ne constitue qu'une partie de la diversité végétale : la bryoflore (mousses et hépatiques), la fonge (champignons, lichens...), les algues sont autant d'éléments qu'il nous faut encore connaître et cartographier. C'est pour cela que le pôle bryoflore a été déployé au cours du précédent agrément. Les premiers résultats sont convaincants même s'il reste encore un travail important de prospection à fournir. La constitution d'un **herbier de référence** riche de plus de 10 000 parts, la création d'un référentiel taxonomique national, la capitalisation de près de **175 000 données bryologiques** concernant plus de **1080 espèces** (dont une grande part issue d'inventaires de terrain récents), la découverte de nom-

breuses espèces totalement originales pour la région voire **endémiques** telle *Arvernella microclada*, l'inventaire systématisé des bryophytes corticoles à l'échelle de l'Auvergne, la définition de bryophytes bio-indicatrices de l'état de conservation de certains écosystèmes, voilà autant de résultats concrets qui constituent le bilan du précédent agrément consacré à un groupe de végétaux jusqu'alors peu connu.

La connaissance de la végétation du Massif central a également fait un bond conséquent en relation avec les travaux de cartographie, de caractérisation et de typologie menés dans chaque région du territoire d'agrément dont la publication de catalogues de végétation a permis un porter à connaissance efficace auprès des publics professionnels. Mais c'est sans conteste l'apport de la **phytosociologie paysagère** qui aura marqué ce précédent agrément à travers le **projet de cartographie de la végétation de France** (CarHAB) et d'**Observatoire de l'état de conservation des milieux herbacés du Massif central**. Ces deux projets ont fait appel à de nouvelles méthodes de perception du tapis végétal, à l'usage expérimental d'images satellites et de prises de vues à basse altitude, mais aussi à la modélisation de données écologiques facilitant la précartographie des espaces que les botanistes déterminaient, jusqu'alors, sur le terrain.

Cette capitalisation de données a permis de développer, au cours des 10 dernières années, plusieurs **portails d'accès aux données botaniques tels que le Pôle d'information sur la flore et les habitats en Rhône-Alpes** autorisant la consultation de celles-ci, sur Internet, par le plus large public. Cette connaissance contribue à enrayer les destructions involontaires mais parfois irréversibles d'espèces et d'habitats remarquables. Dire qu'une espèce ou un habitat naturel a été détruit parce qu'on n'en avait pas connaissance n'est plus tolérable aujourd'hui. Cette mise à disposition des données répond, par ailleurs,

« le CBNMC a toute sa place tant dans la réflexion prospective que dans l'ambition de faire du Massif central une terre d'avenir, un territoire pilote pour un nouveau modèle de développement, et nous avons à cœur de faire en sorte que ce nouveau modèle s'appuie sur la biodiversité comme atout majeur. »

aux obligations liées aux conventions d'Aarhus ou au développement du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Ce véritable tour de force a parallèlement été complété par l'édition d'ouvrages de référence tels des guides et atlas floristiques mais aussi des catalogues d'espèces ou de végétations, contribuant alors à donner aux pouvoirs publics une vision globale de la flore et de la végétation du territoire.

Au cours des dernières années, la connaissance acquise a également contribué à la publication de plusieurs documents de synthèse détaillant sur certains territoires de Réserves naturelles, de Parcs naturels régionaux, voire de régions administratives, la liste des espèces et/ou des végétations les plus menacées d'extinction. Les **listes rouges régionales** réalisées en Auvergne, en Rhône-Alpes et en Limousin en sont une parfaite illustration : elles préfigurent ainsi la refonte de certaines réglementations (listes d'espèces protégées) tout comme elles orienteront désormais certaines décisions d'aménagement du territoire. Ces travaux ont également permis de mettre en œuvre nos premiers **plans d'actions** en faveur de la flore la plus menacée du territoire : une dizaine d'espèces ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière du Conservatoire.

Pour autant, la connaissance de la diversité végétale demeure incomplète au regard des missions qui nous ont été confiées par l'État : la bryoflore et les végétations du Massif central ne sont que partiellement connues tandis que la Fonge n'a été que trop peu approchée par nos activités. Le sondage par maille de 25 km² n'autorise qu'une première approche par échantillonnage relativement lâche. En somme, l'effort d'amélioration des connaissances de la diversité végétale du Massif central reste à poursuivre au cours des prochaines années, tandis que celui-ci appellera de nouvelles compétences mais aussi de nouvelles activités pour le Conservatoire. **Il nous reste à mettre en œuvre des inventaires plus fins sur des territoires remarquables ou présentant des enjeux forts**, en particulier en périphérie des grandes métropoles, ou concernant des espèces rares à très rares.

Malgré tous les efforts accomplis, notre établissement peut-il se contenter d'un tel niveau de connaissance et d'un tel dispositif de conservation tandis que, chaque jour, la diversité végétale du territoire semble s'amenuiser globalement ? La conservation de la flore ne doit pas se limiter à une dizaine d'espèces tant bien même celles-ci se trouveraient menacées d'extinction. **Notre champ d'action doit s'élargir.**



Une démarche participative...

Dans le cadre de notre dernière demande de renouvellement d'agrément, nous avons souhaité que l'ensemble des forces vives du CBN participe à la réalisation du bilan du précédent agrément et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les années à venir, tout en sollicitant des personnalités susceptibles de nous aider à animer ces réflexions :

- **Nathalie BOUDOUL**, Vice-Présidente du Syndicat mixte du CBN, a été chargée du dossier pour, tout au long de la démarche, mettre en exergue les prérogatives des élus ;
- **Marine PIANA**, étudiante en master à Sciences-Po Paris, a mené une enquête qualitative tant en interne qu'au niveau de nos principaux partenaires afin de préciser ce qu'il était attendu du CBNMC, et notamment de son rôle sur son territoire d'agrément ;
- **Jean-Yves BECHLER**, Commissaire du Massif central, a accepté d'exposer, auprès de l'équipe du CBN, les enjeux et thématiques propres au territoire ;
- **Philippe THIEVENT**, Directeur de CDC Biodiversité, a présenté, auprès de l'équipe du CBN, quelques actions d'ingénierie environnementale et de gestion de la biodiversité, en lien avec les projets d'aménagement du territoire ;
- **Jean-Pierre MORVAN**, Directeur de la délégation Allier-Loire amont de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne, a précisé le rôle des Agences de l'eau et discuté de la conservation des zones humides.

Cette consultation s'est poursuivie à travers la participation **des élus du Syndicat mixte, des membres du Conseil scientifique et de l'équipe technique du Conservatoire.**

Une certaine remise en question...

Nous avons également demandé à nos collaborateurs ce que le Conservatoire aurait pu faire pour qu'en 2023, notre Ministère de tutelle nous indique que le CBN a accompli pleinement ses missions et ses objectifs... La surprise fut que les réponses données s'orientaient principalement sur un changement majeur du lien entre la population (la société) et la biodiversité végétale. Chaque citoyen aurait intégré l'impérative nécessité de vivre en harmonie avec son environnement. Il y aurait eu co-construction d'une société et de territoires permettant une vie confortable et agréable par la présence d'une biodiversité optimale source d'une harmonie économique, culturelle et sociale. Certes, ce scénario ne peut être que fictif, mais il met en exergue l'importance de la quatrième mission du cahier des charges des Conservatoires botaniques nationaux, à savoir l'information et la sensibilisation du public.

Il ressort de cette vaste consultation les grandes lignes de notre future stratégie, s'appuyant sur les postulats suivants :

1 - Communiquer n'est pas faire accepter

L'expérience montre que la mise à disposition de données floristiques détaillées auprès des pouvoirs publics ne suffit pas à enrayer l'érosion de la diversité végétale : il n'est pas rare que le Conservatoire botanique soit sollicité en aval des projets d'aménagement du territoire, voire pire, après destruction d'une population d'une espèce remarquable. Communiquer n'est pas faire accepter et il nous faut désormais passer de la mise à disposition d'information au porter à connaissance voire encourager à l'action, autrement dit ne plus attendre que la société fasse appel au

Conservatoire mais bel et bien aller au devant de la société et de ses projets. Et les élus du Comité syndical, réceptacles pour leur territoire des besoins exprimés par les citoyens, n'ont pas manqué de rappeler que **le CBN Massif central se devait d'être acteur d'un projet de territoire**, c'est-à-dire de comprendre les enjeux qui pèsent sur le Massif central et de participer à leur résolution. À cet égard, nous n'avons aucun doute : le CBN Massif central a toute sa place tant dans la réflexion prospective que dans l'ambition de faire du Massif central une terre d'avenir, un territoire pilote pour un nouveau modèle de développement, et nous avons à cœur de faire en sorte que ce nouveau modèle s'appuie sur la biodiversité comme atout majeur. Pour y parvenir, **changer nos manières de communiquer auprès de la société** et veiller à la portée de nos outils de communication s'avèreront déterminants. Il nous faut donc intéresser la société à la diversité végétale du territoire et à ses enjeux, lui montrer avec nos yeux ce qui fait sa richesse et lui indiquer les liens intimes, culturels, sociaux et économiques qui unissent l'homme et le végétal.

« **Il n'est pas rare que le Conservatoire botanique soit sollicité en aval des projets d'aménagement du territoire, voire pire, après destruction d'une station d'espèce remarquable.** »



2 - apporter une autre vision du territoire

Voilà maintenant vingt ans que le Conservatoire engrange des données brutes, que ses agents parcourent le territoire, décrivent, interprètent, sensibilisent, écoutent, s'étonnent, s'émerveillent, problématisent, posent des hypothèses, recherchent, cartographient, publient... Voilà vingt ans, au sein d'une équipe de botanistes, phytosociologues, cartographes, écologues, statisticiens, informaticiens, opérateurs de saisie, documentalistes... mettant leur cerveau en commun, que l'image de notre territoire d'agrément et du Massif central se forme, se précise, s'affine, se clarifie... Et cette image, c'est notre expertise qui se forge et qui permet de répondre aux demandes des services de l'État, des collectivités territoriales... d'une façon de plus en plus pointue et pertinente.

Nous en sommes certains, le CBN peut apporter une autre vision du territoire, auprès de la société mais aussi des pouvoirs publics, de sorte que ces derniers s'appuient sur une réalité « naturelle » et scientifique du territoire pour étayer leurs stratégies d'aménagement et de développement. N'oublions pas que la diversité végétale est un marqueur fidèle de l'évolution globale de l'environnement. Apprécier l'état de conservation de celle-ci, c'est comprendre l'état de santé de notre

environnement au sens large. Pour y parvenir, il nous faut donc **digérer la connaissance acquise au cours des 20 dernières années, décrire précisément ce qui fait l'identité « végétale » des différents terroirs qui composent le Massif central, leurs atouts mais aussi leurs faiblesses écologiques, économiques, sociales, culturelles...** Qu'est-ce qui différencie, d'un point de vue botanique, la Limagne auvergnate de la Basse-Ardèche calcaire ? Quelles sont les richesses « végétales » dont le Massif central peut s'enorgueillir à l'échelle européenne ? À la suite et dans le dépassement des AOP (appellation d'origine protégée) existantes, comment développer des produits qui s'appuient tant sur les caractéristiques du territoire que sur des savoir-faire locaux et qui permettent aux consommateurs de les valoriser tout en favorisant la biodiversité ? Quels types de zones humides la société souhaite-t-elle préserver pour garantir un approvisionnement d'eau constant et de qualité ? Quelles innovations peut-on imaginer sur la base de la formidable diversité végétale locale et/ou du savoir populaire local autour des plantes, acquis au cours des derniers siècles ? Voilà un défi enthousiasmant que celui de porter la connaissance du Conservatoire botanique et une autre vision du territoire auprès du plus large public !

3 – Redéfinir notre modèle partenarial :

Cependant, pour être mieux entendue et comprise, cette expertise doit se confronter à d'autres démarches, d'autres acteurs, d'autres problématiques, d'autres enjeux... pour faire du CBN un acteur reconnu du territoire et pour permettre à d'autres acteurs de s'enrichir de notre expérience, de nos connaissances, de nos analyses, de nos propositions. Cette nécessaire et indispensable synergie au service de nos territoires, de notre société ne peut qu'advenir et se développer dans le cadre de partenariats clairement définis et structurés.

Le CBNMC doit définir une **nouvelle stratégie de partenariat** pour s'inscrire effectivement comme acteur d'un projet de territoire et participer pleinement à cette mission de conservation. Si la conservation était traditionnellement perçue comme un domaine relevant des seuls biologistes ou écologues de la conservation, aujourd'hui nous assistons et nous en réjouissons, à une représentation différente plaçant irrémédiablement la conservation dans un domaine sociétal incluant non seulement différentes disciplines scientifiques comme l'économie, la sociologie, la philosophie... mais également toutes réflexions et actions œuvrant à l'expression d'une demande sociale (ce qui est d'ailleurs précisé dans l'article 6.2 du « Cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux »).

Si nous devons encore renforcer, développer, animer... des partenariats avec les services de l'État (au sens large), les collectivités territoriales, les réseaux associatifs... nous insisterons ici plus particulièrement sur le **partenariat avec trois grands types d'organismes issus des domaines de la recherche, de l'économie, et de la médiation scientifique** :

- **Domaine de la recherche** : le « Cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux » précise en son article 1-10 : « *Le conservatoire agréé n'est pas en lui-même un organisme de recherche. Cependant, de par son activité, il est particulièrement bien placé pour solliciter l'appui d'organismes spécialisés et fournir à ces derniers des thèmes de recherche pouvant faire l'objet de sujets de Master ou de thèse par exemple. Ces thèmes de recherche peuvent concerner notamment des aspects méthodologiques liés à la conservation ou une meilleure*

connaissance des végétaux conservés. ». Les CBN participent à la connaissance scientifique par leurs activités et leurs méthodes. Ce qui est bien évidemment le cas du CBNMC qui, outre l'accueil de stagiaires ou la conduite de thèses, a favorisé la publication d'articles scientifiques et a travaillé en partenariat avec des institutions de recherches (INRA, Universités...). **Les données sur la flore et les végétations capitalisées depuis une vingtaine d'années doivent pouvoir être valorisées** dans le cadre de la recherche pour une utilisation optimisée tant au niveau de la connaissance fondamentale que dans les actions de conservation.

- **Domaine économique** : comme nous l'avons souligné, le CBNMC vit une période charnière. Avant 2015, il privilégiait la capitalisation de données sur la flore et les végétations. Aujourd'hui, **nous devons créer des partenariats avec la société civile pour une pratique optimisée de la conservation de la nature et de la biodiversité** et porter un discours permettant de favoriser la biodiversité végétale ou, à tout le moins, qu'elle ne s'érode pas. Dire qu'en tel ou tel lieu se trouve tel ou tel type de plantes ou tel ou tel type de végétation n'entraîne pas de contestation. Le discours est aisé. A contrario, soutenir, par exemple, que les prairies permanentes doivent être privilégiées par rapport aux prairies temporaires, induit une prise de risque qui peut entraîner un rejet ou une disqualification. Cela entraîne pour nous, le recours à une nécessaire argumentation scientifique étayée et, peut-être surtout, une grande proximité avec les « architectes du territoire » que sont dans cet exemple, les agriculteurs et leurs organisations professionnelles... mais aussi les entreprises et les citoyens...

- **Domaine de la médiation scientifique** : l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès du public, la formation professionnelle sont autant de portes d'entrée permettant de transmettre la connaissance et l'expertise acquises par le CBN, mais aussi d'**induire un changement des comportements** permettant un plus grand respect de la biodiversité... Ces aspects nécessitent un partenariat plus approfondi avec les établissements d'Éducation à l'environnement, avec les Établissements scolaires et universitaires, les centres de formation professionnelle, les organismes consulaires...

4 - Comprendre et intégrer les enjeux pesant sur le Massif central

Nos études et notre expertise mettent en exergue ce qui fait incontestablement la richesse et la diversité végétale du Massif central :

- sa situation géographique le place au **carrefour des climats atlantique, continental et méditerranéen** ;
- son immense **réseau de zones humides** qui alimente une importante partie du territoire national, héberge une flore souvent disparue ailleurs ;
- son **volcanisme** et son **relief montagneux** lui confèrent une géologie et une pédologie originales permettant la présence de flores et végétations inédites, connues du monde entier (falaises, pelouses basaltiques, landes serpenticoles...) ;
- ses **prairies et ses pâturages** lui donnent cette identité pastorale si chère aux habitants, portant ce territoire au haut rang de **la plus grande « prairie de l'Europe occidentale »** ;
- ses **forêts**, parfois anciennes, mettant en exergue un lien rapproché entre l'Homme et la nature, entre des populations et leurs paysages...

Ancré dans la réalité, le CBN n'ignore pas que beaucoup de paysages végétaux sont liés à des pratiques humaines en constante évolution et que certaines espèces et végétations sont non seulement en régression mais se trouvent parfois menacées, même si nous assistons parallèlement, aussi, à des évolutions qui favorisent d'autres types de végétations, généralement banales. **Les listes rouges régionales confirment que l'agriculture, l'urbanisation et la sylviculture représentent les trois activités humaines qui façonnent le plus aujourd'hui la diversité végétale du Massif central. L'évolution actuelle de ces activités, combinées au changement climatique, produisent des changements globaux qu'il est difficile d'appréhender à l'échelle du territoire mais dont les conséquences sont, de toute évidence, inédites.**

L'intensification des pratiques culturelles en plaine et leur développement en haute montagne, l'abandon des pratiques pastorales, l'utilisation de fertilisants sur des terres inadaptées, etc. sont autant d'exemples de mutations agricoles qui attendent le Massif central et viennent fragiliser sa diversité végétale. Quelle agriculture souhaite-t-on pour les générations à venir ? C'est évidemment une question à laquelle le Conservatoire botanique souhaite apporter de nouvelles clés de lecture dans le débat public. Ses travaux récents autour de la cartographie et de la caractérisation de l'état de

conservation de la trame agro-pastorale du Massif central ont, par exemple, conduit le CBN à conseiller les chambres d'agriculture sur les espèces caractéristiques des prairies à forte biodiversité de chaque territoire agricole, notamment dans le cadre du déploiement des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC). Ce partenariat doit se poursuivre et s'étendre. Il est indispensable que le CBN intègre encore plus finement les réalités économiques actuelles pour, en synergie, trouver des solutions permettant à la fois de conserver et développer la biodiversité végétale (au niveau génétique, spécifique, écosystémique et paysager) et permettre aux acteurs locaux de vivre décemment de leur travail.

Deuxième cause de régression de la diversité végétale, **l'urbanisation et le développement des infrastructures de transport**, entraînant, entre autres, la fragmentation des écosystèmes, l'imperméabilisation des surfaces et la banalisation de la flore, doivent mobiliser le CBN autour des politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, TVB...) et l'inciter à développer de nouveaux outils pragmatiques, de nouvelles façons de penser le patrimoine végétal en territoires urbain et rural. Les actions d'inventaires et de conservation engagées avec certaines métropoles du territoire vont dans ce sens (exemple du Grand Lyon). À moyen terme, les défis énergétiques, climatiques et alimentaires qui attendent la société l'amèneront naturellement à réfléchir autrement la place du végétal dans la ville. La « densification urbaine » est un enjeu majeur au niveau des villes certes mais aussi en zone rurale. Le lien entre les habitants et la nature, c'est-à-dire le défi de donner à la biodiversité une place centrale dans l'évolution des zones d'habitation, est une idée réellement novatrice car elle mise sur une meilleure qualité de vie par l'omniprésence du végétal. Certains ont nommé cette nouvelle façon de concevoir l'urbanisme la « ville biodiversitaire ».

La mobilisation croissante des ressources forestières pour répondre aux nouveaux besoins énergétiques et industriels est également source d'inquiétude : en intensifiant les volumes prélevés et en raccourcissant les périodes de récolte, en exploitant les bois, les bosquets, les forêts linéaires, jusqu'alors sans valeur marchande, cette nouvelle sylviculture sera source de changements profonds au cœur même des paysages, des végétations et de leur flore. Nommé autrefois à juste titre « Monts chauves », le Massif central porte encore les cicatrices d'une surexploitation de l'ensemble de ses ressources forestières. L'étude de sa végétation et de son histoire, en particulier autour des « forêts anciennes », seront ainsi source d'enseignements précieux pour les pouvoirs publics.



« Le terme « Conservation » ne doit plus renvoyer seulement à des espèces ou des végétations très rares ou menacées mais, au contraire, doit permettre, à partir de nos données et de notre expertise, des partenariats pour favoriser des pratiques influençant positivement les végétations que ce soit dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, du tourisme, de l'urbanisme, de la planification territoriale... »

Ces trois exemples d'enjeux majeurs doivent aujourd'hui focaliser l'attention du Conservatoire. À nos yeux, le terme « Conservation » ne doit plus renvoyer seulement à des espèces ou des végétations très rares ou menacées mais, au contraire, doit permettre, à partir de nos données et de notre expertise, des partenariats pour **favoriser des pratiques influençant positivement les végétations**, que ce soit dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, du tourisme, de l'urbanisme, de la planification territoriale...

Le rôle attendu du Conservatoire serait donc de **mettre à la disposition des pouvoirs publics des outils opérationnels pour co-construire le territoire** et la société de demain. Ces outils opérationnels seront les fruits de notre capitalisation de données et de notre expertise qui ont toujours été l'objet même de l'activité du CBN Massif central depuis son origine.

Enrichie par les réflexions du Conseil scientifique et des partenaires du CBN, forte des abondantes données accumulées par son réseau d'observateurs, d'une connaissance précise du territoire, de ses enjeux et de ses problématiques, l'expertise du CBN est appelée à un profond développement qu'encouragent fortement les élus de notre Comité syndical. Cette expertise doit nous permettre d'être des interlocuteurs privilégiés et incontournables des forces vives locales et des citoyens : services de l'État, collectivités territoriales et établissements publics, unités de recherche, gestionnaires de l'espace, chambres consulaires, entreprises, organismes de formations, structures de diffusion de la culture scientifique et technique... Cette posture d'acteur d'un projet de territoire nous oblige à innover dans le domaine de la conservation en ouvrant celle-ci non seulement aux partenaires habituels mais finalement à la société dans son entièreté.



« nous concevons notre rôle comme une mise à disposition de la société d'outils opérationnels pour co-construire notre territoire et notre société de demain. Ces outils opérationnels sont les fruits de notre capitalisation de données et de notre expertise. »

De nouveaux défis pour le Conservatoire

Notre Comité syndical a pris la mesure des défis que doit désormais relever le CBN après ces années principalement consacrées à l'amélioration des connaissances : le CBN doit apprendre à partager sa connaissance et s'ouvrir au monde socio-économique pour être acteur efficace d'un projet de territoire(s). À cet effet, il doit explorer différentes pistes pour adapter la structure à ces nouveaux objectifs, telles que :

- **l'élargissement des membres du Comité syndical**, en favorisant l'entrée de toutes les régions concernées, de tous les départements, des agglomérations, des nouvelles communautés de communes... ;
- **l'intégration éventuelle de l'État dans le cadre du passage du statut de Syndicat mixte à un futur Établissement public de coopération environnementale** ;
- la poursuite de **l'ouverture du Conseil scientifique**, entamée en Décembre 2015, à des disciplines non encore représentées en son sein pour élargir sa capacité de réflexion et de conseil ;
- l'adaptation des projets et des équipes pour développer des **expertises dans des domaines nouveaux** (paysage, lichenofonge, fonge (s.l.), économie...);
- la développement et la valorisation du **pôle de Chavaniac-Lafayette** comme vitrine des actions du CBN Massif central avec **l'ouverture des jardins**, en lien avec les aménagements du château de Lafayette et du village de Chavaniac-Lafayette ;
- le **renforcement des partenariats**.

Ces éléments devront néanmoins être mis en œuvre dans un contexte particulier de transition et d'incertitudes lié à la réforme territoriale (modification des rôles et périmètres d'action des régions, des intercommunalités, renforcement des partenariats avec les CBN limitrophes appartenant à des régions communes au CBNMC...), à la mise en œuvre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (création de l'AFB, ARB) mais aussi des nombreuses attentes en termes d'expertises liées aux politiques communautaires (DHFF), nationales (PNA...) et régionales.

Une nouvelle ère s'ouvre donc pour le Conservatoire. Dans un monde en mouvement où règnent l'incertitude et le manque de repères, des changements importants sont à impulser. Nous osons rêver et faire en sorte que les acteurs du territoire (collectivités, chambres consulaires, acteurs socio-économiques, aménageurs...) « exploitent » pleinement l'expertise du CBN Massif central pour orienter, développer, évaluer... leurs stratégies et leurs plans d'action.

Une des particularités du Massif central vis-à-vis des territoires voisins est que le paysage apparaît toujours sous la forme d'une mosaïque complexe et diversifiée de milieux, de végétations. Cette diversité et cette complexité paysagères sont l'héritage d'une attention pluriséculaire portée par l'homme sur son environnement. Et c'est bien cette attention que nous souhaitons préserver et encourager pour que les habitants et les visiteurs de notre territoire d'agrément et du Massif central puissent vivre dans un cadre enchanté par la diversité végétale, qu'ils puissent y vivre un lien fort avec la nature dans un contexte social et économique satisfaisant. En ce sens, au regard de sa formidable diversité végétale, **le Massif central est une terre porteuse d'avenir ; ce que l'on croyait comme ses faiblesses hier seront demain des atouts reconnus bien au-delà de ses frontières.**

La stratégie opérationnelle présentée dans les pages qui suivent, vise à répondre aux besoins des acteurs et aux enjeux identifiés, à travers les 4 missions confiées au Conservatoire par l'État. Elle fait écho, aux suggestions formulées par l'équipe, les élus et les partenaires, et propose un cadre de travail pour les 5 prochaines années. Cette stratégie est présentée à travers trois niveaux de lecture :

- les **Orientations générales** déclinent les missions du CBN ;
- les **Objectifs stratégiques** précisent la mise en œuvre de la stratégie du Conservatoire en réponse aux missions qui lui incombent ;
- les **Axes de travail** prédefinisent l'action du CBN en distinguant les axes prioritaires, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des axes stratégiques nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

Quels que soient les niveaux concernés, **la réalisation des objectifs énoncés sera étroitement conditionnée à l'intérêt et aux ressources des partenaires du CBN** ●



A. Connaissance de la diversité végétale



A. Connaissance de la diversité végétale

Un approfondissement constant des savoirs du Conservatoire

Depuis la création du Conservatoire botanique, l'axe connaissance a toujours été un objectif prioritaire, ce qui a permis notamment de finaliser l'inventaire de la flore vasculaire en mailles 5 x 5 km de tout le territoire d'agrément sur une période de 13 ans. La connaissance des autres groupes végétaux (Bryophytes et Charophytes) et des végétations a également fortement évolué. L'objectif général de notre mission d'amélioration des connaissances pour la période d'agrément 2018-2023 sera de **poursuivre le déploiement des inventaires des Bryophytes, des Charophytes et des groupements végétaux, mais également d'entamer l'actualisation, sur un pas de temps de 20 ans, de l'inventaire des trachéophytes** du territoire d'agrément en mailles 5 x 5 km [mais également dans les secteurs intéressants floristiques ou à forts enjeux, sur un maillage plus fin (1 x 1 km)], autrement dit à mettre en œuvre un "inventaire permanent" de la flore.

Ces dernières années, en Auvergne, la DREAL a impulsé un inventaire participatif de quelques lichens forestiers sur le Massif central. Le Conservatoire botanique l'a accompagnée dans cette démarche. Ce travail remarquable a souligné l'intérêt des démarches participatives associant un large public et permis d'amorcer l'acquisition, pour le CBN, de connaissances relatives à la Fonge et en premier lieu à la Lichénofonge. Il s'agit maintenant de poursuivre cette dynamique avec **la réalisation d'un référentiel actualisé, le dépouillement de la bibliographie et la saisie des données concernant les Lichens** présents sur le territoire d'agrément, ainsi que la réalisation d'inventaires sur des territoires ciblés ou sur des lichens patrimoniaux. Pour le reste de la Fonge, le Conservatoire pourra dans un premier temps animer un réseau de mycologues, mettre en place un référentiel et saisir les données bibliographiques et de terrain disponibles.

Concomitamment à ces inventaires généraux, un effort sera porté sur **l'amélioration de la connaissance des genres et groupes difficiles de Trachéophytes et Bryophytes** (amélioration de la connaissance sur la chorologie, la taxonomie, réalisation de clés de détermination...) et des groupements végétaux rares et

menacés. L'actualisation et le partage des référentiels flore et végétation, mais aussi la contribution aux travaux nationaux relatifs à la bryologie, la connaissance des espèces exotiques envahissantes et des espèces présentant une problématique forte de cueillette seront, bien évidemment, poursuivis. Concernant la végétation, **l'étude des complexes de végétation et des séries de végétations initiée depuis 2012 dans le cadre du programme national CarHAB, sera un axe important de travail grâce aux apports de la phytosociologie paysagère.**

Parallèlement à ces différentes actions visant à acquérir des données floristiques complémentaires, le CBNMC continuera à améliorer le contenu, la gestion et la valorisation de ses ressources documentaires, à développer, gérer et exploiter les collections d'herbier. Grâce à sa mise en conformité avec le SINP, le **système d'information CHLORIS® constituera une plate-forme interrégionale à l'échelle du Massif central** en ce qui concerne la flore, la fonge et les habitats naturels. Il alimentera l'Observatoire de la flore Sud-Atlantique (OFSA), côté Nouvelle Aquitaine et l'extension de l'outil Pôle d'information sur la flore et les habitats (PIFH), côté Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin d'améliorer la qualité des données stockées dans le système d'information du CBNMC, un système opérationnel de validation des données floristiques sera mis en place.

Dans le cadre de l'analyse et du suivi des changements globaux, un **observatoire de la diversité végétale du Massif central** sera également envisagé. Il s'agira, notamment, de produire des indicateurs d'évolution de la diversité végétale du Massif central en lien avec les enjeux du territoire à identifier avec les partenaires.

Ces inventaires ainsi que le projet d'observatoire de la diversité végétale du Massif central ne pourront être mis en œuvre sans une étroite collaboration avec les **réseaux de botanistes régionaux et départementaux** qu'il faudra, de ce fait, animer, coordonner, renforcer... ●



A. Connaissance de la diversité végétale du Massif central

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
<p>A1. Participer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du Massif central : flore vasculaire, bryophytes, macro-algues, fonge et lichenofonge, végétation, habitats naturels...</p>	<p>A11. Améliorer la connaissance de la Flore vasculaire.</p>	<p>A111. Mettre à jour et approfondir l'ø général de la flore vasculaire sur le territoire d'agrément, en particulier en mailles 1x1 km sur les secteurs à forts enjeux patrimoniaux ou en pleine mutation. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A112. Contribuer à l'inventaire général de la flore du Massif central au-delà du territoire d'agrément. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>A113. Poursuivre l'inventaire de la flore vasculaire rare et menacée. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A114. Engager des inventaires ciblés sur les genres et groupes de taxons de détermination difficile ou dont la taxonomie a évolué.</p> <p>A115. Élaborer, mettre à jour et partager les référentiels et catalogues floristiques par unité de territoire (région, département, régions naturelles...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A116. Améliorer la connaissance de la répartition de la flore exotique envahissante et de ses impacts avérés sur la biodiversité et les écosystèmes. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>A12. Améliorer la connaissance de la Bryoflore.</p>	<p>A121. Mettre à jour et partager les référentiels et catalogues bryofloristiques par unité de territoire (région, département, régions naturelles...).</p> <p>A122. Poursuivre le développement de l'inventaire général de la bryoflore sur l'ensemble du territoire d'agrément. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A123. Poursuivre l'inventaire de la bryoflore rare et menacée. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A124. Améliorer les connaissances sur la taxonomie des bryophytes du territoire d'agrément.</p> <p>A125. Améliorer les connaissances bryosociologiques sur le territoire d'agrément (inventaire, caractérisation...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A126. Contribuer au développement de la bryologie en France.</p>
	<p>A13. Améliorer la connaissance des autres groupes végétaux.</p>	<p>A131. Poursuivre le développement des connaissances sur les macro-algues. (AXE STRATÉGIQUE)</p>
	<p>A14. Améliorer la connaissance de la Fonge.</p>	<p>A141. Organiser le développement des connaissances sur la lichénofonge. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>A142. Mettre en place une stratégie d'acquisition de connaissances sur la fonge (hors lichénofonge) ; élaborer un catalogue et un référentiel des taxons présents sur le territoire d'agrément.</p>
	<p>A15. Améliorer la connaissance de la végétation et des habitats naturels.</p>	<p>A151. Mettre à jour et partager les référentiels et catalogues de végétation par unité de territoire (région, département, régions naturelles...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A152. Poursuivre l'inventaire général des habitats naturels et des groupements végétaux (typologie, répartition et cartographie) notamment par l'approche phytosociologique. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A153. Poursuivre l'inventaire des groupements végétaux rares et menacés. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>A16. Améliorer la connaissance des complexes de végétation, des trames écologiques et des paysages.</p>	<p>A161. Caractériser les complexes de végétation grâce aux apports de la phytosociologie paysagère.</p> <p>A162. Développer la cartographie des habitats naturels selon la méthodologie CarHAB. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A163. Améliorer la connaissance des trames végétales structurantes du Massif central en lien avec les politiques environnementales des territoires... (AXE STRATÉGIQUE)</p>
	<p>A17. Améliorer la connaissance du patrimoine végétal des régions naturelles.</p>	<p>A171. Produire des synthèses territoriales du patrimoine végétal par petites unités géographiques et paysagères (régions naturelles, terroirs, pays...). (AXE STRATÉGIQUE)</p>
	<p>A18. Améliorer la connaissance du patrimoine culturel et des savoirs locaux liés au végétal.</p>	<p>A181. Développer la connaissance du patrimoine culturel lié au végétal. (AXE STRATÉGIQUE)</p>

A. Connaissance de la diversité végétale du Massif central (suite)

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
<p>A2. Consolider et développer les ressources scientifiques et techniques utiles à la capacité d'expertise du CBN Massif central.</p>	<p>A21. Améliorer le contenu, la gestion et la valorisation des ressources documentaires.</p>	<p>A211. Développer le fonds documentaire.</p> <p>A212. Gérer et valoriser le fonds documentaire. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>A213. Développer, moderniser et gérer l'iconothèque. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>A22. Gérer et exploiter les collections d'herbiers.</p>	<p>A221. Développer, gérer et valoriser les collections de flore vasculaire. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A222. Développer, gérer et valoriser les collections de bryophytes. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A223. Initier des collections relatives aux macro-algues.</p> <p>A224. Initier des collections relative à la fonge.</p>
	<p>A23. Amplifier le recueil de données par la contribution des réseaux d'observateurs et des actions participatives.</p>	<p>A231. Développer et animer la mise en réseau des acteurs de la connaissance de la diversité végétale. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A232. Favoriser et animer des actions participatives. (AXE STRATÉGIQUE)</p>
	<p>A24. Développer, gérer et valoriser le système d'information.</p>	<p>A241. Améliorer le recueil et la validation de données floristiques. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A242. Achever la modernisation du système d'information et des bases de données du CBNMC. (AXE PRIORITAIRE)</p>
<p>A3. Mettre en place un observatoire de la diversité végétale du Massif central.</p>	<p>A31. Mettre en place une stratégie et un dispositif d'évaluation de la diversité végétale et de sa dynamique (en lien notamment avec le changement climatique).</p>	<p>A311. Anticiper l'évolution des activités humaines pouvant affecter le bon état de conservation de la diversité végétale, assurer une veille stratégique relative au patrimoine végétal et à l'environnement. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>A312. Définir une stratégie de suivi de la diversité végétale en lien avec les enjeux du territoire. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>A313. Améliorer et capitaliser l'efficacité des suivis de la flore et de la végétation du Massif central.</p>
	<p>A32. Mobiliser les acteurs de la recherche autour de la connaissance et du suivi de la diversité végétale du Massif central.</p>	<p>A321. Améliorer la synergie entre le CBN et les acteurs de la recherche (analyse de données, production d'éléments de synthèse, d'indicateurs de suivi, etc.). (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>A33. Évaluer l'évolution de la diversité végétale du Massif central.</p>	<p>A331. Produire des indicateurs d'évolution de la diversité végétale du Massif central. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>A332. Produire des supports d'information et des documents de synthèse à destination des pouvoirs publics et des gestionnaires du territoire. (AXE STRATÉGIQUE)</p>



Orientation A1

Participer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du Massif central : flore vasculaire, bryophytes, macro-algues, fonge & lichénofonge, végétation, habitats naturels...

Au cours de l'agrément 2010-2015, l'inventaire de la flore vasculaire du territoire d'agrément en mailles 5x5 km s'est terminé en 2014 avec l'inventaire de la flore vasculaire du Limousin. Durant la même période, le CBN a initié des inventaires systématiques sur d'autres groupes végétaux : un inventaire des bryophytes corticoles a été mené en Auvergne tandis que des inventaires ont également été initiés dans les trois régions sur les algues macrophytiques (Characées).

Durant le prochain agrément 2018-2023, cette stratégie d'élargissement des groupes inventoriés sera poursuivie y compris dans les domaines relatifs aux types de végétation du territoire. La fonge et en premier lieu la lichénofonge feront également l'objet d'un intérêt croissant du CBN notamment dans la perspective d'en améliorer la connaissance. Cette stratégie d'amélioration des connaissances cherchera à répondre aux besoins propres du CBN mais aussi à s'insérer dans les dispositifs d'inventaires menés au niveau national et répondant à des enjeux de conservation forts. Et si elle s'appuiera aussi bien sur des inventaires "opportunistes" que sur des inventaires "dirigistes" en lien avec les prérogatives des partenaires techniques et financiers, elle cherchera davantage à mobiliser les acteurs de la recherche autour de la modélisation de données (distribution d'espèces, d'habitats, évolution de celle-ci, etc.).

Mais il s'agira aussi pour le CBN de s'ouvrir à d'autres champs complémentaires de la connaissance de la diversité végétale, en particulier grâce aux apports des sciences sociales : phytogéographie, ethnobotanique...

Objectif A11. Flore vasculaire

A111. Mettre à jour et approfondir l'inventaire général de la flore vasculaire sur le territoire d'agrément, en particulier en mailles 1x1 km sur les secteurs à forts enjeux patrimoniaux ou en pleine mutation

Dans le cadre de l'inventaire général de la flore vasculaire du territoire d'agrément en maille 5x5 km, les inventaires les plus anciens datent de 2000. Le pas de temps de réalisation des inventaires généraux en maille 5x5 km étant relativement long, les premiers inventaires lancés par le CBN nécessiteront à court terme une mise à jour, en particulier dans la perspective d'apporter des éléments de connaissance argumentés sur l'évolution de la flore. Il conviendra donc pour le CBN de prévoir une actualisation sectorisée (secteurs peu prospectés) et/ou planifiée (priorité donnée aux mailles les plus vieillissantes) pour tout ou partie des 2464 mailles 5x5 km du territoire d'agrément, sur la base d'une méthodologie restant à définir et selon les moyens financiers et techniques à disposition du CBN et de ses partenaires. Cette actualisation complète de l'inventaire du territoire d'agrément serait nécessaire sur un pas de temps de 20 ans. C'est à partir de comparaisons diachroniques de la flore observée de certaines mailles anciennes et récentes que le CBN pourra alimenter l'observatoire de la diversité végétale du Massif central (voir ci-après) et rendre ses expertises plus perspicaces.

Si la trame de mailles de 25 km² fournit une bonne échelle d'analyse pour un territoire comme le Massif central, elle perd beaucoup de sa pertinence à des échelles plus fines, notamment en deçà d'un département. Cette perte concerne autant l'échelle de sondage que celles des analyses et interprétations des données. Pour des territoires de plus petite taille, l'échelle optimale d'approche globale de leur flore est de l'ordre de 1 km². De nombreux pays et régions en Europe ont adopté depuis longtemps cette échelle qu'ils ont même fini par étendre à la totalité de leur territoire national (Pays-Bas, Îles Britanniques, Allemagne, etc.). Une telle échelle d'inventaire n'est pour le moment guère envisageable sur l'ensemble du Massif central (en raison de la durée et du coût nécessaires) mais la mise en place d'un tel dispositif d'inventaire affiné de la flore vasculaire répondrait parfaitement aux besoins de territoires, de taille modeste, en termes de connaissance, d'exploitation et de valorisation des données, notamment pour la conservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire.

Ainsi, dans cette approche affinée d'inventaire de la flore du Massif central, après les expériences d'inventaires à l'échelle 1x1 km menées entre 2010 et 2015 sur le Grand Lyon et la Basse-Ardèche calcaire (en cours), le Conservatoire botanique national du Mas-

sif central envisage la mise en place de programmes d'inventaire affiné de la flore vasculaire à l'échelle du km² sur certains territoires à forts enjeux en termes de richesse floristique ou fortement menacés (notamment les agglomérations et communautés de communes).

Cette actualisation de la connaissance et ces inventaires ne pourront être mis en œuvre sans une étroite collaboration avec les réseaux de botanistes régionaux et départementaux (cf. A23). À défaut de pouvoir mettre en œuvre de tels inventaires dirigistes, le CBN devra réfléchir à la valorisation et à la coordination d'inventaires opportunistes en lien avec ses propres besoins de connaissances et de suivis de la flore.

À réaliser : définition d'une méthodologie d'actualisation de la connaissance sur un pas de temps maximal de 20 ans (soit une centaine de mailles 5x5 km par an) ; actualisation de mailles ; inventaires 1x1 km de 3 agglomérations du TAG (chefs-lieux de préfectures) et/ou de 3 hot-spots de la flore vasculaire.

A112. Contribuer à l'inventaire général de la flore du Massif central en maille 5x5 km au-delà du territoire d'agrément

Dans le cadre de sa coordination biogéographique, le CBN souhaite disposer d'une vision chorologique plus complète des taxons présents sur la zone biogéographique Massif central. La finalisation de l'inventaire cadre en maille 5x5 km à l'échelle du Massif central et/ou la mobilisation des données existantes sur ce territoire (inventaires déjà réalisés sur certaines parties du Massif central) permettrait d'établir une connaissance plus fiable de la répartition de chaque plante et d'identifier de manière certaine les enjeux de conservation.

En collaboration avec les CBN méditerranéen, Pyrénées et Midi-Pyrénées et Bassin parisien, le CBN Massif central pourrait exploiter les inventaires déjà réalisés (comme en Bourgogne) ou aider, notamment en proposant la méthodologie utilisée lors des campagnes d'inventaire sur son TAG, au démarrage de programmes d'inventaires sur les territoires pour le moment insuffisamment inventoriés. Le CBN Massif central cherchera également à développer un système d'information à l'échelle du Massif central qui permettrait de valoriser toutes les données disponibles issues d'inventaires généraux ou d'autres sources. Le CBN Massif central est prêt à s'investir avec les CBN voisins pour répondre à cet enjeu de connaissance.

À réaliser : capitalisation des données floristiques collectées sur le Massif central (au sens biogéographique) ; compléments d'inventaires et inventaires en mailles 5x5 km des départements (prioritaires) de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot.

A113. Poursuivre l'inventaire de la flore vasculaire rare et menacée

Le CBN complétera et actualisera l'inventaire réalisé au cours des trois premiers agréments, notamment en prenant en compte, à la suite des inventaires régionaux, les résultats des analyses patrimoniales qui en découlent (notamment listes rouges et espèces déterminantes SCAP). Ces inventaires de la flore vasculaire rare et menacée pourront également être réalisés dans le cadre de l'observatoire de la diversité végétale mais surtout de la stratégie de conservation du Conservatoire pour laquelle des bilans stationnels seront réalisés préalablement aux actions de conservation. Il s'agira de déterminer pour chaque espèce remarquable l'état de conservation des populations et leurs effectifs (cf. aussi B123).

À réaliser : en lien avec la SCAP et le déploiement de la stratégie et des réseaux de conservation.

A114. Engager des inventaires ciblés sur les genres et groupes de taxons de détermination difficile ou possédant un patrimoine génétique particulier

Les genres et taxons de détermination difficile ont été peu traités lors des inventaires en mailles 5x5 km. Même si les inventaires prévus en mailles 1x1 km pourront améliorer la connaissance de ces taxons difficiles, il serait souhaitable de mettre en œuvre des inventaires ciblés pour ces derniers. Ces campagnes particulières permettront d'identifier, au sein de ces groupes ou genres de détermination difficile, les taxons effectivement présents sur le territoire d'agrément du CBN Massif central et d'obtenir des éléments plus tangibles sur leur rareté. La mise en culture de taxons "problématiques" ou leur analyse génétique sont également des moyens à privilégier pour étudier et comparer les taxons.

Ces connaissances permettront également de mieux connaître les écotypes locaux, de restructurer les clés de détermination régionales ou nationales en les limitant aux taxons réellement présents dans le territoire d'agrément, de corriger un certain nombre d'erreurs de détermination qui demeurent parmi les données acquises, mais aussi de former les collaborateurs et notamment le réseau de botanistes correspondants à ces difficultés de détermination.

À réaliser : 2 groupes de taxons "difficiles" par an.

A115. Élaborer, mettre à jour et partager les référentiels et les catalogues floristiques par unité de territoire

Fort des connaissances capitalisées grâce à la mise en œuvre d'inventaires généraux (cf. A112), le CBN envisage la publication et la mise à jour de documents de synthèse (catalogues et référentiels taxonomiques) à destination des partenaires de manière à partager une vision synthétique de la diversité végétale connue sur le territoire et de faciliter à l'avenir les échanges d'informations (taxonomie, liste d'espèces, format standard de données...). Ces documents seront proposés à l'échelle des différentes unités administratives qui structurent le territoire d'agrément, à la demande des partenaires : Massif central, territoire d'agrément, région, département, parcs naturels... Ils constitueront, pour chacun de ces échelons, un état des lieux de la connaissance de la flore vasculaire et préciseront les domaines voire les secteurs restant à approfondir. En outre, le CBN poursuivra la réalisation de tables d'informations relatives aux taxons pouvant être mobilisées dans le cadre de ses travaux de validation, de mobilisation et d'analyse de données floristiques : traits de vie, noms vernaculaires, bioindication, savoirs populaires...

À réaliser : actualisation et publication du référentiel floristique du Massif central et des catalogues floristiques pour chaque département du TAG.

A116. Améliorer la connaissance de la flore exotique envahissante et de ses impacts avérés sur la biodiversité et les écosystèmes

Pendant la période d'agrément précédente, plusieurs campagnes d'inventaire concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été menées. Aussi, en lien avec l'objectif B25, l'actualisation des connaissances sur la répartition, l'écologie, les impacts induits sera proposée pour ces espèces et, en particulier, les espèces émergentes sur le territoire d'agrément et celles faisant l'objet d'une réglementation. Le choix des espèces retenues se fera d'après la liste proposée dans le règlement européen, en coordination avec les CBN voisins dont les listes hiérarchisées d'EEE nous aideront à cibler les espèces potentiellement les plus envahissantes. Il s'agira pour le CBN de prouver tout particulièrement le caractère invasif, la perte de biodiversité ou encore les impacts sanitaires ou économiques réels. Ces inventaires ciblés pourront déboucher directement, en relation avec les études génétiques et climatologiques réalisées par ailleurs, sur des opérations de contrôle de ces espèces.

À réaliser : bilans stationnels de 2 espèces exotiques envahissantes par an et analyse de risques d'invasibilité.



Objectif A12. Bryoflore

A121. Mettre à jour et partager les référentiels et catalogues bryofloristiques par unité de territoire (région, département, régions naturelles...)

En dépit des connaissances lacunaires relatives à certains secteurs du territoire d'agrément, le CBN envisage la publication de documents de synthèse (catalogues et référentiels taxonomiques) à destination des partenaires de manière à partager une vision synthétique de la diversité bryologique connue sur le territoire et de faciliter à l'avenir les échanges d'informations (taxonomie, liste d'espèces, format standard de données...). Il contribuera à la mise à jour des référentiels taxonomiques et nomenclatureaux (TAXREF,...) en tenant compte des progrès de la connaissance (taxonomique et chorologique) réalisés par le CBNMC.

Ces documents seront édités à l'échelle des différentes unités administratives qui structurent le territoire d'agrément, à la demande des partenaires : Massif central, territoire d'agrément, région, département, parcs naturels... Ils constitueront, pour chacun de ces échelons, un état des lieux de la connaissance de la bryoflore et préciseront les domaines voire les secteurs restant à approfondir.

À réaliser : édition de plaquettes ou fascicules sur des territoires et thématiques spécifiques.

A122. Poursuivre le développement de l'inventaire général de la bryoflore sur l'ensemble du territoire d'agrément

Les bryophytes n'ont jamais fait l'objet d'inventaires systématiques (par maille) à l'échelle du territoire et demeurent de fait peu ou mal connus. L'acquisition des connaissances s'est réalisée jusqu'à présent de manière opportuniste à l'occasion d'études ponctuelles portant sur des espèces rares ou des sites naturels protégés. Seul le programme concernant l'inventaire des bryophytes corticoles d'Auvergne en maille 10x10 km fait exception et a permis de contribuer significativement à la connaissance taxonomique, chorologique et écologique de ce groupe spécialisé. À la lueur de ce travail, un programme ambitieux d'inventaire rationnel et systématisé mériterait d'être mis en œuvre afin de pouvoir disposer d'un socle de connaissance suffisant pour toute action de conservation. Dans ce cadre, différentes approches méthodologiques pourront être envisagées : maillage systématique, modélisation de données écologiques ou de répartition des espèces, inventaires communaux, découpage du territoire en petites régions biogéographiques, hot-spots, etc.

À réaliser : focaliser les inventaires sur des territoires ou groupes d'espèces méconnus.

A123. Poursuivre l'inventaire de la bryoflore rare et menacée

Le CBN poursuivra l'amélioration des connaissances engagées sur les espèces patrimoniales, rares et/ou menacées, notamment en tenant compte de l'hétérogénéité de la connaissance, de certaines listes de menaces ou de protection (liste des espèces déterminantes ZNIEFF, liste rouge Auvergne, liste des espèces protégées en Limousin et en France...). Les résultats de ces efforts d'amélioration des connaissances détermineront la priorisation des actions de conservation (cf. B123).

À réaliser : actions d'amélioration des connaissances sur des bryophytes menacés y compris par des méthodes de modélisation.

A124. Améliorer les connaissances sur la taxonomie des bryophytes du territoire d'agrément

En bryologie, de très nombreuses questions taxonomiques demeurent irrésolues aujourd'hui et compliquent considérablement toute action de connaissance et de conservation. Des travaux ambitieux, combinant morphologie et biologie moléculaire, doivent être entrepris à l'échelle locale. Ces travaux permettront, par exemple, de préciser l'originalité génétique des populations du Massif central, de déterminer la diversité génétique de certaines populations, de préciser l'identification de genres extrêmement complexes, de repérer des taxons cryptiques ou pseudo-cryptiques...

Parallèlement à l'approche moléculaire, l'analyse morphologique permettra de progresser dans la compréhension des traits fonctionnels, de mieux connaître l'adaptation des espèces à leur environnement, etc. De nouveaux critères morphologiques discriminants et stables seront recherchés dans les groupes difficiles afin de faciliter l'identification.

À réaliser : développer des partenariats privilégiés avec des structures maîtrisant les analyses moléculaires.

A125. Améliorer les connaissances bryosociologiques sur le territoire d'agrément (inventaire, caractérisation...)

Au cours du dernier agrément, le CBN Massif central a contribué à l'amélioration de la connaissance des communautés bryophytiques selon la phytosociologie sigmatiste. Il convient de poursuivre ce travail dans la perspective de mieux identifier la rareté et l'originalité de certaines végétations muscinales, notamment à des fins conservatoires.

À réaliser : publication d'articles relatifs aux végétations muscinales.

A126. Contribuer au développement de la bryologie en France

Dans la continuité des missions particulières qui lui avaient été confiées par le Ministère lors du précédent agrément en faveur du développement de la bryologie au niveau national, le CBN entend bien poursuivre et amplifier cette dynamique. Elle consistera à apporter de nouveaux outils pouvant contribuer aux efforts des bryologues professionnels et bénévoles. Les actions participatives envisagées sont les suivantes : contribution à la rédaction d'une flore complète des bryophytes de France, à la création d'un référentiel syntaxonomique des végétations bryologiques de France, à la rédaction d'un premier livre rouge des bryophytes menacées de France, à l'amélioration de la connaissance chorologique nationale et à l'animation d'un réseau de bryologues.

Il s'agira également pour le CBN de conforter son rôle de pôle de formation national en bryologie par le biais des formations proposées par l'ATEN et de perfectionnements à l'étude de groupes difficiles (en partenariat avec les stations universitaires du territoire).

À réaliser : contribution à la rédaction de la flore complète des bryophytes de France, à la création d'un référentiel syntaxonomique des végétations bryologiques de France, à la rédaction d'un premier livre rouge des bryophytes menacées de France ; mise en ligne des données bryologiques sur les plateformes d'information nationales (SINP, SI-FLORE...).

Objectif A13. Améliorer la connaissance des autres groupes végétaux

A131. Poursuivre le développement des connaissances sur les macro-algues

Au cours de l'agrément 2010-2015, le référentiel taxonomique a été complété, mis à jour et intégré dans le système d'information Chloris®, en ce qui concerne les macro-algues. Le recueil bibliographique et des inventaires concernant les characées ont été conduits

sur les anciennes régions Rhône-Alpes et Auvergne. Pour le prochain agrément, des travaux similaires seront conduits en Limousin et seront poursuivis sur le reste du territoire d'agrément.

À réaliser : inventaire des characées du Limousin ; compléments d'inventaire sur Rhône-Alpes - Auvergne.

Objectif A14. Améliorer la connaissance de la Fonge

A141. Organiser le développement des connaissances sur la lichénofonge

La lichénofonge constitue un élément important de la biodiversité, intéressant pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, pour laquelle il nous paraît essentiel de développer également la connaissance par la mise en place d'inventaires généraux ou d'inventaires ciblés sur des taxons patrimoniaux. D'ores et déjà, environ 10 000 données concernant les Lichens ont été intégrées dans le système d'information Chloris® au cours des trois agréments précédents. Pendant l'agrément 2018-2023, les efforts porteront sur la récupération, la capitalisation, l'analyse et la saisie des données existantes sur ce groupe, sur le territoire d'agrément. De même, le référentiel taxonomique utilisé jusqu'à présent devra être complété et actualisé. Des inventaires généraux seront également initiés et, après analyse des données existantes, une première hiérarchisation sera réalisée pour mettre en avant les taxons remarquables sur lesquels des inventaires ciblés pourront être lancés. Parallèlement, et comme cela a été initié en 2015, des stages de formation seront organisés afin d'approfondir cette compétence "Lichen" au sein de l'équipe du CBNMC. Enfin, un groupe d'experts (comprenant notamment les lichénologues régionaux, nationaux et leurs organisations) mais également un groupe d'observateurs autour du développement des connaissances seront sollicités afin d'élaborer une stratégie pour le développement des connaissances en fonction des lacunes et des besoins.

À réaliser : poursuite des démarches d'inventaires participatifs initiés par la DREAL Auvergne, actualisation du référentiel "lichen" du CBN Massif central, lancement d'inventaires par sondage (mailles) ; recherche de lichens patrimoniaux.

A142. Mettre en place une stratégie d'acquisition de connaissances sur la fonge (hors lichénofonge) ; élaborer un catalogue et un référentiel des taxons présents sur le territoire d'agrément

En ce qui concerne la fonge (hors lichénofonge), le Conservatoire pourrait, dans un premier temps, élaborer un référentiel fonge et centraliser les données bibliographiques, établir des liens forts avec les associations mycologiques et les mycologues du Massif central et leur apporter les infrastructures opérationnelles de son système d'information en termes de gestion et d'exploitation des données.

Les travaux récents menés sur les forêts anciennes constituent également une passerelle intéressante pour débiter l'étude de la fonge du Massif central.

À réaliser : élaboration d'un référentiel "fonge" ; mise en place d'un partenariat avec les sociétés mycologiques et les mycologues du TAG.

Objectif A15. Végétation et habitats naturels

A151. Mettre à jour et partager les référentiels et catalogues de végétation par unité de territoire (région, département, régions naturelles...)

Depuis sa création, le CBN a réalisé un très grand nombre de relevés floristiques et phytosociologiques à l'échelle du TAG. Pour valoriser ces connaissances, il convient aujourd'hui de publier et mettre à jour des documents de synthèse (typologies, catalogues et synsystèmes) à destination des partenaires de manière à partager une vision synthétique de la végétation connue sur le territoire et faciliter les échanges d'informations. Comme les années précédentes, des documents pourront être élaborés à l'échelle des différentes unités administratives qui structurent le territoire d'agrément, à la demande des partenaires : Massif central, territoire d'agrément, région, département, parcs naturels... Ils constitueront, pour chacun de ces échelons, un état des lieux de la connaissance de la végétation et préciseront les domaines voire les secteurs restant à approfondir. Ces travaux alimentent de manière approfondie les référentiels nationaux, en particulier le *Prodrome des végétations de France* auquel le CBN continuera de contribuer activement.

À réaliser : mettre à jour les référentiels des groupements végétaux régionaux et territoriaux existants à la lumière des travaux phytosociologiques récents et des synthèses réalisées par le CBNMC ; poursuivre la rédaction de catalogues territoriaux des types de végétation

A152. Poursuivre l'inventaire général des habitats naturels et des groupements végétaux (typologie, répartition et cartographie) notamment par l'approche phytosociologique

Le travail sur la connaissance des types de végétation se poursuivra sur les bases initiées au cours des agréments précédents : caractérisation typologique, inventaire chorologique, cartographie zonale. Les opportunités territoriales de développement des

Objectif A16. Complexes de végétation et paysages

A161. Caractériser les complexes de végétation grâce aux apports de la phytosociologie paysagère

L'approche symphytosociologique dite phytosociologie paysagère qui a pour objet d'étude les complexes de groupements végétaux, a été amplement valorisée au niveau national par le programme de cartographie national des types de végétation CarHAB (voir A162).

Son objectif est d'étudier les complexes de groupements végétaux au sein d'unités spatiales homo-

connaissances sur la végétation (sites Natura 2000, ENS, PNR...) constitueront des appuis forts, mais devront, par la même occasion, répondre le mieux possible aux objectifs généraux : achever la typologie des types de végétation du territoire d'agrément et élaborer les synsystèmes régionaux correspondants, structurer l'inventaire général de la végétation dans le cadre d'un inventaire cartographique en réseau (la maille 10x10 km en cours de test pour la région Rhône-Alpes pourrait être retenue en cohérence avec le dispositif national d'inventaire des habitats).

Le travail typologique sera développé en lien avec le programme national sur la déclinaison du prodrome des végétations de France jusqu'au niveau des associations végétales (partenariat Société française de phytosociologie, FCBN, MNHN). Les cartographies de végétation du Massif central se poursuivront, quant à elles, en lien avec la réalisation de la Cartographie de la végétation de France (CarHab), voir A162.

À réaliser : réaliser et mettre en ligne le référentiel des groupements végétaux du Massif central et ses déclinaisons aux échelles des régions naturelles, des régions et des départements ; initier et mettre en place des inventaires cartographiques de type 'atlas régionaux' des groupements végétaux ; réaliser des publications scientifiques sur les connaissances acquises

A153. Poursuivre l'inventaire des groupements végétaux rares et menacés

Initié lors du précédent agrément dans le Massif central rhônalpin, cet inventaire est basé sur la réalisation de bilans typologiques et stationnels des types de végétation jugées rares et hautement menacées. Il sera poursuivi au cours du prochain agrément.

À réaliser : poursuite de l'inventaire des groupements végétaux rares et menacés.

gènes, qui constituent les éléments du paysage. Cette approche permet de qualifier et typifier les éléments végétaux structurants les paysages à deux échelles spatiales : celle du compartiment écologique (versant, talweg, dalles rocheuses, falaise...) et celle de l'unité géomorphologique homogène (plateau, colline, vallée...). L'objectif du CBN consistera à caractériser et hiérarchiser les paysages du territoire d'agrément en s'appuyant sur la phytosociologie paysagère, ce qui permettra :

- d'établir les passerelles entre les complexes de groupements végétaux et les unités paysagères des atlas régionaux des paysages afin de favoriser leurs prises en compte dans ces documents de connaissance utiles à l'aménagement du territoire et à la reconnaissance des caractères propres à chaque petite région ;
- de mobiliser les données cartographiques de ces atlas ;
- de mettre en évidence les complexes paysagers remarquables et de les intégrer aux atlas de paysages ;
- de cartographier de manière synthétique le tapis végétal de vastes territoires.

À réaliser : poursuivre la caractérisation des complexes de végétation du Massif central ; réaliser des catalogues des séries et géoséries du Massif central ; cartographier les complexes de végétation ; établir des liens avec les atlas régionaux de paysages.

A162. Développer la cartographie des habitats naturels selon la méthodologie CarHAB

Le Ministère chargé de l'environnement a souhaité proposer, d'ici 2025, d'une carte au 1/25 000 des végétations de la France métropolitaine (CarHAB), grâce notamment à l'expertise des Conservatoires botaniques nationaux dont celle du CBN Massif central et au déploiement de zones tests sur le territoire national (départements du Cher, de l'Isère et de la Loire). La connaissance précise de la répartition de tous les types de végétation retenus à l'échelle nationale vise à combler plusieurs lacunes. Il s'agit d'améliorer l'évaluation nationale de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (obligation européenne dans le cadre de la directive «Habitats, Faune, Flore»), d'apporter des éléments de connaissances fiables des continuités écologiques (trame verte et bleue), d'affiner l'analyse de l'impact des grands projets d'aménagement, de mieux conserver les végétations en réalisant des listes rouges s'appuyant sur leur rareté, d'affiner les modèles économiques d'exploitation des ressources végétales (potentialités forestières), de s'appuyer sur des éléments écologiques pour définir les limites des terroirs agricoles,...

L'originalité de cette méthode réside dans son approche dynamique et à plusieurs échelles, s'appuyant sur la phytosociologie paysagère. Selon cette approche, les résultats cartographiques délimitent les végétations existantes mais aussi les végétations potentielles, c'est à dire celles pouvant s'exprimer à la faveur de l'évolution naturelle des écosystèmes ou de l'activité humaine, selon les conditions écologiques intrinsèques (sol, climat, relief...).

Lors du précédent agrément, le CBN Massif central a participé aux travaux expérimentaux d'élaboration d'une méthode pour établir cette carte. Aussi, le CBN Massif central a proposé en 2012 l'inscription du territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez comme zone test CarHAB. La cartographie de ce territoire de près de 300 000 hectares a permis de tester en grand la méthode et de l'appliquer sur le terrain. La collaboration avec un territoire de projet comme un parc naturel régional aide le Conservatoire à affiner sa connaissance des attentes et des utilisations possibles de cet outil très novateur. Le rendu cartographique a donné lieu à la production d'une carte au 1/50 000 destinée au grand public et à une communication élargie. Le territoire du PNR du Pilat sera lui aussi cartographié selon cette méthode grâce à la remobilisation des données d'une précédente production cartographique. Ainsi, grâce à ces deux approches complémentaires, le CBN Massif central sera en mesure de déployer la méthode sur d'autres territoires.

Les enjeux de conservation des habitats naturels et des fonctionnalités écologiques dans le Massif central sont très forts, tant cette région biogéographique représente un vaste îlot de biodiversité à l'échelle de l'Europe. La mise au point et le déploiement de cette approche cartographique adaptée à relever ce type de défi constituent des garanties pour mener à bien ces objectifs.

Afin d'apporter aux partenaires territoriaux du TAG cette vision cartographique innovante et répondant aux enjeux actuels de la conservation des fonctionnalités écologiques, le déploiement de cette méthode de cartographie sera recherché, en priorité sur les territoires les plus sensibles : Parcs naturels régionaux, réserves nationales ou régionales, réseaux de sites Natura 2000 et d'ENS, agglomérations, grandes vallées alluviales, ...

À réaliser : finaliser la cartographie Carhab du PNR Livradois Forez et au moins un autre territoire selon les financements disponibles (PNR Pilat ?) (LIFE+, IN-TERREG, Massif central...).

A163. Améliorer la connaissance des trames végétales structurantes du Massif central

L'approche symphytosociologique basée sur une connaissance précise des éléments qui composent le paysage permet d'appréhender le tapis végétal à une échelle spatiale plus petite et plus intégratrice. Elle permet de faire la passerelle entre les groupements végétaux et les écosystèmes et de répondre à différentes problématiques actuelles pour lesquelles une approche 'classique' demanderait une connaissance cartographique beaucoup plus exhaustive des territoires. Ainsi les notions de fonctionnalité et perméabilité des écosystèmes sous-tendent aujourd'hui de nombreuses politiques territoriales (TVB, SRCE...) en faveur des cor-

ridors écologiques, des forêts anciennes et des trames de vieux bois, des zones humides et cours d'eau, des milieux ouverts herbacés, du bocage, des réservoirs de biodiversité... Cette approche symphytosociologique permet d'apporter des éléments objectifs et concrets pour répondre aux enjeux du territoire et peut alimenter les atlas régionaux des paysages en affinant leurs approches écologiques. Voir aussi C127.

À réaliser : développer des projets expérimentaux d'évaluation de la fonctionnalité des trames structurantes du Massif central et mesurer leurs applications possibles pour les corridors écologiques, les forêts anciennes, les zones humides, les milieux ouverts herbacés, le bocage et une meilleure connaissance de la dimension naturelle des paysages du TAG.

Objectif A17. Améliorer la connaissance du patrimoine végétal des régions naturelles

A171. Produire des synthèses territoriales du patrimoine végétal par petites unités géographiques et paysagères (régions naturelles, terroirs, pays...)

La connaissance des habitats naturels et types de végétation du territoire d'agrément du CBNMC s'est jusqu'alors construite d'une part, par la réalisation successive d'études menées sur des sites privilégiés (sites Natura 2000, certains espaces naturels sensibles des départements, certaines réserves naturelles nationales et régionales...); d'autre part, grâce à des travaux plus conséquents d'un point de vue territorial sur certains Parcs naturels régionaux (Pilat, Millevaches, Livradois Forez) ou à l'échelle de certaines régions.

et d'affiner la caractérisation de certaines végétations, le CBN envisage à court terme, en lien avec ses partenaires et notamment les CBN voisins et les nouvelles régions concernés, la production de synthèses permettant d'apporter une information brève et objective sur l'état des connaissances et de conservation de la flore et de la végétation, à différentes échelles territoriales : terroir (pays ou région naturelle...), département, région, Massif central... Il conviendra plus tard d'envisager une production éditoriale entièrement vouée à la dimension Massif central dans la perspective d'enrichir notre vision biogéographique mais aussi d'apporter des éclairages culturels et scientifiques au plus large public.

Afin de restituer auprès du plus large public les connaissances acquises sur les secteurs les mieux prospectés et d'identifier les territoires où il convient de compléter

À réaliser : 2 synthèses territoriales / an.

Objectif A18. Patrimoine culturel et savoirs locaux liés au végétal

A181. Développer la connaissance du patrimoine culturel lié au végétal

Les premiers travaux à caractère ethnobotanique mis en œuvre par le CBN lors du dernier agrément, en particulier à propos de la cueillette de plantes sauvages, l'encouragent à poursuivre l'élargissement de ses connaissances en s'intéressant d'avantage à l'ensemble des aspects socio-culturels se rapportant à la diversité végétale du Massif central. Qu'il s'agisse d'études historiques, du recensement de "monuments végétaux" à l'image des travaux menés sur les arbres remarquables, de l'inventaire et de l'étude des différentes utilisations, savoirs populaires et croyances relatifs aux plantes sauvages ayant encore cours sur le Massif central ou encore de l'inventaire des noms vernaculaires attribués à la flore dans les différentes lan-

gues régionales, il s'agit ici d'enrichir la connaissance du CBN dans la perspective d'intéresser davantage le plus large public aux objectifs de conservation de la diversité végétale au travers de la diversité socio-culturelle qui lui est associée.

À cet égard, le CBN élargira les champs de compétence de son Conseil scientifique de manière à l'orienter sur les travaux à mener et définir les méthodes appropriées pour capitaliser et valoriser ces connaissances.

À réaliser : définition d'une stratégie d'acquisition de connaissances culturelles et ethnobotaniques ; poursuite des travaux menés sur la cueillette d'espèces végétales ; inventaire des "types" décrits dans le Massif central (flore, fonge, végétation).



Orientation A2

Consolider et développer les ressources scientifiques et techniques utiles à la capacité d'expertise du CBN

La documentation, l'herbier, les jardins, le réseau de correspondants et le système d'information constituent autant de ressources et d'outils scientifiques et techniques communs indispensables au développement et au fonctionnement des autres activités du Conservatoire.

Le renforcement et l'évolution de ces ressources et outils sont une priorité forte afin :

- **d'améliorer l'efficacité interne et externe, notamment vis-à-vis du nombre croissant de partenariats ;**
- **de mieux prendre en compte les besoins et attentes croissants de nos partenaires institutionnels et naturalistes, en lien avec la mise en place du SINP, les stratégies des nouvelles régions pour la biodiversité et la mise en place progressive de pôles régionaux d'information sur la biodiversité ;**
- **d'améliorer la cohérence du réseau des CBN sur les outils et méthodes en vue, d'une part de répondre aux exigences des territoires partagés entre CBN, d'autre part de poursuivre la coordination biogéographique des missions et de consolider l'expertise nationale sur la flore, la fonge et les habitats naturels ;**
- **de répondre aux besoins d'information du plus large public ;**
- **de contribuer à la définition d'indicateurs de suivi et à la mise en œuvre de l'observatoire de la diversité végétale.**

Objectif A21. Améliorer le contenu, la gestion et la valorisation des ressources documentaires

A211. Développer le fonds documentaire

Le développement du fonds documentaire, au format papier ou numérique, déjà conséquent sur la flore et la végétation du Massif central, outre son actualisation et divers compléments dans ce domaine, sera poursuivi et diversifié dans les directions suivantes :

- la poursuite de l'acquisition des flores relatives aux trachéophytes (notamment flores européennes récentes) ;
- le renforcement du fonds phytosociologique à l'échelle de l'Europe et des domaines biogéographiques atlantique, continental et méditerranéen, afin de renforcer le potentiel d'analyse et d'évaluation de l'originalité des végétations du Massif central dans un cadre national et européen, de veiller aux rigueurs de la nomenclature phytosociologique et de soutenir le développement des formations en phytosociologie par la mise à disposition d'une documentation sur la phytosociologie théorique et fondamentale et sa place au sein des sciences de la végétation ;
- le développement du fonds bryologique à vocation nationale et européen ;
- le développement du fonds sur la fonge et lichenofonge à vocation biogéographique et nationale, compte tenu du développement récent de cet axe au CBN Massif central ;
- le développement d'un fonds spécialisé sur les *Grossulariaceae* et les *Ribes*, compte tenu de l'importance souhaitée pour la valorisation et le renforcement de la collection nationale « Ribes » ;
- la mise en place d'un fonds dédié à la botanique et l'écologie historique régionales faisant une place importante aux connaissances variées requises (paléoenvironnements, préhistoire, histoire, ethnobotanique, cueillette...) et permettant de lier paysages, végétation actuelle et trajectoire de végétations et d'habitats depuis la dernière glaciation ;
- la mise en place d'une veille scientifique permettant de suivre la parution de thèses et d'articles scientifiques intéressant les activités du CBN, en particulier la parution d'articles spécifiques dans les revues internationales.

À réaliser : veille scientifique efficace visant à enrichir le fonds documentaire selon les directions de développement des projets.

A212. Gérer et valoriser le fonds documentaire

Le fonds documentaire du CBN rassemble un savoir extraordinairement riche sur la biodiversité du Massif central qui mérite d'être davantage mis à disposition auprès des institutions publiques, des universitaires et des établissements de recherche (articles, consultation à distance d'exemplaires numérisés, borne de consultation dans les universités...) mais aussi auprès du grand public (expositions temporaires, valorisation culturelle en lien avec les visites des jardins du CBN...).

L'évolution du logiciel documentaire PMB en lien avec l'évolution du système d'information et son portail web a été réalisée. Elle permet la mise en ligne des références documentaires. En outre, la recherche de partenariats locaux représente différentes pistes pour valoriser les fonds et optimiser leur gestion : projets autour des différents fonds naturalistes départementaux, régionaux (réseau des bibliothèques en environnement) et nationaux (vers une organisation commune du réseau des CBN). Des actions permettant de faire connaître et vivre ces ressources pourront être engagées, en particulier autour des manifestations culturelles nationales.

À réaliser : valorisation du fonds documentaire lors d'événements liés aux actions du CBN (Fête de la sciences, RDV aux jardins, Nuit des chercheurs...).

A213. Développer, moderniser et gérer l'icôneothèque

Après d'importantes campagnes de prises de vues réalisées au cours de ces cinq dernières années, l'icôneothèque actuelle, riche de plus de 160 000 clichés essentiellement numériques, continuera d'être alimentée à l'occasion des différentes missions réalisées par le Conservatoire botanique. En outre, deux actions de fonds restent à mener : l'indexation complète de la photothèque en vue de faciliter la recherche et le prêt d'images ; et l'organisation de campagnes de prise de vues de qualité dédiées aux végétations et habitats naturels (notamment en lien avec les travaux menés sur la caractérisation et la cartographie de la végétation du Massif central). En outre, chaque photographie contient de précieuses informations relatives à l'état de la flore et de la végétation qu'il conviendrait d'exploiter pour enrichir le système d'information du CBN.

À réaliser : indexation complète de la photothèque et intégration des données floristiques issues de la photothèque dans le système d'informations du CBN.

Objectif A22. Gérer et exploiter les collections d'herbiers

A221. Développer, gérer et valoriser les collections de flore vasculaire

Les herbiers de flore vasculaire du Conservatoire constituent une collection de référence pour les activités du Conservatoire et contribuent, par les herbiers historiques et modernes qu'ils renferment, à l'ensemble des herbiers du Massif central. Il s'agit dès lors de poursuivre leur enrichissement, notamment en échantillons se rapportant à des genres difficiles, et de développer des partenariats avec les différents herbiers régionaux et le réseau national d'herbiers du Muséum national d'histoire naturelle pour envisager leur valorisation. Le CBN poursuivra la restauration d'herbiers historiques qui lui ont été confiés avant leur introduction dans l'herbier général du CBN.

Dans la perspective de préserver l'intégrité des parts, fragiles pour certaines d'entre elles, et de faciliter la consultation des herbiers par l'équipe du CBN mais aussi par le plus large public, en particulier par les étudiants en voie de professionnalisation, les professionnels et le réseau de correspondants botanistes, il est envisagé une campagne de numérisation de chaque part, en particulier à l'occasion de leur rénovation. Ces parts numérisées seraient ensuite mises à disposition auprès du public à travers la photothèque disponible sur le site web du Conservatoire, sous réserve que les informations géographique contenues dans ces planches ne mettent pas en péril les stations existantes aujourd'hui.

D'une manière générale, il s'agira également pour le CBN de se rapprocher des musées et herbiers universitaires de son territoire d'agrément pour développer des partenariats autour de la capitalisation des données contenues dans les herbiers mais aussi de la restauration et de la valorisation de ceux-ci auprès du plus large public.

À réaliser : numérisation progressive de l'herbier, au fil de la rénovation de parts ; développement de partenariats avec les établissements en charge d'herbiers régionaux de haute valeur.

A222. Développer, gérer et valoriser les collections de bryophytes

Les herbiers de bryophytes du Conservatoire constituent une collection de référence pour ses activités, mais aussi pour la connaissance du Massif central en raison de la modernité des collectes et des déterminations. L'herbier du CBNMC compte environ 9 500 parts et constitue un des herbiers modernes les plus importants en France.

Bien évidemment, le Conservatoire poursuivra l'enrichissement de celui-ci et la valorisation, au sein du réseau des bryologues, de la pertinence et de la modernité de cet herbier.

L'inscription prochaine de cet herbier bryologique à l'Index Herbariorum permettra de disposer des facilités d'échange et de collaboration scientifique internationale.

À réaliser : enrichissement de l'herbier et inscription à l'Index Herbariorum

A223. Initier des collections relative aux macro-algues

Le CBN du Massif central est amené à jouer le rôle de référent régional sur les Charophytes. Il apparaît important de pouvoir disposer d'une collection de référence afin de pouvoir contribuer au développement de cette nouvelle capacité d'expertise. Des collectes seront donc réalisées à cette fin.

À réaliser : élaboration d'un herbier de charophytes.

A224. Initier des collections relative à la fonge

Au regard du positionnement progressif du CBN en tant que structure ressource pour l'information sur les lichens dans le cadre de la mise en place des pôles d'information sur la biodiversité, il apparaît important de pouvoir disposer, au sein du Conservatoire botanique, d'une collection de référence afin de pouvoir dans le futur développer une capacité d'expertise dans ce domaine.

Les quelques herbiers historiques relatifs aux lichens stockés au CBN devront être déterminés et analysés.

À réaliser : constitution d'un herbier de référence propre au CBNMC et valorisation des herbiers historiques



Objectif A23. Amplifier le recueil de données par la contribution des réseaux d'observateurs et des actions participatives.

A231. Développer et animer la mise en réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la diversité végétale du Massif central

Les programmes d'inventaires généraux de la flore ou de la lichénofonge réalisés depuis 2000 ont permis de mobiliser un réseau important d'observateurs. Si des programmes initiés dans le cadre des activités de conservation comme « Flore remarquable de la Loire » ou « Flore remarquable du Grand Lyon » permettent déjà de mobiliser le réseau sur des recherches et de l'actualisation de données sur les taxons rares et menacés, il convient de restructurer et coordonner un réseau de correspondants du CBN cohérent et efficace sur l'ensemble du territoire d'agrément pour faciliter la connaissance, la surveillance et le suivi de la flore, la veille territoriale et le recueil et l'archivage de données.

La structuration du réseau doit également répondre au rôle proposé de coordination biogéographique à l'échelle du Massif central en cherchant à mettre en commun, à cette échelle, l'information sur les plantes et milieux naturels afin de constituer des référentiels et outils partagés (taxonomiques, syntaxonomiques, statuts de rareté et de menaces, chorologiques) sur la flore et les végétations du Massif central. La réalisation de ces outils communs pourra s'appuyer sur de nouvelles voies et méthodes de contribution participative au travers notamment d'applications mobiles et du développement du portail web du Conservatoire, mais aussi à travers la mobilisation des réseaux sociaux (web 2.0) et du grand public en général. Cette réflexion sur l'évolution de nos outils doit se programmer en lien avec l'État et les collectivités, et la mise en place à court terme du système d'information sur la nature et le paysage. Voir aussi B122.

À réaliser : voir B122. Mise en place et mobilisation de réseaux de correspondants départementaux autour du déploiement de la stratégie de conservation du CBN Massif central.

A232. Favoriser et animer des actions participatives

Le développement des outils numériques (réseaux sociaux) et l'ambition portée par le CBN concernant l'animation du réseau de correspondants botanistes, autorisent aujourd'hui le Conservatoire à redynamiser son réseau de correspondants (très actifs au moment des inventaires généraux) autour de projets fédérateurs, à imaginer et porter des inventaires et recherches participatifs permettant au plus large public de s'investir dans la connaissance de la diversité végétale du Massif central, en particulier autour d'espèces probablement disparues (et donc à rechercher), d'espèces patrimoniales mais sujettes à des enjeux forts (cueillette, réchauffement climatique,...) ou encore d'espèces communes mais indicatrices de l'évolution globale de la diversité végétale du Massif central. Ces inventaires concerneront aussi bien la flore, la bryoflore, la lichénofonge que la végétation, contribueront à répondre à des questionnements scientifiques liés aux enjeux régionaux et nationaux, et participeraient sans aucun doute à une meilleure

reconnaissance de l'action globale du Conservatoire, à l'échelle du Massif central. Mais ils pourraient également s'ouvrir à d'autres aspects de la diversité végétale du Massif central jusqu'alors méconnus ou non prioritaires, en particulier des points de vue culturel et ethnobotanique : contribution à l'inventaire d'arbres remarquables et centralisation des données à l'échelle Massif central, travaux relatifs à la diversité paysagère, savoirs populaires, noms vernaculaires, histoire botanique locale, etc.

En complément, il convient d'envisager de nouvelles voies et méthodes de contribution du public au travers notamment des web services et du développement du portail web du Conservatoire, mais aussi à travers la mobilisation des réseaux sociaux (web 2.0), (voir aussi axe D244).

À réaliser : mise en oeuvre d'actions participatives en lien avec les objectifs de connaissance du CBN et les politiques menées par ses partenaires régionaux et nationaux (MNHN...).

Objectif A24. Développer, gérer et valoriser le système d'information

A241. Améliorer le recueil et la validation de données

Dans le cadre de l'inventaire général de la flore, le CBN Massif central a élaboré des bordereaux d'inventaires destinés aux botanistes du Conservatoire mais aussi aux correspondants qu'il convient, aujourd'hui, de mettre à jour, en lien avec l'évolution des référentiels, des protocoles et des modalités de capitalisation des données collectées. Il s'agit également pour le CBN d'envisager d'autres modes de recueil des données floristiques à travers le développement d'applications mobiles et l'utilisation de matériel adapté (GPS, tablettes...).

diffusion et d'exploitation de ces documents, et les partenariats à mettre en œuvre nécessairement pour leur communication.

Indépendamment des efforts à réaliser quant à l'amélioration des dispositifs de consultation des données (cf. infra), le CBN doit travailler à une plus grande valorisation de celles-ci, en particulier dans le cadre de projets menés en partenariat avec les organismes de recherche. La plus-value du CBN n'est pas dans la détention de millions de données mais dans leur exploitation, leur relecture à l'aune de nouvelles problématiques. (cf. C116).

Le Conservatoire doit également améliorer les protocoles de validation des données issues des contributions extérieures (validation semi-automatisée, suivi de la validation dans le temps en fonction de l'évolution des connaissances sur la systématique et la répartition des espèces, vérification des données patrimoniales...). Cette amélioration s'inscrit dans le cadre de la modernisation du système d'information du CBN, et dans le cadre des SINP mis en place dans les deux régions administratives dont dépend le CBNMC.

À réaliser : développer les outils de saisie en ligne de CHLORIS® ; développer un système de validation semi-automatique des données ; établir ou maintenir des relations avec les autres producteurs de données flore et végétation du TAG ; Améliorer la consultation en ligne depuis l'outil CHLORIS® ; améliorer le contenu de l'information.

Outre le recueil d'informations à travers les activités d'inventaires de terrain et de dépouillement des ressources documentaires, le CBN doit améliorer l'accès aux données produites dans le cadre d'études et d'expertises, auprès des services de l'État et des collectivités, jusqu'alors peu accessibles au Conservatoire. Il s'agit ici d'améliorer à la fois la stratégie de

A242. Achever la modernisation du système d'information et des bases de données du CBNMC

La saisie et la consultation des données floristiques constituent des tâches régulières, indispensables à l'activité du CBN. La modernisation du système d'information et des dispositifs de consultation et de saisie actuels est particulièrement attendue au regard des besoins croissants d'extraction et d'exploitation des données, mais aussi de l'évolution des connaissances (référentiels, cartographie dynamique des habitats, etc.) et des attentes exprimées par l'État et les régions dans le cadre du SINP et des obligations juridiques (Aarhus, Inspire).

Ainsi, depuis 2012, CHLORIS® fait l'objet d'une refonte totale en partenariat avec la société de développement MÉMORIS et les Conservatoires botaniques nationaux de Corse (CBNC) et des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP) dans la perspective d'améliorer le fonctionnement général et de devenir un système d'information commun aux trois CBN. Ce travail se poursuivra ces prochaines années. Cette deuxième version s'appuiera sur une architecture logicielle

entièrement libre (dite OpenSource, pour les parties publication Web, données et couche applicative) ; intégrera un modèle conceptuel de données globalisant et visant une forte autonomie ; prendra en compte les différents référentiels utilisés par les Conservatoires botaniques (référentiel CBNMC, TAXREF National, référentiel phytosociologique, BIOTOPE, EUNIS, Natura 2000...) ; permettra de croiser les données floristiques, phytosociologiques et documentaires ; accroîtra les fonctionnalités de représentation cartographique ; améliorera les requêtes et la représentation des résultats et leur exportation dans un format utilisable par les partenaires ; et facilitera les échanges de données entre les établissements (CBN, FCBN, DREAL, SINP...)... À terme, l'interface web sera également mise à jour afin d'intégrer ces évolutions et d'en faire bénéficier le plus large public.

À réaliser : achèvement d'un système d'information du CBNMC compatible avec le SINP (renouvellement de l'adhésion au protocole SINP, publication fin 2016).



Orientation A3

Mettre en place un observatoire de la diversité végétale du Massif central

La capitalisation, l'analyse et la synthèse des informations de flore et de végétation recueillies doivent intégrer la question du diagnostic permanent de la dynamique de la biodiversité. Il s'agit notamment de pouvoir fournir des états et des tendances évolutives de la flore et des habitats, véritables marqueurs des caractéristiques et de l'évolution de l'environnement, en réponse aux changements globaux, tels que réchauffement climatique, évolution des politiques et pratiques agricoles, invasions végétales...

Objectif A31. Mettre en place une stratégie et un dispositif d'évaluation de la diversité végétale et de sa dynamique (en lien notamment avec le changement climatique)

A311. Anticiper l'évolution des activités humaines pouvant affecter le bon état de conservation de la diversité végétale, assurer une veille stratégique relative au patrimoine végétal et à l'environnement

Dans la perspective d'identifier, d'anticiper et suivre les menaces pesant sur la diversité végétale, de maintenir un niveau d'expertise suffisant pour répondre aux besoins des partenaires, de nourrir ses réflexions en termes de gestion conservatoire, le CBN envisage de développer, avec ses partenaires, une veille stratégique sur les activités humaines en lien avec la diversité végétale : puits carbone, changement climatique, développement industriel et des infrastructures, loisirs de plein air, aménagement du territoire,

compensation écologique, cueillette... Il s'agira principalement de capitaliser des informations éparses (revue de presse, courriels et témoignages d'acteurs, articles scientifiques...) relatives à divers domaines de manière à constituer un corpus d'informations pouvant donner lieu à une alerte. Cette veille alimentera également l'analyse des indicateurs de suivi choisis dans le cadre de l'observatoire de la diversité végétale du Massif central et autres observatoires régionaux ou interrégionaux.

À réaliser : veille stratégique à mettre en place avec les partenaires du CBN (comité des partenaires).

A312. Définir une stratégie de suivi de la diversité végétale en lien avec les enjeux du territoire

La flore et les habitats constituent de véritables marqueurs des caractéristiques et de l'évolution de l'environnement au regard des changements globaux qui s'opèrent sur le territoire : réchauffement climatique, évolution des politiques et pratiques agricoles, invasions végétales... Suivre l'évolution de la diversité végétale nous renseigne sur l'évolution globale de notre environnement et de notre cadre de vie.

À cet égard, l'action du CBN consistera à développer, à l'échelle biogéographique du Massif central, un observatoire de la diversité végétale (flore, végétation, paysages) s'appuyant, d'une part, sur le système d'information CHLORIS® et, d'autre part, sur un dispositif d'évaluation de la diversité végétale et de l'évolution de son état de conservation. Le dispositif serait développé en réseau sur le territoire de travail du CBN du Massif central. L'observatoire doit pouvoir enregistrer et évaluer les tendances évolutives de la flore patrimoniale et « ordinaire », des végétations et paysages ; il doit également pouvoir fournir en temps réel des évaluations sur les évolutions de la diversité végétale en réponse notamment aux modifications environnementales (climat, sol, usages...). La comparaison diachronique de relevés floristiques ou de végétation, de parts d'herbiers anciens et contemporains constitue à cet égard un axe prometteur.

Les travaux de suivis menés plus particulièrement sur les espèces exotiques envahissantes devront pouvoir s'appuyer sur un dispositif réactif et participatif impliquant un réseau d'informateurs sensibilisés aux questions d'invasions biologiques. Ils devront être développés en étroite relation avec l'ensemble des programmes de lutte contre les invasions biologiques menés sur le territoire de travail et dans le cadre de la réglementation nationale et européenne. Enfin, le CBN privilégiera les partenariats avec les ARS et Fredon pour les espèces à impact sanitaire (Ambroisie et Berce du Caucase).

Préalablement à la mise en place de cet observatoire, des outils méthodologiques et des indicateurs de suivi seront réfléchis.

À réaliser : établir avec les partenaires des outils méthodologiques et des indices de suivi de la flore et de la végétation plus particulièrement liés aux problématiques de moyenne montagne (choix des taxons ou habitats représentatifs) ; mise en place d'une veille sur l'arrivée d'EEE émergentes à fort pouvoir invasif (diffusion information, fiche alerte, alerte gestionnaires ou acteurs...)

A313. Améliorer et capitaliser l'efficacité des suivis de la flore et de la végétation du Massif central

Le CBN réalise pour le compte de ses partenaires un grand nombre de suivis floristiques et phytosociologiques. Sans remettre en cause l'intérêt de ces derniers, le CBN réfléchira à l'harmonisation des méthodes employées, à l'amélioration de l'efficacité de ces suivis et à la valorisation des données collectées dans la perspective d'alimenter l'observatoire de la diversité végétale du Massif central.

La collaboration avec des biostatisticiens (universités, laboratoires de recherche...) permettrait d'améliorer les protocoles de suivi pluriannuels notamment les analyses mathématiques permettant d'affiner nos expertises sur l'état des populations végétales, sur le long terme.

D'autres types de suivis seront par ailleurs élaborés au cours du prochain agrément afin de mieux répondre à certains enjeux de biodiversité (suivis dendrologiques, suivis de micro-habitats, suivis des volumes de bois morts, par exemple, dans le cadre des travaux relatifs aux forêts anciennes), en s'appuyant sur l'expérience d'autres acteurs.

Il s'agit à long terme d'utiliser, ces points de suivis, pour en constituer de véritables indicateurs de l'évolution de la flore et de la végétation du Massif central.

À réaliser : rénovation des protocoles de suivi

Objectif A32. Mobiliser les acteurs de la recherche autour de la connaissance et du suivi de la diversité végétale du Massif central

A321. Améliorer la synergie entre le CBN et les acteurs de la recherche (analyse de données, production d'éléments de synthèse, d'indicateurs de suivi, etc.)

Le CBN veillera à une meilleure collaboration avec les membres du Conseil scientifique, les universités et les établissements de recherche pour exploiter et valoriser ses jeux de données en relation avec des grands thèmes environnementaux (pollution, changements climatiques, ...) ou avec ceux identifiés par l'ONB et les observatoires régionaux.

En effet, l'activité actuelle du CBN se concentre particulièrement sur la capitalisation de connaissances et sur la mise en œuvre d'actions de conservation, l'empêchant d'analyser avec recul et précision les précieux renseignements fournis par les jeux de données acquis.

Ainsi, la collaboration de biostatisticiens (cf. A313) constituerait, en particulier, une aide précieuse à la définition des méthodes et protocoles (en amont) et à l'analyse des données floristiques permettant de rechercher des taxons / syntaxons rares et menacés, statuer sur l'évolution des populations végétales suivies à moyen et long terme. Ce travail permettra également de répondre à des interrogations scientifiques de grande importance au regard des changements globaux s'opérant sur l'environnement. Cette mobilisation des acteurs de la recherche pour exploiter ces jeux de données et valoriser leurs résultats s'effectuera à travers la mise en œuvre de partenariats. Voir aussi C116 et C117.

À réaliser : mise en œuvre de partenariats scientifiques intégrant les jeux de données du CBNMC afin de répondre à des enjeux ciblés de conservation : micro-trame herbagère, évaluation des politiques agricoles, etc.

Objectif A33. Évaluer l'évolution de la diversité végétale du Massif central

A331. Produire des indicateurs d'évolution de la diversité végétale du Massif central

Sur la base des connaissances capitalisées et des suivis floristiques et phytosociologiques mis en œuvre depuis sa création, mais aussi sur la base de documents historiques (comparaison diachronique), le CBN définira, avec l'appui de ses partenaires et de son Conseil scientifique, les indicateurs les plus pertinents pour suivre l'évolution de la flore, de la fonge, de la végétation et des habitats naturels du territoire d'agrément dans un premier temps, du Massif central dans un second temps avec l'appui des CBN concernés (coordination biogéographique).

À réaliser : définition des indicateurs d'évolution.

A332. Produire des supports d'information et des documents de synthèse à destination des pouvoirs publics et des gestionnaires du territoire

À l'aide des indicateurs définis (cf. axe A331), le CBN devra être en mesure de fournir à ses partenaires, aux pouvoirs publics et gestionnaires du territoire, des supports d'information et des documents de synthèse leur permettant de connaître l'évolution et l'état de conservation de la diversité végétale du Massif central. Ces productions constitueront des éléments scientifiques suffisamment tangibles pour que les pouvoirs publics puissent en tenir compte dans leurs réflexions et leurs projets d'aménagement du territoire. Elles orienteront les activités de conservation, d'expertise et d'information du CBN.

Il s'agira également de communiquer régulièrement sur l'évolution de ces indicateurs de manière à créer un débat permanent avec les acteurs du territoire.

À réaliser : synthèses sur l'évolution de la diversité végétale.

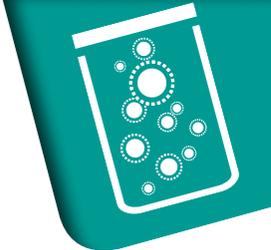


B. Conservation de la diversité végétale

Standardbeleuchtung
standard luminous intensity

Standardbeleuchtung
standard luminous intensity

Standardbeleuchtung
standard luminous intensity



B. Conservation de la diversité végétale

Le temps des synthèses : une stratégie globale de conservation

Depuis plus de 20 ans, le CBN du Massif central accumule une somme de connaissances importante sur la flore et la végétation. Bien qu'encore hétérogène selon les compartiments de biodiversité végétale considérés (Trachéophytes, Bryophytes, Charophytes, Fonge et syntaxons - habitats et végétation), cette connaissance du patrimoine végétal n'en demeure pas moins significative et permet aujourd'hui au Conservatoire de partager une expertise argumentée sur les éléments remarquables, représentatifs et structurants de ce patrimoine.

Au travers des inventaires et de leur analyse territoriale, la réalisation des listes rouges régionales a permis au CBN de franchir un grand pas dans l'identification des éléments majeurs de la flore trachéophytique. Les inventaires bryophytiques et syntaxonomiques (végétation et habitats) menés de manière moins systématique, plus opportuniste, atteignent néanmoins aujourd'hui un seuil significatif permettant d'asseoir, dans certaines régions, des listes rouges et une vision représentative du territoire.

Au cours des années à venir, l'objectif du Conservatoire sera de faire converger l'ensemble des éléments de connaissance pour **bâter une stratégie globale de conservation de la diversité végétale de son territoire d'agrément dans un premier temps, puis à l'échelle du Massif central dans un second temps**. La mise en évidence des priorités de conservation taxonomiques et syntaxonomiques sur son territoire d'agrément, s'appuiera sur une démarche homogène de bioévaluation (utilisant les critères de rareté et de menaces) et de hiérarchisation. Néanmoins, la conservation des taxons étant tributaire de la conservation des habitats, il semble impératif que le CBN puisse également **établir des passerelles entre taxons, syntaxons et, plus globalement, complexe de syntaxons, de paysages et écosystèmes**.

Ce programme ambitieux ne pourra pas être mis en œuvre sans la contribution du **réseau d'acteurs** de la conservation notamment dans la perspective d'étendre les actions concrètes de conservation in situ et ex situ des éléments les plus rares et menacés. Il ne pourra pas être mis en œuvre, non plus, sans **pérenniser et développer les outils et les actions de conservation ex situ** du CBN : récolter, conserver et cultiver les semences. Le CBN entend bien étendre ses moyens d'actions à cet égard.

Au cours des années à venir, le CBN cherchera également à décliner cette **hiérarchisation des enjeux de conservation à des niveaux d'intégration typologiques supérieurs** : les complexes de groupements et les paysages appréhendés selon les principes de la phytosociologie paysagère. Les récents développements de cette approche à travers le **programme national de cartographie des végétations (CarHAB)** généreront à terme d'importants jeux de données qu'il s'agit de mobiliser. La hiérarchisation de ceux-ci, corrélée à celle des groupements végétaux et des taxons, permettra la définition d'objectifs de conservation "intégrés" prenant en compte plusieurs composantes du patrimoine végétal, notamment à des échelles spatiales adaptées à la gestion territoriale (PNR, terroirs, départements).

Outre, les deux volets correspondant à la conservation in et ex situ des éléments remarquables du patrimoine végétal, le CBN souhaite étendre sa stratégie de conservation aux éléments emblématiques et structurants du Massif central. Partant du constat de la régression et de la dégradation de certains grands types de végétation et de paysages du Massif central, le Conservatoire souhaite **se doter d'outils d'expertise adaptés à l'échelle des "trames écologiques"**, élaborés en s'appuyant sur la caractérisation des complexes de syntaxons et des notions d'état de conservation et de fonctionnalité. Ce volet, est aujourd'hui initié sur la trame herbacée pastorale et culturelle (flore messicole), la trame forestière (sous le prisme des forêts anciennes), les infrastructures linéaires.

Plus globalement, le CBN souhaite **se positionner davantage à l'interface des activités humaines et des politiques de développement économique ou de préservation de l'environnement**. Sa stratégie reposera sur une communication importante et sur le développement d'argumentaires mettant notamment en avant les notions de "services écosystémiques", l'impact des changements globaux ou encore des plantes exotiques envahissantes. C'est en particulier à cet égard qu'il envisage d'**étendre son action sur des thématiques jusqu'alors peu explorées, à la croisée de l'économie et de l'environnement** : cueillette de plantes sauvages, semences locales, flore urbaine, faune dépendante de la diversité végétale, patrimoine végétal domestique régional... ●

B. Conservation de la diversité végétale du Massif central

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
<p>B1. Définir, développer et mettre en œuvre une stratégie de conservation en faveur des éléments rares et menacés de la diversité végétale, et la décliner à l'échelle des différents territoires de compétence du CBN.</p>	<p>B11. Hiérarchiser et actualiser les priorités de conservation du CBN à la lueur des connaissances disponibles de la diversité végétale et de l'appréciation des menaces pesant sur celle-ci.</p>	<p>B111. Réaliser, actualiser et diffuser des documents permettant de hiérarchiser les menaces pesant sur la diversité végétale, à l'échelle des territoires de compétence du CBN. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>B12. Planifier et mettre en œuvre la stratégie de conservation des éléments rares et menacés du CBN à travers ses territoires de compétences et le réseau d'acteurs de la conservation de la diversité végétale.</p>	<p>B112. Tenir compte de l'évolution de la diversité végétale et des connaissances (à travers le suivi des indicateurs produits dans le cadre de l'observatoire) pour réorienter, si besoin, les priorités de conservation du CBN.</p>
	<p>B13. Conforter les moyens d'action réglementaires du CBN.</p>	<p>B121. Informer, mobiliser et responsabiliser les acteurs en matière de conservation de la diversité végétale et hiérarchiser les priorités de conservation (plantes, habitats, types de végétation...) à chaque échelle territoriale ; assurer un porter à connaissance efficace des enjeux et des priorités auprès des pouvoirs publics. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>B14. Assurer la sauvegarde <i>ex situ</i> des éléments rares et menacés de la diversité végétale du Massif central (culture et conservation de semences).</p>	<p>B122. Structurer des réseaux de conservation de la diversité végétale du Massif central en mobilisant les pouvoirs publics, les gestionnaires d'espaces et autres acteurs de la préservation de l'environnement. (AXE PRIORITAIRE)</p>
		<p>B123. Planifier et mettre en œuvre des actions de conservation globales en lien avec les réseaux de conservation mis en place sur les différents territoires du Massif central. (AXE PRIORITAIRE)</p>
		<p>B124. Étayer la stratégie de conservation du CBN par une politique renforcée de communication, de sensibilisation, de pédagogie et de formation. (AXE STRATÉGIQUE)</p>
		<p>B131. Suggérer des évolutions du cadre réglementaire (révision des listes d'espèces protégées...). (AXE STRATÉGIQUE)</p>
		<p>B132. Contribuer au respect de la réglementation.</p>
		<p>B141. Pérenniser, améliorer et valoriser les outils de conservation <i>ex situ</i>, en particulier dans le cadre de la conservation des éléments rares et menacés de la diversité végétale du Massif central.</p>
		<p>B142. Récolter, conserver et cultiver les semences des taxons visés par un plan de conservation ou faisant l'objet d'une menace importante. (AXE PRIORITAIRE)</p>
		<p>B143. Démultiplier les sites de conservation <i>ex situ</i> en s'appuyant sur un réseau d'organismes spécialisés et compétents ; diffuser l'<i>index seminum</i> du CBN Massif central auprès du réseau spécialisé. (AXE STRATÉGIQUE)</p>

B. Conservation de la diversité végétale du Massif central (suite)

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
<p>B2. Élargir la stratégie de conservation du CBN à l'ensemble des composantes (taxons, syntaxons, trames) et des particularismes de la diversité végétale du Massif central.</p>	<p>B21. Contribuer, en étroite partenariat avec les gestionnaires d'espaces à des actions <i>in situ</i> de préservation, de restauration ou de renaturation de la diversité végétale.</p>	<p>B211. Développer la capacité de conseil et d'expertise du CBN en matière de conservation (préservation, restauration, renaturation, compensation...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B212. Contribuer à la mise en œuvre d'actions de renaturation d'espaces artificialisés ou détruits.</p>
	<p>B22. Participer au développement et à l'aménagement global du territoire en maintenant les trames écologiques structurantes du Massif central en bon état de conservation.</p>	<p>B221. Fournir aux pouvoirs publics, aux aménageurs les connaissances nécessaires à la prise en compte de la diversité végétale dans l'ensemble des documents de planification territoriale. Initier, influencer, accompagner les grandes politiques environnementales et leurs déclinaisons régionales. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B222. Mise en œuvre d'une politique partenariale sectorisée visant la préservation d'espaces stratégiques. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>B223. Contribuer au bon état de conservation de la trame herbacée agro-pastorale et de la flore messicole en soutenant le développement de filières agricoles respectueuses de la biodiversité. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B224. Contribuer au bon état de conservation de la trame forestière en soutenant le développement de filières forestières respectueuses de la biodiversité. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B225. Contribuer au bon état de conservation des trames herbacées et boisées des bords de route en soutenant les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>B226. Contribuer au bon état de conservation de la trame bocagère en soutenant les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>B227. Contribuer à la prise en compte de la flore en milieu urbain et à la mise en place de filières d'approvisionnement en semences locales dédiées à la revégétalisation ou au fleurissement (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B228. Sensibiliser les acteurs du tourisme et des loisirs de plein air à la prise en compte de la diversité végétale dans leurs activités ; participer à l'émergence d'activités de plein air respectueuses de la biodiversité. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>B229. Soutenir les pratiques de cueillette de plantes sauvages respectueuses de la biodiversité. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>B23. Agir en synergie avec les organismes chargés de la préservation de la faune, en particulier lorsque celle-ci est étroitement dépendante de la diversité végétale.</p>	<p>B231. Porter une attention particulière à la faune lorsque celle-ci participe à l'existence d'une plante ou d'une végétation remarquable, ou lorsque celle-ci est conditionnée par la présence de plantes ou types de végétation indispensables à sa survie. (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>B24. Sensibiliser et responsabiliser les gestionnaires d'espace en matière de conservation de la flore et de la végétation.</p>	<p>B241. Produire des outils d'information et d'auto-diagnostic de l'état de conservation de la diversité végétale à l'usage des gestionnaires d'espaces et des professionnels. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B242. Partager les enjeux de conservation et les solutions proposées auprès des établissements d'enseignement général, technique ou agricole, ainsi qu'à travers les centres et cursus de formation professionnelle. (AXE STRATÉGIQUE)</p>
	<p>B25. Contribuer aux stratégies d'action sur les plantes exotiques envahissantes.</p>	<p>B251. Hiérarchiser le pouvoir d'invasibilité de chaque exogène connue sur le Massif central et ses menaces sur la diversité végétale indigène. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>B252. Accompagner la mise en place d'outils réglementaires coercitifs liés à la commercialisation de plantes exotiques envahissantes) et d'outils incitatifs pour l'utilisation d'espèces locales (fleurissement, aménagement...).</p> <p>B253. Améliorer la synergie d'actions de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des territoires de compétence du CBN (stratégies régionales, départementales...). (AXE STRATÉGIQUE)</p>



Orientation B1

Définir, développer et mettre en œuvre une stratégie de conservation en faveur des éléments rares et menacés de la diversité végétale, et la décliner à l'échelle des différents territoires de compétence du CBN

L'intégration de l'ensemble des approches de conservation de la flore, biologie et écologie de la conservation, protection réglementaire, gestion in situ et conservation ex situ, et leur mise en œuvre constituent le cadre de la stratégie de conservation du Conservatoire. Ce cadre s'appuiera sur des outils de bilan (inventaires généraux et ciblés, cartographie, suivis), d'évaluation patrimoniale et de hiérarchisation des enjeux et des urgences, de définition, de programmation, de planification et d'évaluation des actions de préservation et de restauration, mais aussi de communication.

Objectif B11. Hiérarchiser et actualiser les priorités de conservation du CBN à la lueur des connaissances disponibles de la diversité végétale et de l'appréciation des menaces pesant sur celle-ci

B111. Réaliser, actualiser et diffuser des documents permettant de hiérarchiser les menaces pesant sur la diversité végétale (au sens large), à l'échelle des territoires de compétence du CBN

Des listes rouges régionales de la flore vasculaire ont été réalisées (2013-2014) dans les trois ex-régions du TAG du CBN Massif central (Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes). Elles indiquent le degré de menace d'extinction pour chaque taxon. Une concaténation de ces trois listes a également été réalisée en 2015 pour réaliser une « liste rouge » au niveau du TAG du CBN Massif central. Ces trois listes, diffusées auprès

des acteurs de la préservation de la nature, nécessiteront une actualisation permanente au regard de l'amélioration des connaissances.

Concernant la bryoflore, seule l'Auvergne a bénéficié de la réalisation d'une liste rouge. Dans la région Rhône-Alpes, une première liste rouge verra le jour prochainement. Dans le Limousin, le travail à accomplir reste important, notamment en termes d'acquisition des connaissances.

À l'échelle phytocénotique, le CBN souhaite poursuivre la réalisation de listes rouges des groupements

végétaux et des habitats menacés, à l'instar du travail initié en Rhône-Alpes. La phase de hiérarchisation en vue de la définition des objectifs de conservation reste à réaliser et devrait permettre, d'une part, d'effectuer des bilans stationnels en vue d'initier des plans de conservation phytocénotiques et, d'autre part, d'étayer et de planifier les priorités d'actions en relation et en partenariat avec les acteurs concernés par la gestion des espaces.

Le CBN souhaite également décliner cette hiérarchisation à des niveaux d'intégration typologiques supérieurs, les complexes de groupements et les paysages appréhendés sous leur composante phytocénotique. Les récents développements de cette approche dans le programme national de cartographie des végétations (CarHAB), basé sur les concepts de la phytosociologie paysagère, vont permettre à terme de disposer d'importants jeux de données sur les complexes de végétation et les paysages végétaux. La hiérarchisation de ceux-ci, corrélée à celle des groupements végétaux et des taxons, permettra la définition d'objectifs de conservation 'intégrés' prenant en compte l'ensemble des composantes du patrimoine végétal, à des échelles spatiales adaptées à la gestion territoriale (PNR, terroirs, départements).

Quels que soient les éléments concernés (flore vasculaire, bryoflore, fonge, végétation, habitats...), le CBN poursuivra l'élaboration de listes rouges (ou autre liste hiérarchisée similaire : livre rouge, listes d'espèces et d'habitats déterminants ZNIEFF..) pour les groupes d'espèces et territoires non pourvus d'un tel outil (régions biogéographiques, Massif central, nouvelles régions administratives...) et contribuera à l'actualisation

de ces documents (sur un pas de temps de 10 ans). Il contribuera également à l'élaboration d'outils similaires à l'échelle nationale ou internationale (habitats menacés à l'échelle européenne...).

D'une manière globale, le CBN Massif central s'appuiera sur ces éléments de hiérarchisation pour déterminer ses priorités de conservation (flore et végétation) au niveau des différents territoires administratifs (départements, régions, etc.) tout en veillant à la cohérence biogéographique de son action.

À réaliser : listes rouges des taxons et syntaxons sur l'ensemble du territoire d'agrément ; actualisation des listes existantes sur un pas de temps de 10 ans.

B112. Tenir compte de l'évolution de la diversité végétale et des connaissances (à travers le suivi des indicateurs produits dans le cadre de l'observatoire) pour réorienter, si besoin, les priorités de conservation du CBN

Dans le cadre de chaque action de conservation, le CBN s'assurera préalablement que ses priorités de conservation sont en adéquation avec les enjeux identifiés sur le territoire. Pour cela, les résultats des inventaires et des évolutions de certains indicateurs de suivi élaborés dans le cadre de l'observatoire permettront périodiquement de réactualiser le niveau de menaces des différents taxons et syntaxons et, si nécessaire, de réorienter ou modifier les priorités de conservation du CBN.

À réaliser : bilans stationnels des taxons.

Objectif B12. Planifier et mettre en œuvre la stratégie de conservation des éléments rares et menacés du CBN à travers ses territoires de compétences et le réseau d'acteurs de la conservation de la diversité végétale

B121. Informer, mobiliser et responsabiliser les acteurs en matière de conservation de la diversité végétale et hiérarchiser les priorités de conservation (plantes, habitats, types de végétation, paysages...) à chaque échelle territoriale ; assurer un porter à connaissance efficace des enjeux et des priorités auprès des pouvoirs publics

La hiérarchisation des priorités de conservation sera réalisée dans un premier temps pour la flore vasculaire sur la base des listes rouges élaborées pendant la période d'agrément 2010-2015 sur les trois ex-régions du territoire d'agrément du CBN Massif central (Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes). Cette hiérarchisation devra être également déclinée aux niveaux départementaux, plus opérationnels et au niveau

desquels fonctionnent déjà, pour certains d'entre eux, des réseaux de conservation (par exemple, le programme flore remarquable du département de la Loire). Il conviendra également de décliner cette hiérarchisation au niveau du territoire d'agrément puis du Massif central lorsqu'une homogénéité des connaissances sera atteinte sur les départements n'ayant pas fait l'objet, jusqu'alors, d'inventaire systématique (Lozère, Aveyron...).

Les priorités de conservation s'appuieront sur l'examen de deux critères : menace (en France et localement), et responsabilité (ce dernier critère englobe d'une part la responsabilité en termes de nombre de populations locales par rapport au nombre de populations à l'échelle nationale et, d'autre part, la présence

sur le territoire de populations isolées, souvent de grand intérêt génétique et sources potentielles de microendémisme). Leur hiérarchisation permettra de distinguer des groupes de taxons pour lesquels des actions de conservation sont à mettre en œuvre à court terme et d'autres pour lesquels les actions peuvent intervenir à moyen terme ou à long terme.

Les habitats naturels et la végétation feront l'objet du même processus d'identification des responsabilités territoriales en fonction de l'aboutissement des listes rouges et autres travaux de hiérarchisation des menaces.

À partir de ces travaux, le CBN assurera un porter à connaissance efficace des enjeux de conservation de la diversité végétale auprès des pouvoirs publics. Il cherchera dans un premier temps à fournir une "couche d'alerte" aux services de l'État de manière à les renseigner sur les enjeux à prendre en compte dans le cadre de tout projet d'aménagement (cf. couche d'alerte DREAL Auvergne). Il veillera, dans un second temps, à assurer l'interopérabilité des systèmes d'information sur la nature et les paysages avec son propre système d'informations CHLORIS®.

En outre, dans le but d'assurer la conservation de la flore ou des habitats, il est également indispensable d'assurer un lien privilégié avec les acteurs du territoire et les gestionnaires d'espaces. Des états des lieux des enjeux flore et végétation seront régulièrement établis dans le but de les informer sur leur responsabilité et les aider à orienter leurs actions pour une meilleure prise en compte des éléments de la flore et de la végétation à conserver. À cet effet, le CBN portera un effort particulier à l'information des collectivités locales (communes, groupements de communes,...) en particulier lorsque des éléments rares et menacés ont été identifiés sur l'espace public (rapport automatisé sur la base des informations enregistrées sous CHLORIS®).

À réaliser : déclinaison de la stratégie de conservation au niveau des différents départements et régions.

B122. Structurer des réseaux de conservation de la diversité végétale du Massif central en mobilisant les pouvoirs publics, les gestionnaires d'espaces et autres acteurs de la préservation de l'environnement

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie de conservation, le CBN souhaite mettre en place des réseaux participatifs de conservation de la flore aux niveaux régionaux et départementaux afin d'être plus

efficace dans la mise en place des actions de conservation. Ces réseaux visent à associer différents partenaires institutionnels et gestionnaires d'espace (collectivités, services de l'État, PNR, RNF, CEN, ONF, polices de la nature...) mais également les botanistes locaux autour de la mise en œuvre d'action de conservation, de manière synergique (suivi et contrôle de stations, récolte de semences, études diverses...). La mise en place de ces réseaux pourra s'appuyer sur des groupes de conservation déjà initiés dans le département de la Loire, le Grand Lyon ou le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

À réaliser : mise en place et animation d'un réseau par département.

B123. Planifier et mettre en œuvre des actions de conservation en lien avec les réseaux de conservation mis en place sur les différents territoires du Massif central

En ce qui concerne les **taxons** qui feront l'objet de sa stratégie de conservation, le CBN réalisera des bilans stationnels, qui consistent à acquérir, pour chaque taxon visé, des informations précises et actualisées sur la répartition, sur les populations (effectifs et état de conservation). Ces éléments orienteront précisément les actions de conservation envisagées : suivi des populations, réalisation de stocks de survie pour les taxons dont les bilans stationnels sont les plus défavorables, mais également d'études diverses pour maîtriser les aspects génétiques ou encore l'itinéraire cultural (mise au point des conditions optimales de germination, évolution de la capacité germinative en fonction de la durée de conservation, maîtrise de la culture...). Ces bilans stationnels et les travaux de contrôle et suivis s'appuieront sur la contribution des réseaux de conservation tels ceux déjà initiés dans le département de la Loire et la métropole de Lyon (cf. supra). Ils permettront également de disposer de données chiffrées sur l'évolution des populations, éléments importants dans l'actualisation des listes rouges (utilisation plus facile des critères A et C des listes rouges).

À l'égard de chaque taxon prioritaire, les actions de conservation seront déclinées selon une typification basée sur l'état de conservation des populations de ces derniers (état de conservation estimé d'après les résultats des bilans stationnels réalisés) : actions d'information, proposition de mesures réglementaires, définition de modalités de gestion, de contrôle, de suivi, recherche d'un opérateur de gestion approprié, réalisation de plans de conservation ou de mesures urgentes de conservation *ex situ* ou encore valorisation d'actions de gestions efficaces.

Pour les espèces à fort enjeu nécessitant une action globale pour l'ensemble des populations, le Conservatoire proposera, élaborera et animera des plans d'actions, en particulier à l'échelle biogéographique (PBAC). Les opérations suivantes sont prévues : rédaction et animation de plans directeurs de conservation à l'échelle d'une région ou du Massif central, s'inscrivant dans les stratégies régionales (parfois départementales) pour la biodiversité ; déclinaison locale des plans nationaux (PNA), notamment en faveur des messicoles ; mise en place de plans d'urgence pour les espèces non revues...

Les actions de conservation des **types de végétation et des habitats naturels**, incluant de nombreux suivis, sont pour le moment essentiellement ciblées sur des sites Natura 2000 et des Espaces naturels sensibles. L'objectif sera de développer des actions de conservation coordonnées et cohérentes sur l'ensemble du territoire. Cette échelle de cohérence régionale ou interrégionale pourrait s'appuyer sur des plans de conservation phytocénocotiques permettant de capitaliser les problématiques et les expériences de gestion et de conservation par types de végétation.

Le CBN portera également une attention particulière aux milieux possédant une forte originalité, diversité et/ou naturalité, et s'assurera de leur pérennité en proposant des actions de conservation spécifique. Par exemple, à l'égard des forêts à forte naturalité et en particulier des vieilles forêts (forêts anciennes et mures), il proposera des expertises visant à améliorer leur prise en compte dans les documents de gestion forestière (charte forestière, plans de gestion...).

Objectif B13. Conforter les moyens d'action réglementaires du CBN en matière de conservation

B131. Suggérer des évolutions du cadre réglementaire (révision des listes d'espèces protégées...)

Au regard des listes rouges régionales réalisées lors du dernier agrément, des listes de hiérarchisation des priorités d'action de conservation à venir, de la connaissance des enjeux pesant sur la diversité végétale du Massif central, le CBN apportera son expertise scientifique pour argumenter, auprès des services de l'État, la réactualisation des listes d'espèces protégées (arrêtés préfectoraux, protections départementales, régionales, nationales et européennes).

À réaliser : contribution à la révision des listes de protections nationales et régionales, arrêtés préfectoraux (notamment cueillette).

Ces actions de conservations seront mises en œuvre grâce à l'appui d'un réseau de conservation élargi associant les gestionnaires d'espaces naturels mais aussi les associations de préservation de l'environnement ou encore les entreprises investies dans une démarche favorable à la diversité végétale.

À réaliser : mise en place d'actions de conservation dans les différents départements du territoire d'agrément, en particulier hors sites déjà préservés.

B124. Étayer la stratégie de conservation du CBN par une politique renforcée de communication, de sensibilisation, de pédagogie et de formation

La préservation de la diversité végétale relève d'une responsabilité collective nécessitant le partage et l'acceptation des enjeux par l'ensemble des acteurs concernés, y compris le grand public. Une communication particulière, globale ou ciblée, devra donc être mise en place à travers chaque action de conservation pour faire connaître les menaces pesant sur le patrimoine local et les mesures nécessaires pour y remédier : campagnes de sensibilisation, réunions publiques, tracts... Cette démarche doit également inclure la possibilité au public de participer concrètement aux actions de conservation. En favorisant la participation aux actions locales de préservation de la flore, en encourageant et en fédérant les initiatives ponctuelles et personnelles concourant à celle-ci, le CBN Massif central peut espérer susciter un comportement respectueux de la flore et des milieux naturels. Voir aussi D24.

À réaliser : animations.

B132. Contribuer au respect de la réglementation.

Les services de l'État doivent régulièrement rendre des arbitrages sur des dossiers judiciaires en relation avec la préservation de la nature et notamment de la flore et des types de végétation sans que le CBN Massif central soit sollicité pour autant à cet égard pour apporter son expertise. Dès lors, le CBN cherchera à s'impliquer davantage dans le porter à connaissance d'informations "opposables aux tiers", dans l'assistance aux missions de police par une meilleure coordination avec les services concernés (gendarmerie, ONCFS, ONEMA...) ; de sensibiliser les services judiciaires (procureurs, DDT, DREAL) sur les missions et activités du CBN dont la possibilité de rendre un avis sur certaines études d'impact et/ou la pertinence des mesures compensatoires envisagées.

À réaliser : assistance continue auprès des services de l'État (cf. partie C).

Objectif B14. Assurer la sauvegarde *ex situ* des éléments rares et menacés de la diversité végétale du Massif central (culture et conservation de semences)

B141. Pérenniser, améliorer et valoriser les outils de conservation *ex situ* du CBN en particulier dans le cadre de la conservation des éléments rares et menacés de la diversité végétale du Massif central

Dans le cadre des actions de conservation envisagées en faveur des éléments les plus rares et menacés du Massif central, le CBN doit être en mesure de pouvoir disposer le plus rapidement possible de stocks de survie (semences et plants). À cet égard, il lui faut acquérir, rénover et/ou entretenir les moyens techniques ad-hoc : banques de semences, chambres de culture, serres chaudes et froides, chassiss de culture, arrosage des plants cultivés dans les jardins... Le CBN devra notamment réfléchir à valoriser les collections conservées dans les jardins du CBN, à l'organisation d'un système d'alimentation en eau des cultures végétales (récupération eaux de pluie dans les jardins...).

On cherchera notamment à développer des conditions optimales de conservation, de germination des fougères et lycopes, des espèces à graines à faibles réserves (Orchidées), des espèces parasites, mycorrhiziennes...

La banque de semences, ainsi que les cultures conservatoires associées, sont conçues comme des outils clés d'une stratégie globale de conservation intégrée. Les actions de conservation *ex situ* programmées dans le cadre de la stratégie de conservation fourniront les orientations majeures de gestion de ces outils de conservation *ex situ*.

À réaliser : optimisation des conditions de conservation et de culture pour les espèces difficiles.

B142. Récolter, conserver et cultiver les semences des taxons visés par un plan de conservation ou faisant l'objet d'une menace importante

La conservation de semences sur le long terme, hors site naturel (congélation, réfrigération, dessiccation...), entraîne une perte du pouvoir germinatif de celles-ci voire une déconnexion entre le potentiel génétique des semences et l'évolution du contexte stationnel (*in situ*). Le stockage de semences n'a donc de sens que s'il vise prioritairement des opérations de réintroduction, de renforcement de populations sur le court terme ou encore une meilleure maîtrise de l'itinéraire cultural.

La banque de semences et les cultures conservatoires de la flore vasculaire continueront donc à être alimentées sur la base d'un protocole d'échantillonnage de la diversité des espèces les plus rares et menacées, notamment en ce qui concerne la constitution de stocks de survie pour les taxons prioritaires dans chaque territoire définis dans le cadre de la stratégie de conservation (notamment taxons en danger d'extinction, CR et CR*).

La conservation *ex situ* de la bryoflore est encore embryonnaire au CBNMC et sera développée en priorité sur les espèces les plus gravement menacées. Il ne s'agit pas d'une collection de diaspores mais d'une collection de plantes cultivées en pots à des fins conservatoires. Les moyens techniques et humains devront permettre un développement et une gestion des collections adéquats. Une collaboration avec l'Université de Belgrade, en pointe sur les méthodes de culture *in vitro*, est en cours. Ce type de collaboration devra être renforcé dans l'optique de cultiver en milieu contrôlé des espèces encore très mal connues et en voie de disparition.

À réaliser : un programme sur 5 ans sera proposé visant l'actualisation des données, la récolte des semences et le suivi en banque de semences de taxons prioritaires ; poursuite des actions de conservation *ex situ* de la bryoflore menacée en vue d'actions de réintroduction.

B143. Démultiplier les sites de conservation *ex situ* en s'appuyant sur un réseau d'organismes spécialisés et compétents ; diffuser l'*index seminum* du CBN Massif central auprès du réseau spécialisé

Dans le cadre de programmes de conservation particuliers (espèces de l'étage subalpin, plantes méditerranéennes...) nécessitant des conditions culturales et climatiques très particulières, le développement d'un réseau de sites conservatoires dans le Massif central pourra être envisagé. Ce réseau pourra également répondre à une demande croissante de jardins et d'initiatives diverses souhaitant contribuer, de manière active, à la conservation de la biodiversité. Il s'agira donc d'accroître la synergie des actions de conservation *ex situ* avec d'autres CBN, des centres de recherche ou de valorisation de ressources végétales, des jardins botaniques municipaux... et de valoriser, par une communication adaptée (label ?), l'existence de ce réseau.

À réaliser : partenariats avec d'autres organismes spécialisés dans la conservation *ex situ*.



Orientation B2

Mettre en œuvre la stratégie de conservation en tenant compte des composantes (taxons, syntaxons, trames) et des particularismes de la diversité végétale du Massif central et des principales menaces pesant sur celle-ci

La conservation des taxons s'articule sur la préservation de semences et de plants hors site, et sur la mise en œuvre d'actions de conservation sur site, en s'appuyant principalement sur les réseaux de conservation départementaux en place. Afin d'amplifier l'efficacité territoriale de cette démarche, le CBN souhaite travailler à une meilleure complémentarité entre les politiques de conservation visant les taxons et celles dédiées aux espaces (habitats, végétation, paysages...), notamment dans le cadre de la mise en place de la trame verte et bleue.

La conservation des types de végétation et des habitats naturels peut être déclinée au travers d'une double approche en fonction des éléments à conserver et des territoires ciblés : premièrement, une approche phytocénotique élémentaire de conservation des groupements, mais aussi des paysages, rares et menacés, calquée sur les mêmes principes que pour la flore, avec la volonté d'initier à terme la mise en œuvre de plans de conservation phytocénotiques ; deuxièmement, une approche phytocénotique thématique appuyée sur le constat de la régression et de la dégradation de certains grands types de végétation avec la volonté de s'insérer à l'interface des politiques environnementales (conservation des milieux) et socio-professionnelles (exploitation des milieux) : végétations prairiales et politiques

herbagères, forêts et foresterie, zones humides et politiques de gestion de la ressource en eau...

S'appuyant sur le constat de la régression et de la dégradation de certains grands types de végétation et de paysages emblématiques et structurants du Massif central, le Conservatoire souhaite poursuivre et initier des grands projets thématiques en partenariat avec les acteurs du territoire. De tels projets sont engagés depuis 2008 sur la thématique "milieux ouverts herbacés" en lien avec la profession agricole et, plus récemment, sur la thématique "forêts anciennes". Leur mise en œuvre repose sur une communication importante, sur le développement d'argumentaires mettant notamment en avant les notions de "services écosystémiques" mais ils pourraient à terme déboucher aussi sur la valorisation de nouveaux produits ou de nouvelles filières économiques liés à la mise en place de nouvelles pratiques de gestion d'avantage en faveur de la diversité végétale (produits et labels de qualité environnementale).

À travers cette approche paysagère globale, il s'agit pour le CBN de contribuer à préserver la fonctionnalité des écosystèmes (notamment lorsque l'homme les exploitent) et des trames écologiques structurantes du territoire, tout en permettant le développement d'une activité économique vertueuse.



Objectif B21. Contribuer, en étroite partenariat avec les gestionnaires d'espaces à des actions *in situ* de préservation, de restauration de la diversité végétale

B211. Développer la capacité de conseil et d'expertise du CBN en matière de conservation (préservation, restauration, renaturation, compensation...)

Le CBN se positionne comme un interlocuteur privilégié pour orienter les priorités et les modalités d'action des gestionnaires d'espaces en matière de conservation, de restauration, de renaturation, de compensation... Il est particulièrement identifié comme un partenaire scientifique et technique contribuant à repérer et à hiérarchiser des enjeux et des espaces prioritaires (politique d'acquisition foncière), à établir les orientations de gestion conservatoire en étroite partenariat avec le gestionnaire.

En synergie avec les structures gestionnaires de son territoire d'agrément, le CBN contribuera à l'amélioration des techniques de gestion conservatoire dans la perspective d'apporter une expertise plus efficace auprès des pouvoirs publics et des collectivités ; il s'agira notamment d'expérimenter et suivre le résultat des pratiques d'entretien ou de restauration d'espaces naturels endommagés.

Le CBN cherchera à conseiller, au maximum, l'évitement de l'application de mesures conservatoires ; lorsque celles-ci s'avèrent inévitables, il exigera un haut niveau d'expertise de celles-ci, voire à en assurer lui-même le suivi dans le temps.

Les diagnostics et les suivis (transects, quadrats, placettes...) sont des outils importants pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion entreprises et l'expertise du CBN continue d'être sollicitée à cet égard. Un effort particulier a été consenti ces dernières années pour développer une gamme de méthodes visant à fournir des données quantifiées au gestionnaire (Programme MOH...). À titre d'exemple, les diagnostics bryologiques fonctionnels d'habitats menacés ont permis d'évaluer finement l'état de conservation des habitats testés et seront donc poursuivis. Des techniques novatrices de régénération de paléo-cortèges bryologiques sont en cours d'élaboration et permettront la réapparition d'espèces non revues récemment sur certains sites... Le CBN s'investira donc dans la poursuite de cette expertise.

Enfin, au cours du prochain agrément, son expertise s'appuiera encore davantage sur sa capacité à déterminer l'état de conservation de la végétation ou des populations d'espèces remarquables, mais aussi l'état fonctionnel des écosystèmes, à identifier la représentativité de ces éléments à différents échelons territoriaux et la présence supposée d'éléments patrimoniaux non existants mais qui pourraient s'exprimer à la faveur de certaines actions de gestion (types de végétation potentielles...).

À réaliser : réflexion en collaboration avec les gestionnaires à des protocoles normalisés de diagnostics et de suivis ; préparation et partage des enjeux de conservation flore et habitats avec les gestionnaires et administrations sur la base d'un diagnostic argumenté à l'échelle des territoires mais également à l'échelle Massif central. Le CBNMC s'attachera à produire des outils d'évaluation de la réussite des opérations de gestion en remplacement des outils d'évaluation de réalisation de ces mêmes opérations de gestion.

B212. Contribuer à la mise en œuvre d'actions innovantes de renaturation d'espaces artificialisés ou détruits

Le CBN travaillera à la mise en œuvre d'actions pilotes en matière de végétalisation ou de renaturation d'espaces (restauration de la fonctionnalité d'écosystèmes, reconnexion de trames écologiques...), en particulier au sein de grandes agglomérations du Massif central où les possibilités d'action s'avèrent nombreuses (friches industrielles, zones d'activité...). La végétalisation de toitures à partir d'un choix d'espèces adaptées au territoire, la sélection de semences dédiées à la revégétalisation d'espaces dénudés (travaux routiers) ou à la création ou la restauration d'espaces pastoraux (récolte/dispersion de foins),

l'apport d'une expertise auprès des services des espaces verts des villes en matière de choix d'espèces dédiées au fleurissement, la création d'écosystèmes pelousaires sur les voies de communication intracités (tramway) sont autant de pistes restant à explorer pour le CBN (villes "biodiversitaires"). Pour chacune d'elles, le CBN veillera à animer des réseaux d'acteurs appropriés (urbanistes, architectes, paysagistes...) et à favoriser l'émergence d'entreprises spécialisées.

À réaliser : Le CBNMC s'attachera à développer, dans le Massif central, le label « végétal local » par la recherche de producteurs et d'aménageurs intéressés. Il contribuera à faire connaître aux utilisateurs et prescripteurs l'intérêt de la flore locale dans ses divers usages (ornemental, production de foin, adaptation aux conditions climatiques locales...).

Objectif B22. Participer au développement et à l'aménagement global du territoire en maintenant les trames écologiques structurantes du Massif central en bon état de conservation

B221. Fournir aux pouvoirs publics, aux aménageurs les connaissances nécessaires à la prise en compte de la diversité végétale dans l'ensemble des documents de planification territoriale. Initier, influencer, accompagner les grandes politiques environnementales et leurs déclinaisons régionales

À la lueur des connaissances acquises (flore, végétation, paysages), le CBN souhaite contribuer à l'élaboration des documents de planification territoriale (SRADDET, SRCE, TVB, SCAP, Chartes forestières, Chartes paysagères...) de manière à s'assurer de la prise en compte (et indirectement de la conservation) des éléments remarquables de la diversité végétale dans les politiques d'aménagement. Il souhaite notamment se positionner comme un interlocuteur sur la problématique de mise en conformité des documents d'urbanisme (PLU) avec le SRCE. Il s'agit aussi pour le CBN d'accompagner les acteurs du développement territorial (CGET, Régions, Départements...) en apportant une expertise en matière de diversité végétale et une autre lecture des richesses environnementales et des potentialités économiques régionales.

D'une manière générale, le Conservatoire souhaite structurer des interventions aujourd'hui ponctuelles, mais croissantes, sur la gestion de la biodiversité dans des contextes aussi variés que ceux des bords de route, des cultures biodiversifiantes, des territoires ruraux et périurbains, etc. afin d'apporter son appui et ses compétences en termes de végétation, d'habitats, de cortèges floristiques associés, de fonctionnalités des écosystèmes, de maintien des trames écologiques...

À réaliser : réalisation de porter à connaissances dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire.

B222. Mise en œuvre d'une politique partenariale sectorielle visant la préservation d'espaces stratégiques

Le CBN cherchera à étendre sa politique partenariale dans la perspective de développer des actions de conservation qui reposent, jusqu'alors, essentiellement sur les pouvoirs publics.

Un rapprochement avec le tissu industriel et artisanal reste donc à imaginer pour, d'une part, sensibiliser les acteurs à la préservation des ressources végétales locales ou originales, d'autre part, engager des actions de conservation concrètes et complémentaires à celles mises en œuvre par les pouvoirs publics. L'attention du CBN se focalisera sur les espaces qui lui semblent remarquables ou stratégiques (îlots de biodiversité, zones de connexions de trames écologiques, périphérie d'agglomérations).

Au regard des travaux menés sur la flore des zones humides et des cours d'eau de montagne, sur les friches et espaces abandonnés, sur les espaces pastoraux et de culture, sur la cueillette de plantes sauvages, sur les forêts anciennes, etc., le CBN se rapprochera de partenaires en lien avec les sujets énoncés : établissements thermaux et syndicats d'eau potable (préservation des sources) ; collectivités en charge des zones d'activités artisanales et industrielles, filières de production agricole AOP ou biologique, entreprises exploitant les ressources végétales (distillerie, pharmacie, cosmétique, parfumerie...) ; scieries et coopératives forestières (filiales d'exploitation de bois d'œuvre...), etc.

À réaliser : mise en place d'actions innovantes avec des réseaux structurés d'entreprises du territoire d'agrément, avec la contribution des chambres consulaires concernées.

B223. Contribuer au bon état de conservation de la trame herbacée agro-pastorale et de la flore messicole en soutenant le développement de filières agricoles respectueuses de la biodiversité

L'étude des végétations herbacées agropastorales présentes sur les territoires faisant l'objet de cahiers des charges particuliers (AOP fromagère, AOP Fin gras du Mézenc...) et visant la production de produits agricoles de qualité a démontré l'impact positif de certaines pratiques agricoles sur la flore et l'intérêt de sa conservation quant à la recherche de qualités gustatives particulières.

De même, les travaux menés sur la flore messicole montrent clairement l'impact positif de certaines pratiques agricoles (agriculture biologique notamment) sur le maintien de cette diversité dans un bon état de conservation. Ce constat est à prendre en compte dans le cadre du Plan national d'action consacré à la flore messicole.

Afin de parvenir à la conservation de la diversité végétale de nombreux autres territoires, le CBN poursuivra son travail avec les instances agricoles et les instituts de recherche agronomique dans la perspective de participer à l'élaboration des cahiers des charges des différents labels, mais aussi d'accompagner la création de labels directement liés à la flore (fourrage Massif central, cf. "foin de la Crau") et valorisant des pratiques vertueuses. Sans devenir les tenants d'une « croissance verte », il s'agit de participer à l'expertise d'une filière et de son impact sur la biodiversité pour encourager les « bonnes pratiques » des exploitants agricoles, mais aussi de faire savoir ces pratiques auprès des futurs exploitants (collaboration avec les établissements d'enseignement agricole). Cette approche est porteuse car elle permet d'ouvrir le dialogue avec les acteurs du monde économique agricole, et de promouvoir une vision du monde, de la société et de son organisation, dont l'impact sur l'environnement serait réduit. L'idée est de donc défendre des pratiques liées à un modèle de développement alternatif plus que de décrier les pratiques conventionnelles.

À réaliser : consolidation des partenariats agricoles et développement de la méthode "TRAMES" à de nouveaux territoires (Charolais, Aubrac...); développement d'outils pédagogiques avec les établissements agricoles, valorisant la diversité et l'intérêt de la flore prairiale.

B224. Contribuer au bon état de conservation de la trame forestière en soutenant le développement de filières forestières respectueuses de la biodiversité

Au cours des prochaines décennies, un conflit d'usage pourrait voir le jour entre la production de bois d'œuvre et de bois-énergie. La production de bois d'œuvre de qualité et de gros diamètre semble la plus à même de favoriser la biodiversité en forêt tout en stockant durablement du carbone. Elle permet en outre de favoriser l'emploi local au sein de filières d'exploitation et de transformation orientées vers la qualité. Le bois-énergie valorise quant à lui le bois d'éclaircies ou les déchets issus de l'exploitation et de la transformation du bois. La production de bois-énergie ne doit pas, en outre, s'effectuer au détriment de la conservation, en forêt, d'une quantité suffisante d'arbres morts et sénescents, indispensables à la biodiversité, à la fertilité des sols et à la séquestration du carbone sur le long terme. D'une manière générale, il est souhaitable que les objectifs de mobilisation croissante de bois prennent en compte ces nécessités écologiques et que la production de bois énergie ne nuise pas à la production de bois d'œuvre, à plus forte valeur ajoutée des points de vue écologique et économique.

Le CBNMC souhaite ainsi apporter son concours à des démarches de labellisation forestière (type PEFC, FSC...), afin de participer à la stratégie de Massif de valorisation de la filière bois énoncée dans la Convention 2015-2020 mais aussi pour promouvoir des pratiques durables pour la biodiversité forestière. En effet, la préservation de la biodiversité forestière peut être assurée sur les forêts de production par la mise en place de bonnes pratiques : conservation d'arbres morts, sénescents ou porteurs de microhabitats, limitation de la taille des coupes à blanc, gestion de type irrégulière lorsque les stations se montrent adaptées... Il s'agit plus généralement d'encourager une sylviculture tournée vers la production de gros bois de qualité, favorisant la présence de stades matures en forêt. La recherche du mélange d'essences est également souhaitable, en privilégiant les essences locales comme essence objectif ou dans les plantations d'essences exotiques comme essences d'accompagnement. L'émergence d'un label "Sapin du Massif central" serait particulièrement bienvenue pour valoriser les forêts de montagne et la production de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée. L'information du public quant à sa responsabilité dans ses modes de consommation est également une action importante à mener.

À réaliser : contribution à l'élaboration / révision des cahiers des charges des labels de qualité (FSC, PEFC, Sapin du Massif central...); participation aux réflexions relatives au développement de filières bois-forêts de qualité environnementale.



B225. Contribuer au bon état de conservation des trames herbacées et boisées des bords de route en soutenant les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité

Au cours du dernier agrément, de nombreuses actions d'information et de formation concernant la flore et la végétation des bords de route ont été menées auprès des agents d'entretien (DIR, Départements...). Il s'agit maintenant pour le CBN d'étendre et d'homogénéiser son action à l'échelle du territoire d'agrément, en proposant, d'une part, des actions de connaissances globales et concertées, d'autre part, un porter à connaissance s'appuyant sur des actions de formation professionnelle et la réalisation de documents techniques à l'usage de l'ensemble des agents du Massif central (fauchage tardif, entretien des haies, végétation de montagne, plantes patrimoniales...). Ces actions de communications viseront une amélioration des techniques de gestion permettant une meilleure conservation de la biodiversité...

À réaliser : porter à connaissance, auprès des gestionnaires, des stations d'espèces protégées et/ou menacées présentes sur le bord de route; proposition de méthodes de gestion de ces espèces formation; édition de documents sur la gestion de la biodiversité végétale en bords de routes; réalisation de suivis d'action de maîtrise des espèces exotiques de bords de route, de préservation de la flore remarquable des bords de routes; interventions auprès des aménageurs pour une meilleure prise en compte de la flore locale dans les aménagements.

B226. Contribuer au bon état de conservation de la trame bocagère en soutenant les pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité

Le bocage occupe une part non négligeable du territoire du Massif central. Il est traditionnellement constitué de champs cultivés et de prés enclos par des levées de terre, des talus voire des murs en pierres sèches, portant des haies et taillis et, des alignements plus ou moins continus d'arbres et arbustes sauvages ou fruitiers. Adapté aux activités agricoles, au fil du temps, il est aujourd'hui profondément modifié pour le rendre compatible avec l'agriculture intensive ou industrielle et notamment les engins agricoles de grande taille. Pourtant le bocage est un constituant important du réseau écologique du Massif central : ses réseaux imbriqués de prairies, haies, talus et fossés sont autant d'éléments jouant un rôle de corridors biologiques et assurant des services écosystémiques non négligeables.

Parce qu'elles sont principalement constituées de végétaux structurants (arbres, arbustes, lianes, plantes herbacées...) et que leur diminution sur le territoire est constatée, le Conservatoire sera de plus en plus amené à expertiser l'état de conservation des haies, à conseiller les aménageurs et les gestionnaires d'espaces agricoles sur les techniques d'entretien voire sur leur reconstitution.

À réaliser : réflexion globale sur la fonctionnalité et l'état de conservation de la trame bocagère à l'échelle du Massif central, en lien avec les acteurs du territoire, de manière à faire émerger des projets de connaissance et de conservation cohérents à cette échelle territoriale.

B227. Contribuer à la prise en compte de la flore en milieu urbain et à la mise en place de filières d'approvisionnement en semences locales dédiées à la revégétalisation ou au fleurissement

Le CBN est de plus en plus sollicité sur les problématiques de maintien de la diversité végétale sauvage en milieu urbain, en particulier dans le cadre de la promotion de l'utilisation de végétaux locaux dans le fleurissement des villes. Au delà du travail mené autour du label "végétal local" porté par la FCBN (voire aussi ci-après), il s'agit aussi pour le CBN d'influencer et d'encourager les pratiques vertueuses mises en œuvre sur le territoire d'agrément, à l'initiative des collectivités locales (grandes agglomérations). Il s'agira notamment d'apporter un concours technique auprès des services d'espaces verts sur le choix et la culture de plantes sauvages, d'inciter la révision du concours de fleurissement des villes en réservant un label dédié à l'effort de fleurissement sur la base d'une flore sauvage et/ ou utilisant des variétés anciennes locales, d'encourager les pratiques de culture ou d'entretien sans herbicides en lien avec certains enjeux de conservation (maintien des gagées dans les cimetières et certains espaces urbains...).

Néanmoins, la fourniture de végétaux locaux tout comme certaines opérations de conservation et de gestion de la diversité végétale (revégétalisation par exemple) ne peuvent être mises en œuvre faute de prestataires régionaux susceptibles d'y répondre. Afin de combler cette lacune, en particulier autour des démarches de valorisation de la flore locale (approvisionnement en semences de plantes locales à destination des aménageurs) et de revégétalisation (mélanges prairiaux, couvre-sols évitant l'installation d'espèces exotiques envahissantes, végétalisation de terres dénudées...), le CBN souhaite accompagner des entreprises existantes dans l'obtention du label "végétal local" porté par la FCBN. À défaut, il cherchera à faciliter l'émergence d'entreprises spécialisées. Il s'appuiera sur l'expérience menée par la Mission Haies Auvergne ayant permis ces dernières années la culture et la fourniture de plants d'essences bocagères locales à destination de chantiers de plantation en Auvergne.

La création de ces filières peut être entreprise en favorisant les partenariats avec les établissements d'enseignement agricole (filière horticole), les services d'espaces verts des grandes villes du Massif central, les services des routes des collectivités (DIR...) mais aussi en lien avec certains centres de recherche horticole (Ratho à Lyon, INRA à Clermont-Ferrand, etc).

À réaliser : formation et mobilisation des acteurs de l'aménagement urbain ; aboutir à la labellisation "Végétal local" d'entreprises du TAG.

B228. Sensibiliser les acteurs du tourisme et des loisirs de plein air à la prise en compte de la diversité végétale dans leurs activités ; participer à l'émergence d'activités respectueuses de la biodiversité.

Parallèlement au développement important des loisirs de plein air, en particulier au fort accroissement du nombre de pratiquants (trail, randonnée, quads, escalade...), le CBN souhaite sensibiliser les clubs et professionnels sur les enjeux de conservation liés à leurs pratiques. Il cherchera, de manière simultanée à valoriser et encourager les pratiques tenant compte de la sensibilité de la flore et de la végétation (végétations rupicoles,...) voire à les associer à des opérations de conservation (revégétalisation de sentiers...).

À réaliser : formation des acteurs du tourisme et loisirs de plein air.

B229. Soutenir les pratiques de cueillette de plantes sauvages respectueuses de la biodiversité

Un grand nombre d'espaces agro-pastoraux du Massif central sont le support de ressources végétales cueillies indépendamment de leur valeur pastorale, fourragère ou culturelle. L'intensification progressive de la demande en ressources végétales sauvages à des fins industrielles et commerciales conjuguée à l'intensification des pratiques agricoles ou à leur abandon déjà observés constitue dès lors un enjeu important de préservation de la flore exploitée.

D'après un état des lieux réalisé en 2014, plus de 300 plantes présentes sur le territoire d'agrément du CBN Massif central font l'objet d'une exploitation dont certaines d'entre elles sont rares (listes rouges nationales et régionales) ou protégées au niveau départemental, régional, national voire européen.

Cet enjeu incite le CBN à s'investir davantage autour des pratiques de cueillette, en particulier pour valoriser la flore de milieux agropastoraux en perte de vitesse (nouvelle vocation ou vocation complémentaire d'espaces agricoles déjà utilisés à d'autres fins) ; lutter contre les effets cumulés de l'intensification ou de la déprise agricole et de l'intensification des cueillettes (en particulier pour certaines espèces vulnérables) ; définir des indicateurs de la ressource (pour les espèces les plus cueillies ou les plus rares) ; encourager la culture d'espèces habituellement cueillies (et notamment surcueillies) ; mettre en œuvre un outil global de surveillance de l'évolution des pratiques de cueillettes visant à alerter de toute intensification préjudiciable à certaines espèces ; surveiller le développement des recherches expérimentales (bioprospec-



tion, recherche génétique et moléculaire) portant sur des espèces peu communes voire rares ; contribuer à une meilleure prise en compte des populations d'espèces dans les méthodes et techniques de cueillette.

Ce programme permettrait d'afficher un positionnement à l'échelon national sur la question de la cueillette, au travers du réseau des CBN (le Massif central constitue un des territoires métropolitains les plus cueillis). Il permettrait également d'aborder des as-

pects ethnobotaniques jusqu'alors peu étudiés sur le territoire (utilisation traditionnelle des plantes, savoirs et savoir-faire locaux...) et justifierait l'élargissement du Conseil scientifique du CBN à d'autres compétences (histoire, sociologie, archéobotanique, ethnobotanique...).

À réaliser : état des lieux des ressources, d'une part des espèces les plus cueillies, d'autre part des espèces cueillies rares et/ou menacées d'extinction.

Objectif B23. Agir en synergie avec les organismes chargés de la préservation de la faune, en particulier lorsque celle-ci est étroitement dépendante de la diversité végétale

B231. Porter une attention particulière à la faune lorsque celle-ci participe à l'existence d'une plante ou d'une végétation remarquable, ou lorsque celle-ci est conditionnée par la présence de plantes ou types de végétation indispensables à sa survie

Les connaissances acquises par le CBN, les associations et établissements de protection de la nature mettent en lumière l'existence de nombreux insectes menacés étroitement liés à certaines plantes et réciproquement, tels divers papillons (Azuré) avec certaines Gentianes ; certaines plantes ne disséminent que grâce à l'intervention d'insectes (fourmis et graines d'Ellébore...), certains oiseaux cavicoles ou insectes saprologicoles dépendant de végétations forestières particulières... Lorsque l'un des deux éléments (plantes et/ou animaux) s'avère menacé voire fait l'objet d'un plan de conservation (PNA Maculinea, PNA rhopalocères patrimoniaux, par exemple...), il conviendrait alors d'améliorer la coordination entre les structures référentes : échange de données de répar-

tion sur les plantes hôtes et/ou sur les insectes liés ; synergie des actions de connaissance et de conservation... Plus largement, prendre en compte les interactions avec la faune notamment pollinisatrice demeure essentiel à la réalisation des objectifs de conservation de flore. Le CBN envisage donc d'accroître ses relations avec les organismes intéressés par la connaissance et la conservation de cette faune (en particulier pollinisatrice). Il envisage notamment de travailler sur les insectes pollinisateurs liés à des plantes dont l'enjeu de conservation est particulièrement fort (PBAC), mais aussi sur le maintien des végétations (prairies fleuries) assurant la survie des cheptels apicoles sauvages et domestiques, par exemple.

À réaliser : développer en lien avec les sociétés entomologiques locales des actions de conservation des insectes phytophages et pollinisateurs dans le cadre de PNA existants ou à venir (rhopalocères patrimoniaux...), ou de plan locaux de conservation à mettre en œuvre (recensement des secteurs territoriaux à enjeux communs entomologique et botanique ; définition des territoires à forte potentialité mellifère à partir des données botaniques...).

Objectif B24. Sensibiliser et responsabiliser les gestionnaires d'espace en matière de conservation de la flore et de la végétation

B241. Produire des outils d'information et d'auto-diagnostic de l'état de conservation de la diversité végétale à l'usage des gestionnaires d'espaces et des professionnels

Fort des travaux d'amélioration des connaissances (MOH...), des nombreuses et récentes publications éditées par le CBN permettant aux exploitants agricoles de déterminer la valeur écologique des prairies (guides MAEC) et des formations réalisées auprès d'eux visant à les informer sur les espèces caractéristiques des prairies (typologie prairiale, état de conservation, etc.), le CBN souhaite étendre son action sur l'ensemble de son territoire d'agrément : publication d'un document de synthèse (guide prairies fleuries du Massif central), contribution à la formation de techniciens agricoles, campagnes d'information auprès des exploitants, outil d'analyse de l'état de conservation des prairies, etc. De la même manière, le CBN travaillera à fournir des outils similaires adaptés à d'autres trames végétales structurantes du Massif central : guides flore bocagère (état de conservation), outils d'analyse de la maturité et de la valeur écologique de parcelles forestières...

À réaliser : rédaction du guide d'autodiagnostic de la flore prairiale ; liste d'espèces indicatrices des forêts anciennes ; poursuite du partenariat avec la RNN Chastreix-Sancy sur l'état de conservation des nardaies ; rédaction d'un guide technique sur les prairies du Mézenc, etc.

B242. Partager les enjeux de conservation et les solutions proposées auprès des établissements d'enseignement général, technique ou agricole, ainsi qu'à travers les centres et cursus de formation professionnelle

Le CBN souhaite partager ses acquis scientifiques auprès du public agricole en formation, en particulier au sein des lycées agricoles et établissements d'enseignement supérieur. Il s'agira notamment d'expliquer les enjeux de conservation de la diversité végétale et de fournir aux exploitants en formation et aux étudiants les outils d'analyse nécessaires pour apprécier, dans leur exploitation, l'état de conservation de celle-ci. Des outils pédagogiques restent donc à imaginer et à construire (web-doc, cours en ligne, plaquettes, jeux, séquences vidéo, mises en situation...) ; tandis que des formations à destination des enseignants agricoles seraient à proposer.

À réaliser : journées de formation sur la flore messicole dans les lycées agricoles ; développement d'outils pédagogiques relatifs à la flore prairiale.

Objectif B25. Contribuer aux stratégies d'action sur les plantes exotiques envahissantes

B251. Hiérarchiser le pouvoir d'invasibilité de chaque exogène connue sur le Massif central et ses menaces sur la diversité végétale indigène

Afin d'établir ses priorités d'intervention, le CBN a réalisé une liste des espèces exotiques présentes sur son territoire d'agrément (2014) et a procédé à l'évaluation du degré de nuisance potentielle de chacune d'entre elles sur la flore indigène (analyse des risques d'invasibilité). Cette hiérarchisation distingue notamment les espèces émergentes, les espèces à surveiller et les espèces à comportement envahissant avéré et, parmi elles, détecte les espèces encore peu implantées, susceptibles de causer des dégâts irréversibles et pouvant encore être facilement supprimées. Ces listes nécessitent néanmoins une actualisation permanente et une information continue des pouvoirs publics que se propose d'assurer le CBN au cours du prochain agrément.

À réaliser : appui à mener en collaboration avec la FCBN et les autres CBN sur l'élaboration d'une réglementation nationale qui pourrait compléter la réglementation européenne. Actualisation des listes proposées en 2014 en recherchant une meilleure cohérence avec les listes proposées dans d'autres régions et la liste nationale, notamment en recherchant des outils communs de cotation du niveau d'invasion et du risque invasif ; publication d'une liste d'EEE pouvant présenter un enjeu d'envahissement des pâturages.

B253. Améliorer la synergie d'actions de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle des territoires de compétence du CBN (stratégies régionales, départementales...)

Le CBNMC et le CEN Auvergne ont co-porté récemment un projet expérimental sur les EEE d'Auvergne (faune et flore), afin de favoriser une synergie des démarches menées par les acteurs du territoire Auvergne. Des groupes techniques "filiales" regroupant des professionnels autour de thématiques communes (cours d'eau, routes, jardins-espaces verts) ont été mis en place afin mutualiser les actions mises en œuvre.

Au cours du prochain agrément, le Conservatoire poursuivra cette action visant à favoriser des stratégies de gestion des plantes exotiques envahissantes pour son territoire de travail en cohérence avec les approches biogéographique et nationale en cours de développement. Il cherchera notamment à favoriser la mise en place d'une stratégie globale de gestion des EEE à l'échelle du Massif central, à proposer des méthodes de maîtrise envers les taxons émergents potentiellement "fortement envahissants" et en concentrant son activité autour des taxons susceptibles de transformer le milieu et sur les taxons faisant l'objet du règlement européen, en particulier lorsque ces derniers impactent un patrimoine remarquable.

À réaliser : Déclinaison de la stratégie nationale de gestion des EEE ; élargissement de l'action "Synergie EEE Auvergne" sur le plan géographique (territoire Auvergne-Rhône-Alpes, Massif central) et sur le plan d'autres filières professionnelles ; alimentation du site internet eee.auvergne.fr ; publication d'une liste de plantes à proscrire dans les aménagements (routes, jardins...) / liste de végétaux locaux de substitution ; mobilisation des acteurs ; études de terrain sur des situations concrètes d'envahissement ; mobilisation de bénévoles du réseau observateur ou du réseau CEN pour interventions ponctuelles (Crassule...) ou de professionnels ; suivi des opérations réalisées ; diffusion des résultats...

B252. Accompagner la mise en place d'outils réglementaires coercitifs relatifs à la commercialisation de plantes exotiques envahissantes et d'outils incitatifs pour l'utilisation d'espèces locales (fleurissement, aménagement...)

En lien avec la réglementation européenne et nationale à venir sur les espèces exotiques envahissantes, le CBN accompagnera les pouvoirs publics à la mise en œuvre de celle-ci sur son territoire d'agrément. Il envisage également de conseiller les aménageurs sur l'utilisation de plantes indigènes pouvant se substituer à l'utilisation de plantes exogènes en matière de fleurissement et de revégétalisation (listes d'espèces conseillées à la plantation) sous réserve que des entreprises locales puissent répondre à ces nouveaux besoins.

À réaliser : appui à l'élaboration d'arrêtés réglementaires ; publication d'une liste des végétaux à risque invasif élevé disponibles actuellement à la vente (boutiques ou sites internet) et diffusion de cette liste aux professionnels (jardins espaces verts et aménagements routiers...) et aux utilisateurs : plaquette, formations, rencontres...





C. Expertise, concours technique et scientifique





C. Expertise, concours technique et scientifique

Alerter, conseiller, assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques environnementales favorables à la diversité végétale.

Sur l'ensemble de son territoire d'agrément, le CBN Massif central est aujourd'hui considéré comme l'expert scientifique et technique référent sur ses domaines de compétences que sont la flore au sens large, la végétation et les habitats naturels à semi-naturels. Régulièrement sollicité pour mettre à disposition des informations sur ces champs de compétence, il a mis en place son propre système d'information CHLORIS® doté, aujourd'hui, d'une interface de consultation sur internet, co-construit des outils spécifiques telle la plate-forme web du Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes, ou encore participé à l'enrichissement de bases de données telle celle de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (SI-Flore). À moyen terme, cette expertise dans la capitalisation et la mise à disposition de données floristiques sera fortement mobilisée pour contribuer à l'**élaboration des plate-formes régionales du SINP** ou des systèmes de données des futures Agences régionales de la biodiversité (Observatoire de la biodiversité de la région Nouvelle aquitaine, etc.).

Au delà de l'accessibilité à l'information floristique, le CBN a pour mission d'alerter l'opinion publique sur l'évolution du patrimoine naturel et sur les menaces qui pèsent sur sa diversité, et de conseiller les gestionnaires d'espaces naturels pour préserver la plus grande diversité végétale... À cet égard, le Conservatoire souhaite conforter sa mission d'expertise auprès de l'ensemble des acteurs de l'environnement public et privé grâce à un éclairage scientifique et technique pertinent et objectif sur les menaces et les enjeux de conservation relatif à la flore et à la végétation. **L'appui d'organismes de recherche sera sollicité**, en particulier par le biais de projets de recherche communs, pour améliorer l'expertise du CBN et développer des modélisations de données efficaces.

Il s'agira par exemple :

- **d'accompagner les grandes politiques environnementales** (Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, Trame verte et bleue, aires protégées, Espaces naturels sensibles des départements, réseau Natura 2000, zones humides...);
- **de créer des « outils d'aide à la décision »** en lien avec l'aménagement du territoire, principalement basés sur des données cartographiques et des notes d'enjeu adaptées au contexte et aux projets (cartographie des PNR, porter à connaissance PLU et PLUi, SCOT, etc.) ;
- **de focaliser le porter à connaissance** des enjeux floristiques auprès des collectivités locales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération) ;
- **d'accompagner les politiques agricoles favorables à la biodiversité végétale** (liste et guide PAEC, formation dans le cadre des mesures agri-environnementales et climatiques, etc.) ;
- **d'appuyer les structures gestionnaires de sites** (Conservatoire d'espaces naturels, Départements, associations) ou gestionnaires d'infrastructures (DIR, CNR, EDF, etc.) pour la définition des objectifs de gestion (inventaires, cartographies, bioévaluation) et des modalités de gestion conservatoire ;
- **d'apporter des informations complémentaires ou contradictoires dans le cadre d'études d'impact...**

En outre, le CBN poursuivra **son assistance auprès des services de police de l'environnement**, en particulier près des tribunaux afin d'apporter l'expertise nécessaire à l'instruction de dossiers de destruction caractérisée de la flore, ou de contribuer à l'information voire à la formation des agents ●

C. Expertise, concours technique et scientifique

Les **Axes de travail** pré-définissent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en œuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
<p>C1. Alerter, conseiller, assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques environnementales favorables à la diversité végétale.</p>	<p>C11. Mettre la connaissance à disposition des pouvoirs publics et des acteurs de la biodiversité végétale.</p>	<p>C111. Contribuer au développement de dispositifs de consultation externe des données floristiques, en particulier dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages et de la mise en place des pôles biodiversité régionaux. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C112. Participer à l'animation et à l'évolution du pôle d'information flore-habitats en Auvergne-Rhône-Alpes. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C113. Participer à l'animation et à l'évolution de l'Observatoire de la biodiversité végétale de la région Nouvelle-Aquitaine. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C114. Améliorer l'appui et l'expertise aux projets d'amélioration de la connaissance et aux démarches de hiérarchisation des enjeux pour la mise en œuvre des politiques publiques (ZNIEFF, listes rouges, zonages divers...). (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>C12. Aider au maintien et à la préservation d'espaces riches en biodiversité végétale.</p>	<p>C115. Accompagner la diffusion de données par une mission de concours technique. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>C116. Améliorer l'exploitation et la valorisation de données. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C117. Solliciter l'appui d'organismes de recherche pour améliorer l'expertise du CBN (modélisation de données, développement de projets de recherche communs...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C121. Contribuer à l'analyse de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et à la mise à jour des états des lieux du réseau Natura 2000. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C122. Apporter un appui au suivi et à la mise en œuvre des mesures de gestion du réseau N2000. (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C123. Apporter une expertise préalable à un projet de préservation.</p> <p>C124. Améliorer l'expertise du CBN dans le dispositif Eviter/Réduire/Compenser. (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>C125. Apporter un appui technique aux gestionnaires d'espaces naturels (inventaires sitologiques, cartographies détaillées, diagnostic écologique, hiérarchisation des enjeux, analyse de l'état de conservation de la diversité végétale, aide à la définition d'objectifs de gestion...). (AXE PRIORITAIRE)</p>
	<p>C13. Assister l'État dans l'évolution et l'application du droit de l'environnement.</p>	<p>C126. Accompagner les pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de conservation, de planification territoriale et des grandes politiques environnementales (SNB, TVB, SCAP, ENS...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C127. Créer des outils d'informations et d'aide à la décision en lien avec l'aménagement du territoire rural, péri-urbain et urbain, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme (SRCE, PLU, inventaire ABC...). (AXE STRATÉGIQUE)</p> <p>C131. Développer l'assistance aux missions de police (judiciaire et administrative) et améliorer la coordination avec les services (Gendarmerie nationale, ONEMA, ONCFS, ONF...). (AXE PRIORITAIRE)</p> <p>C132. Assister les actions en justice lors de la destruction caractérisée de la flore et les habitats.</p> <p>C133. Proposer un réseau d'experts près des tribunaux.</p> <p>C134. Participer en tant qu'expert aux commissions et instances décisionnelles ou de concertation.</p>



Orientation C1

Alerter, conseiller, assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques environnementales favorables à la diversité végétale

Objectif C11. Mettre la connaissance à disposition des pouvoirs publics et des acteurs de la biodiversité végétale

C111. Contribuer au développement de dispositifs de consultation externe des données floristiques, en particulier dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages et de la mise en place des pôles biodiversité régionaux

Fort de son expérience dans la capitalisation de données floristiques, le CBN a participé, ces dernières années, au développement de plates-formes de mutualisation et d'échanges de données en lien avec son propre système d'information (CHLORIS®), soit dans un cadre national au sein notamment du réseau des CBN (SI-FLORE), soit dans un cadre régional ou interrégional, en particulier au sein du pôle flore-habitats de Rhône-Alpes (PIFH), co-piloté par les deux CBN Alpin et du Massif central et élargi au réseau des bases naturalistes régionales. Consécutivement à la réforme territoriale touchant notamment l'organisation des régions du Massif central et au développement du SINP, le CBN sera amené à participer à l'harmonisation et à l'évolution des dispositifs régionaux et nationaux de consultation de données.

Voir aussi A24.

À réaliser : participer à la mise en place des plate-formes régionales SINP ; contribution à l'agrégation nationale des données (SI-FLORE,...).

C112. Participer à l'animation et à l'évolution du Pôle d'information flore-habitats en Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne - Rhône-Alpes, il s'agira de réfléchir à l'inclusion des données auvergnates au Pôle d'information flore-habitats (PIFH) déjà mis en œuvre sur l'ancienne région Rhône-Alpes. En outre, le PIFH a, dans un premier temps, seulement été développé autour de la flore vasculaire et de la bryoflore (données non encore visualisables), et devra donc être élargi aux autres groupes végétaux et à la Fonge (et en premier lieu aux Charophytes et aux Lichens de même qu'aux habitats afin de pouvoir répondre aux sollicitations des partenaires sur un pôle élargi).

À réaliser : élargissement du Pôle d'information flore-habitat à la Région Auvergne-Rhône-Alpes intégration de la bryoflore, des characées et lichens, selon TAXREF 9.

C113. Participer à l'animation et l'évolution de l'Observatoire de la biodiversité végétale de la région Nouvelle-Aquitaine

Une convention a été signée entre les CBN Sud-Atlantique, Massif central et Pyrénées-Midi-Pyrénées pour mettre à disposition les données à l'échelle de la nouvelle région. Celle-ci engage le CBN à participer au développement de l'outil OFSA et IPN de la Nouvelle Aquitaine avec le CBNSA et le CBNPMP (système de validation semi-automatique des données). Comme pour le PIFH sur la partie rhonalpine du Massif central, le CBNMC proposera aux producteurs de données régionaux d'adopter l'OFSA pour gérer leurs données et les inciter à signer des conventions d'usage.

À réaliser : contribution au développement et à l'animation de l'OFSA.

C114. Améliorer l'appui et l'expertise aux projets d'amélioration de la connaissance et aux démarches de hiérarchisation des enjeux pour la mise en œuvre des politiques publiques (ZNIEFF, listes rouges, zonages divers...)

Les projets d'amélioration de la connaissance naturaliste (amélioration de la connaissance des espaces protégés, inventaire des zones humides...) nécessitent un appui technique et scientifique qui permette de s'assurer de la prise en compte des connaissances les plus actuelles, de la pertinence des démarches et des protocoles proposés, de la qualité des données produites. Le Conservatoire constituera un interlocuteur privilégié pour apporter son appui et son expertise à la réalisation de l'état des lieux, la validation des cahiers des charges et des méthodes, l'expertise des résultats, la validation et la gestion des données produites.

Consécutivement à la capitalisation de connaissances de plus en plus vastes, les démarches de hiérarchisation des enjeux se multiplient. L'appui méthodologique et la recherche de cohérence des différentes approches sont des points essentiels. Dans ces démarches, il est souhaitable que le Conservatoire ne soit pas simplement identifié comme un fournisseur de données. La compétence du Conservatoire dans le traitement des données doit être reconnue et valorisée au titre de sa mission d'expertise auprès des pouvoirs publics.

Il s'agit notamment d'apporter un appui à l'État et aux Régions pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales pour la biodiversité ; aux services de l'État pour la modernisation et la mise à jour continue des ZNIEFF, pour l'actualisation des listes régionales

d'espèces protégées ; aux Régions pour la définition d'une stratégie de constitution de réseaux cohérents de réserves naturelles régionales (SCAP) et des TVB ; aux Départements pour la mise en œuvre des politiques d'espaces naturels sensibles ; ou encore aux agences de bassin pour la définition des cours d'eau et zones humides patrimoniaux. Dans le cadre de cet axe, il pourrait également être proposé une mise en évidence des secteurs où les enjeux de conservation et les menaces sont les plus forts (secteurs urbains et/ou secteurs d'agriculture intensive) et un porter à connaissance systématique des éléments rares et menacés vers les collectivités territoriales. L'effort portera plus particulièrement sur les communautés d'agglomération où de nombreux projets d'urbanisme et de développement d'infrastructures existent, afin d'envisager une meilleure prise en compte de la biodiversité.

À réaliser : porter à connaissance vers les communautés d'agglomérations. Développer des outils adaptés aux projets en cours de réalisation (znief, scap...) ; proposer des fonctionnalités plus adaptées aux grands projets en cours (production d'indicateurs, de synthèse etc.).

C115. Accompagner la diffusion de données par une mission de concours technique

L'appui du CBN aux projets de gestion et d'aménagement de l'espace est actuellement essentiellement limité à la diffusion de données. Le CBN souhaite désormais accompagner cette diffusion d'informations par un concours technique portant sur la prise en compte effective des données dans les projets : mise à disposition plus régulière d'éléments sur la gestion, accompagnement sur la communication et la sensibilisation, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de certaines procédures (SCOT/PLU ; porter à connaissance de l'État) et des appuis aux collectivités locales (communautés d'agglomération, communautés de communes) et aux gestionnaires d'espaces. À cet égard, le CBN devra développer des outils de production de synthèse des connaissances territoriales. Cf. A33 et B121).

À réaliser : notes techniques sur les enjeux relatifs à la biodiversité végétale des différents territoires.

C116. Améliorer l'exploitation et la valorisation de données

Outre le recueil d'informations à travers les activités d'inventaires de terrain et de dépouillement des ressources documentaires, le CBN doit améliorer l'accès aux données produites dans le cadre d'études et d'expertises, auprès des services de l'État et des collectivités, jusqu'alors peu accessibles au Conservatoire. Il s'agit ici d'améliorer à la fois la stratégie d'exploitation de ces documents et les partenariats à mettre en œuvre nécessairement pour leur communication.

Le Conservatoire doit également améliorer les protocoles de validation des données issues des contributions extérieures (validation semi-automatisée, suivi de la validation dans le temps en fonction de l'évolution des connaissances sur la systématique et la répartition des espèces, vérification des données patrimoniales... Cette amélioration doit s'inscrire dans le cadre de la modernisation du système d'information du CBN, mais aussi dans le cadre de la déclinaison régionale du SINP et notamment de leur plate-forme de saisie d'informations naturalistes.

Indépendamment des efforts à réaliser quant à l'amélioration des dispositifs de consultation des données (cf. infra), le CBN doit travailler à une plus grande valorisation de celles-ci, en particulier dans le cadre de projets menés en partenariat avec les organismes de recherche. La plus-value du CBN n'est pas dans la détention de millions de données mais dans leur exploitation, leur relecture à l'aune de nouvelles problématiques. (voir aussi A32).

Objectif C12. Aider au maintien et à la préservation d'espaces riches en biodiversité végétale

C121. Contribuer à l'analyse de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et à la mise à jour des états des lieux du réseau Natura 2000

La mission d'expertise, d'appui technique et scientifique relative à l'identification et la cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces végétales dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 sera poursuivie dans les deux régions jusqu'à la fin de la réalisation des documents d'objectifs. Pour autant, le CBN Massif central participera pleinement à la mise en œuvre des actions prévues dans les documents d'objectifs et pourra également faire part de son expertise sur les actions conduites dans le cadre de ces documents. De même, en cas d'actualisation des cartographies Natura 2000, le CBN Massif central apportera son appui technique à leurs bonnes réalisations et pourra le cas échéant réaliser ces cartes quand les enjeux de conservation sont très forts à l'échelle du TAG.

À réaliser : mise en place d'un système de validation. Améliorer la pertinence de l'information flore et végétation accessible sur CHLORIS®.

C117. Solliciter l'appui d'organismes de recherche pour améliorer l'expertise du CBN (modélisation de données, développement de projets de recherche communs...)

Dans le cadre de ses travaux (inventaires, évaluations, suivis...), le CBN est de plus en plus amené à utiliser ou développer des outils de traitement de données, mais aussi à exploiter des résultats nouveaux qu'il semble judicieux de partager avec d'autres organismes de recherche (INRA, CNRS, IRSTEA, universités...). L'exploitation et la modélisation de données écologiques, la mise en commun d'informations liées aux grandes tendances évolutives (changements globaux), le portage de projets de recherche multipartenaires, l'accueil de doctorants et de stagiaires issus des laboratoires universitaires sont autant de perspectives nouvelles qui permettraient au CBN d'enrichir son expertise et sa capacité à accompagner la diffusion de données par un véritable concours scientifique.

Voir aussi A32.

À réaliser : construction de partenariats avec les organismes de recherches pour une meilleure exploitation statistique et écologique de nos données ; développer des indicateurs thématiques (changement climatique, pression humaine, eutrophisation, espèces exotiques...).

Le CBN pourra être mobilisé pour répondre aux obligations réglementaires de rapportage (art. 17 de la DHFF) et de surveillance (art. 11 DHFF). Il informera les collectivités et gestionnaires d'espaces portant une responsabilité forte dans la préservation de ces éléments de la diversité végétale.

À réaliser : mise en place d'un cadre partagé de capitalisation des cartographie et des dispositifs d'évaluation. Développer des indicateurs de diagnostic et mettre en œuvre des diagnostics d'état de conservation des habitats.



C122. Apporter un appui au suivi et à la mise en œuvre des mesures de gestion du réseau Natura 2000

Il s'agit de poursuivre l'appui technique et scientifique aux animateurs de sites Natura 2000 pour la mise en place des mesures de gestion (mise à disposition de références, appui à la rédaction de cahier des charges) et la mise en place du suivi des mesures et de l'état de conservation des espèces et habitats (définition et mise en œuvre de protocoles). Le CBN poursuivra également la réalisation des cartographies d'habitats selon les méthodes Natura 2000 afin de rester performants dans l'accompagnement technique des bureaux d'études. Ces travaux cartographiques seront prioritaires dans les secteurs qui représentent des enjeux de connaissance et/ou de suivi forts.

L'organisation cohérente des suivis à l'échelle du territoire et des aires de répartition des espèces et habitats sera un aspect important à prendre en compte afin d'optimiser l'utilisation des moyens humains et financiers.

À réaliser : mise en place d'un cadre méthodologique de suivi à l'échelle du territoire. Rédiger des protocoles de suivi, d'évaluation de l'impact de la gestion à destination des animateurs N2000 ainsi que des outils d'interprétation.

C123. Apporter une expertise préalable à un projet de préservation

Le CBN poursuivra ses expertises et diagnostics globaux permettant de hiérarchiser les enjeux de préservation et d'argumenter la préservation d'espaces remarquables, en particulier auprès de l'État et des collectivités en ayant la charge : réseaux des Espaces naturels sensibles des départements, réseaux des Réserves naturelles régionales, réseaux des Réserves naturelles nationales, réseaux Natura 2000...

À réaliser : notes d'expertise sur les enjeux des nouveaux sites à préserver. Établir régulièrement les enjeux flore et végétation et les partager avec les gestionnaires.

C124. Améliorer l'expertise du CBN dans le dispositif Éviter/Réduire/Compenser

Le conservatoire souhaite accompagner ou mettre en place des cadres méthodologiques pour mieux prendre en compte la biodiversité végétale dans les études d'impacts et leurs cadrages préalables, évaluer et suivre plus précisément les mesures compensatoires. Le conservatoire souhaite également capitaliser les expérimentations relatives à la flore et aux végétations. Au préalable, il devra faire connaître ses activités d'expertise et d'évaluation aux porteurs de projets et donneurs d'ordres afin d'être plus régulièrement consulté.

À réaliser : capitalisation des mesures compensatoires et participation à la définition des protocoles.

C125. Apporter un appui technique aux gestionnaires d'espaces naturels (inventaires sitologiques, cartographies détaillées, outils de diagnostic et expertise écologique, hiérarchisation des enjeux, analyse de l'état de conservation de la diversité végétale, aide à la définition d'objectifs de gestion...)

Les gestionnaires d'espaces naturels sollicitent régulièrement le CBN Massif central pour assurer des suivis et des analyses de l'impact des mesures conservatoires engagées. Outre les partenaires agricoles et forestiers qui interviennent dans la gestion de l'espace, le CBNMC a tissé des partenariats particuliers avec les CEN. Ces relations seront davantage renforcées pour créer de véritables synergies aptes à permettre une gestion optimisée des milieux naturels. (voir aussi E516).

À l'aide de nombreuses méthodes de quadrats, de transects, de mesures physiques, d'imagerie ou encore de prélèvement de matières, le CBN continuera d'informer sur l'état de conservation des éléments patrimoniaux suivis. Il s'appuiera, à cet égard, sur des protocoles éprouvés par le réseau des CBN ou la communauté scientifique, sur les connaissances floristiques et phytosociologiques les plus actuelles, et sur une abondante bibliographie rassemblée grâce à son centre de ressources documentaires.

Il contribuera également à l'élaboration de nouveaux outils de diagnostic écologique (visant, en particulier, à définir l'état de conservation et la bonne fonctionnalité des écosystèmes, ou encore à assurer le suivi des restaurations écologiques et la définition des états de référence).

Le CBN Massif central pourra également apporter une véritable expertise en matière d'études génétiques appliquées à des problématiques de préservation et en matière de conservation *ex situ* (prélèvement de semences, mise en culture, stockage...) pour les espèces et les végétations les plus menacées du territoire. Dans ce cadre, il pourra solliciter l'expérience du réseau des CBN pour effectuer un bilan des techniques de gestion conservatoire les plus efficaces.

En lien avec l'activité du centre de documentation, le CBN élaborera une méthode de collecte des différentes études réalisées sur les sites N2000, ENS, RNR par les gestionnaires.

À réaliser : appui à la définition de nouveaux outils diagnostiques. Faire connaître aux gestionnaires les capacités d'expertise et d'évaluation des enjeux flore et végétation auprès des gestionnaires.

C126. Accompagner les pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de conservation, de planification territoriale, et des grandes politiques environnementales (SNB, TVB, SCAP, ENS...)

Il s'agit de poursuivre et renforcer l'appui technique et scientifique à nos partenaires institutionnels pour la mise en place et l'accompagnement des politiques environnementales à portée régionale (SRB...) et départementale. Au préalable, il s'agira aussi pour le CBN de faire connaître aux pouvoirs publics ses capacités d'expertise, d'analyse et d'évaluation (cf. D231).

À réaliser : notes techniques et scientifiques sur les enjeux des territoires concernés.. Faire connaître aux pouvoirs publics les capacités d'expertise, d'analyse et d'évaluation du CBN.

C127. Créer des outils d'informations et d'aide à la décision en lien avec l'aménagement du territoire rural, péri-urbain et urbain notamment dans le cadre des documents d'urbanisme (SRCE, PLU, inventaires ABC...)

Les paysages environnants les agglomérations des grandes villes sont parfois des hauts lieux de biodiversité et sont progressivement entamées par l'urbanisation. Il y a là un fort enjeu en matière de biodiversité végétale dont le CBNMC doit se saisir notamment pour les villes de Limoges, Clermont-Ferrand et Lyon.

Il demeure, par ailleurs, indispensable de procéder à une « veille » des projets d'aménagement sur le Massif central. La volonté de poursuivre le désenclavement du territoire est particulièrement forte. Cette volonté se traduit, par exemple, par le projet de ligne TGV Clermont-Paris, dont il faudra pouvoir accompagner les choix du tracé.

À réaliser : notes techniques et scientifiques sur les enjeux des projets d'aménagements concernés.

Objectif C13. Assister l'État dans l'évolution et l'application du droit de l'environnement

C131. Développer l'assistance aux missions de police de la nature (Gendarmerie nationale, ONEMA, ONCFS, ONF...)

Les missions de police relatives à la flore demandent une capacité d'expertise en ce qui concerne la reconnaissance de plantes patrimoniales. Les plantes protégées sont souvent des plantes rares se trouvant sur des territoires restreints et/ou peu abondantes dont il est difficile, pour certains agents des services chargés de la police de la nature, d'avoir une connaissance exhaustive. Il est donc proposé que le CBNMC travaille en lien avec les différents services de la police de la nature pour proposer des formations, pour répondre aux questions des agents, pour les aider à la reconnaissance des éléments patrimoniaux, etc.

Par ailleurs, il nous semble nécessaire de construire des liens avec les parquets (procureurs) pour les sensibiliser à l'importance de la protection de la flore et des habitats et pouvoir se tenir à leur disposition.

À réaliser : reconnaissance du CBN et de ses missions auprès des organismes en charge de la police de la nature ; analyse des besoins des différentes polices de la nature du territoire d'agrément ; en fonction des besoins, mise en place de formations, de documents pédagogiques... ; prise de contact avec quelques procureurs et réflexion avec eux sur le mode de partenariat avec les parquets de l'ensemble du territoire d'agrément ; poursuite des conventions avec les organismes en charge de police de la nature...

C132. Assister les actions en justice lors de la destruction caractérisée de la flore et les habitats

Le code de l'environnement prévoit un certain nombre de mesures visant à interdire ou à réglementer l'atteinte à la flore et aux habitats.

Lors de la destruction caractérisée de la flore (et de la faune), il pourrait être demandé au CBN d'assister les actions en justice, et plus particulièrement d'apporter des éléments aux parties civiles, de faire part de notre expertise auprès des procureurs de la République, de proposer un accompagnement voire un suivi des travaux de remise en état ou de restauration...

Nous nous proposons de lancer une réflexion sur le sujet au niveau national dans un premier temps et selon le résultat au niveau local dans un second temps.

À réaliser : réflexion au sein des Conservatoires botaniques nationaux et auprès du Ministère pour mieux appréhender la pertinence d'un soutien aux actions en justice lors de la destruction caractérisée de la flore et de la faune ; partage de la réflexion auprès du Comité syndical du CBN. Faire reconnaître la mission d'expertise du CBN en matière de connaissance, de préservation et de conservation flore et végétation.

C133. Proposer un réseau d'experts près des tribunaux

Dans le même cadre que les points précédents, envisager avec les procureurs de la République la désignation d'experts botaniques auprès des tribunaux.

À réaliser : prise de contact avec quelques procureurs et réflexion avec eux sur la pertinence de désigner des experts botaniques au sein de l'équipe du CBNMC.

C134. Participer en tant qu'expert aux commissions et instances décisionnelles ou de concertation

Les botanistes du CBNMC en tant que spécialistes et le Conservatoire en tant que structure sont régulièrement sollicités pour participer à des commissions, comités scientifiques, conseils d'administration d'organismes gestionnaires de sites ou d'associations de protection de la nature.

Ce positionnement est intéressant pour le CBNMC car il permet de porter le message de conservation de la biodiversité végétale dans ces instances, d'y faire part des enjeux de conservation et de connaissance identifiés et d'être informé des travaux impactant les territoires, des projets des structures associées... Toutefois, la présence à toutes les réunions est impossible et il reste important de bien définir l'utilité propre à chaque participation.

À réaliser : participation du personnel du CBN aux CSRPN, comités scientifiques des PNR, Comités de suivi des RNN, Conseils scientifiques des CEN, Comités consultatifs des RBD, Comités régionaux N2000, Commissions départementales de la nature, Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, Conseils d'administration d'associations naturalistes et autres...



D. Sensibilisation du public



D. Sensibilisation du public

Susciter un changement comportemental de la société en faveur de la biodiversité

Après s'être focalisé, en premier lieu, sur l'élaboration de ses premiers outils de communication institutionnelle (charte graphique, site web, lettres d'information...) au cours du précédent agrément (2010-2015), le CBN est aujourd'hui amené à **consolider sa notoriété** dans la perspective de valoriser son savoir et son savoir-faire. Il lui faut sortir ses missions et ses activités de la confidentialité, faire connaître son savoir et son expertise au-delà de ses territoires d'intervention historiques, c'est à dire à l'échelle du Massif central. Cette orientation nécessite une triple approche du travail à mener : mieux communiquer en externe, mieux communiquer en interne, et surtout mieux rendre compte de l'activité générale auprès du plus large public.

C'est ainsi que la **recherche de partenariats avec les principaux médias** du Massif central, la publication des travaux du CBN et leurs transferts auprès des acteurs via la formation professionnelle, la mobilisation du public à travers des **démarches participatives**, l'implication croissante du CBN dans les démarches de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, la valorisation de la diversité végétale à travers des activités économiques, culturelles et touristiques constitueront autant d'éléments clés de la démarche de médiation du Conservatoire. Au delà de ces axes de travail, le CBN cherchera surtout à **amplifier, à court terme, ses actions pédagogiques auprès des établissements secondaires et universitaires**, en ayant pour triple objectif de transmettre rapidement ses connaissances, modifier les comportements et visions avant la professionnalisation des étudiants voire d'inciter les jeunes publics à s'orienter vers des études scientifiques et environnementales. Ce dernier point s'avère crucial dans un contexte de désaffection envers les sciences du vivant (botanique, écologie...) tandis que les enjeux pesant sur la diversité végétale s'avèrent chaque jour plus grands.

Parallèlement à ses propres besoins de communication, le CBN doit être en mesure de **mettre en œuvre un véritable porter à connaissance** au travers de sa stratégie de médiation scientifique. À l'avenir, le Conservatoire mobilisera davantage le public autour de la connaissance et de la préservation de la diversité végétale du Massif central en lui apportant un regard sur les conséquences de certaines activités humaines sur la biodiversité, mais aussi en incitant un changement comportemental plus compréhensif des équilibres naturels en particulier dans le domaine végétal. Ainsi, le CBN sera de plus en plus amené à **communiquer des éléments de connaissance pouvant influencer sur l'avenir environnemental, politique, social et culturel du Massif central**.

Mais au préalable, le CBN devra réfléchir à sa manière de s'adresser aux publics et s'appuyer sur une approche scientifique visant à comprendre les mécanismes en jeu dans cette transmission de savoirs et de compétences. L'ouverture récente du CBN aux sciences humaines et sociales, à travers la rénovation de son conseil scientifique, ne pourra qu'apporter des éléments pertinents pour rendre les actions de communication du CBN plus efficaces.

Chacun des secteurs économiques exploitant directement ou indirectement les ressources végétales du Massif central, plus largement ses paysages et son cadre de vie, contribue à sa valorisation mais peut, à tout moment, en compromettre involontairement la pérennité. **Sensibiliser sur les atouts culturels, touristiques et économiques de cette diversité apparaît comme un enjeu fort à l'heure où la société peut paraître de plus en plus éloignée des préoccupations environnementales.**

Les objectifs de communication et de médiation scientifique développés ci-après s'appuient sur les retours d'expériences de l'équipe technique de chaque action entreprise depuis 1998, sur les objectifs définis dans le rapport de demande d'agrément (2008-2013), sur les conclusions de l'audit réalisé auprès de l'ensemble des CBN par le service d'inspection générale de l'environnement en 2007 et celui réalisé par le CBN Massif central auprès de ses partenaires au cours de l'année 2015 ●

Rappelons que la sensibilisation du public à la diversité végétale et à l'importance de sa conservation est un préalable indispensable à la naissance d'une demande sociale permettant d'accroître les marges de manœuvre financières et techniques du CBN.



D. Sensibilisation du public à la diversité végétale

Les **Axes de travail** prédefinisent l'action du CBN, en distinguant les **AXES PRIORITAIRES**, à mettre en oeuvre rapidement en réponse à des enjeux forts, des **AXES STRATÉGIQUES** nécessitant un temps de mise en œuvre plus long et un investissement partenarial important.

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
D1. Améliorer et consolider la notoriété du CBN	D11. Améliorer la communication externe.	D111. Amplifier la promotion du CBN à l'échelle du territoire d'agrément. (AXE STRATÉGIQUE)
	D12. Améliorer la communication interne.	D112. Étoffer la gamme d'outils de communication institutionnels.
	D13. Planifier l'action du CBN.	D113. Déployer la charte graphique du CBN.
D2. Mobiliser le plus large public autour de la diversité végétale du Massif central et de l'action du CBN	D21. Faire découvrir la diversité végétale du Massif central.	D114. Intégrer une démarche de communication ou de valorisation dans chaque action du CBN. (AXE PRIORITAIRE)
	D22. Valoriser et diffuser les acquis scientifiques et le savoir-faire du CBN.	D115. Contribuer à l'émergence de nouveaux partenariats structurants pour le CBN. (AXE STRATÉGIQUE)
	D23. Promouvoir et partager le savoir-faire du CBN.	D121. Améliorer l'image globale du CBN en adoptant une approche responsable et en diminuant l'impact environnemental de ses tâches quotidiennes.
	D24. Encourager toute initiative en faveur de la diversité végétale du Massif central.	D122. Porter une attention particulière à l'information, la sensibilisation et la formation des élus du CBN. (AXE STRATÉGIQUE)
D3. Faire de la diversité végétale du Massif central un atout de développement durable du territoire	D31. Contribuer au développement touristique et culturel du territoire.	D123. Favoriser l'esprit d'équipe et l'échange d'informations entre les collaborateurs. (AXE PRIORITAIRE)
	D32. Faire du territoire de Chavaniac et des jardins du CBN un site exemplaire en termes de préservation de la flore et une vitrine de l'activité du CBN.	D124. Poursuivre le développement d'outils de communication interne.
	D33. Contribuer au développement économique du territoire.	D131. Élaborer un plan d'actions de communication opérationnel pour les 5 ans à venir en accord avec la stratégie de communication et de médiation scientifique. (AXE PRIORITAIRE)
D132. Rendre plus lisible l'activité générale du CBN.	D2. Mobiliser le plus large public autour de la diversité végétale du Massif central et de l'action du CBN	D211. Développer les actions et les outils de vulgarisation consacrés à la diversité végétale du Massif central, et principalement dédiés au grand public.
D212. Mobiliser le corps enseignant et les professionnels de l'éducation à l'environnement de la totalité du territoire d'agrément autour de la diversité végétale du Massif central. (AXE PRIORITAIRE)		D21. Faire découvrir la diversité végétale du Massif central.
D213. Engager une démarche de sensibilisation planifiée et sectorisée (par publics ou par territoires). (AXE STRATÉGIQUE)		D22. Valoriser et diffuser les acquis scientifiques et le savoir-faire du CBN.
D221. Valoriser les connaissances acquises auprès du grand public. (AXE STRATÉGIQUE)		D23. Promouvoir et partager le savoir-faire du CBN.
D222. Mettre à disposition les connaissances auprès des publics professionnels. (AXE PRIORITAIRE)	D24. Encourager toute initiative en faveur de la diversité végétale du Massif central.	D223. Valoriser les ressources documentaires et collections conservatoires.
D231. Promouvoir les compétences et la capacité d'expertise du CBN.	D241. Alerter les publics sur l'état de conservation du patrimoine végétal. (AXE PRIORITAIRE)	D232. Amplifier les actions de formation à destination des professionnels de l'environnement et des métiers proches, des étudiants et des correspondants botanistes. (AXE PRIORITAIRE)
D233. Former aux sciences du végétal, susciter de nouvelles vocations, assurer la relève naturaliste. (AXE STRATÉGIQUE)	D242. Faire connaître les actions locales de connaissance et de préservation de la flore et encourager le public à y participer.	D243. Former aux sciences du végétal, susciter de nouvelles vocations, assurer la relève naturaliste. (AXE STRATÉGIQUE)
D244. Développer des outils facilitant la mise en réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la flore. (AXE STRATÉGIQUE)	D244. Développer des outils facilitant la mise en réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la flore. (AXE STRATÉGIQUE)	D311. Développer les synergies entre le CBN et les acteurs du tourisme et des loisirs de plein air. (AXE PRIORITAIRE)
D312. Développer les actions à caractère culturel et ethnobotanique. (AXE STRATÉGIQUE)	D321. Valoriser les jardins du CBN et ses collections. (AXE PRIORITAIRE)	D322. Valoriser les collections domestiques fruitières.
D323. Valoriser le patrimoine végétal de Chavaniac et des communes environnantes.	D331. Promouvoir les activités économiques en faveur de la biodiversité et mobiliser le plus large public autour de celles-ci. (AXE STRATÉGIQUE)	D332. Contribuer à l'émergence de clusters novateurs exploitant et valorisant la diversité végétale. (AXE STRATÉGIQUE)



Orientation D1

Améliorer et consolider la notoriété du CBN.

Après avoir créé sa charte graphique et développé ses premiers outils de communication institutionnels, il convient désormais d'amplifier la promotion du CBN à l'échelle du Massif central, de sortir ses missions et ses activités de la confidentialité, de faire connaître ses savoir et savoir-faire au-delà de ses territoires d'intervention historiques. Cette orientation nécessite une triple approche du travail à mener : mieux communiquer en externe, mieux communiquer en interne et surtout mieux rendre compte de l'activité générale auprès du plus large public.

Objectif D11. Améliorer la communication externe

D111. Amplifier la promotion du CBN à l'échelle du territoire d'agrément

Outre l'élargissement des types d'interlocuteurs (enrichissement de la base de contacts), la réalisation de brochures générales sur les missions du CBN, l'amélioration du référencement du site internet, l'organisation de journées portes ouvertes ou une participation plus active aux événements régionaux (foires, manifestations...), la diffusion de rapports d'activité, la refonte de la papeterie administrative, un effort promotionnel important devra être mis en œuvre auprès des médias pour accroître la notoriété et espérer sortir les activités du CBN Massif central de la confiden-

tialité. Les opérations de communication mises en œuvre jusqu'à ce jour avec les médias ont principalement consisté à répondre à des sollicitations extérieures (participation à la rédaction d'articles ou à la réalisation de reportages) ou à valoriser quelques actions réalisées par le Conservatoire, malgré le très fort potentiel communiquant disponible. Plusieurs axes de travail sont proposés : collaboration régulière avec un média (radio locale, presse quotidienne régionale, magazine, web) afin de distiller sur le moyen terme une série de messages forts valorisant les actions du CBN, maintien d'une pression d'envoi de communiqués de presse (liés à des opérations ponctuelles) auprès de la presse régionale, sollicitations de grands

médias nationaux dans la perspective de promouvoir les actions novatrices, proposition d'interventions de journalistes et accueil de réalisateurs indépendants (production de documentaires...). Des outils spécifiques de communication devront être imaginés pour faciliter la transmission d'informations fiables et compréhensibles auprès des journalistes, en particulier la fourniture d'éléments de langage validés par l'équipe scientifique ou encore de dossiers de presse thématiques répondant, par avance, aux principales questions que pourraient se poser les journalistes.

À réaliser : événement anniversaire du CBN (20 ans en 2018) ; collaboration régulière avec le groupe de presse Centre France, Radio France (France bleue) et France Télévision (France 3) ; réalisation d'un film documentaire de longue durée sur les activités du CBN.

D112. Étoffer la gamme d'outils de communication institutionnels

Les principaux outils de communication du Conservatoire ont été mis en place au cours du précédent agrément : le journal d'information - *À fleur de Massif*, la lettre électronique d'information - *E-Folia*, le portail web (www.cbnmc.fr), les enrouleurs destinés à l'habillage de stands (participation à des salons, foires, expositions...). Dans la perspective de rendre la communication du CBN plus efficace, quelques améliorations seront apportées à ces supports : le nouveau portail web (www.cbnmc.fr) lancé en janvier 2015 fera l'objet de quelques développements complémentaires (photothèque en ligne, baromètre des connaissances, recueil des expériences du CBN...) tandis que la fréquence de publication (*E-Folia* et *À fleur de massif*) sera augmentée. La réalisation d'une brochure générale destinée au grand public complétera la gamme de supports imprimés destinés au public tandis qu'il est envisagé d'exploiter pleinement les fonctionnalités des réseaux sociaux pour dynamiser les réseaux de partenaires et de correspondants botanistes. Le développement du web 2.0 permet aujourd'hui une diffusion aisée de contenus graphiques complexes tels que des reportages documentaires ou des films institutionnels visant la présentation des activités du CBN.

À réaliser : plaquette de présentation générale du CBN ; cartes de visite personnalisées pour l'équipe technique et administrative ; parution d'un numéro d'*E-Folia* / mois et de deux numéros d'*À fleur de massif* par an.

D113. Déployer la charte graphique du CBN

La réalisation de la charte graphique et son déploiement sur les premiers outils de communication du CBN au cours du précédent agrément ont permis d'asseoir l'image globale du Conservatoire sur une base cohérente, évolutive et partagée par l'ensemble des collaborateurs. Quelques outils de communication restent à déployer selon les principes de la charte graphique (marquage véhicules, vêtements...) mais il s'agit surtout d'améliorer la signalétique directionnelle et sitologique (panneau d'information de Chavaniac) en lien avec le développement touristique local.

À réaliser : amélioration de la signalétique d'accueil et directionnelle du siège et des antennes du CBN ; marquage des véhicules ; production d'objets promotionnels à destination du réseau d'observateurs...

D114. Intégrer une démarche de communication ou de valorisation dans chaque action structurante du CBN

La stratégie de développement de la communication prévoit notamment l'intégration d'actions de communication dans les différents programmes menés (connaissance, conservation, expertise...), de manière à démultiplier la possibilité de faire connaître l'action générale du CBN, ses missions et ses compétences. A minima, il s'agira de mobiliser le plus régulièrement possible l'ensemble des médias régionaux autour de l'action du CBN en lien avec les élus référents du Syndicat mixte selon le principe « 1 action structurante terminée = 1 communiqué de presse ». Il s'agira également de systématiser la réalisation d'articles de synthèse très courts (résumé, brève) pouvant être repris dans les supports de communication du CBN (*À fleur de massif*, *E-Folia*, site web, rapports d'activité...). Cet effort contribuera à l'amélioration de la notoriété du CBN.

À réaliser : doublement du nombre de dossiers et communiqués de presse.



D115. Contribuer à l'émergence de nouveaux partenariats structurants pour le CBN

Dans la perspective d'une meilleure lisibilité des activités et compétences du CBN dans le nouveau contexte institutionnel (Agence française de la biodiversité, futures ARB), le CBN s'impliquera davantage en amont des projets de territoire ou encore dans le cadre du développement d'actions novatrices. Il est proposé d'engager une recherche active de nouveaux partenariats fondée sur la promotion du savoir et du savoir-faire du CBN et sur une mobilisation plus importante de l'équipe à l'occasion de rencontres informelles ou d'événements divers. Cette recherche de partenariat impliquera la réalisation de journées de rencontre interprofessionnelles (Rencontres végétales, etc.), le démarchage de nouveaux partenaires (visite, réunion de travail...), la réalisation d'un support de communication spécifique, etc.

Des partenariats restent à imaginer entre les universités, les établissements de recherche, les musées régionaux d'histoire naturelle et le CBN. La transversalité des domaines naturalistes approchés par le CBN et l'interdisciplinarité des équipes universitaires laissent en effet imaginer des projets audacieux et innovants.

Une politique active de recherche de mécénats et/ou de financements participatifs reste également à envisager dans la perspective de faciliter la mise en œuvre d'actions de conservation nécessitant un cofinancement important.

À réaliser : plaquette du CBN présentant les intérêts d'un partenariat ; une journée de rencontre interprofessionnelle / an.

Objectif D12. Améliorer la communication interne

D121. Améliorer l'image globale du CBN en adoptant une approche responsable et en diminuant l'impact environnemental de ses tâches quotidiennes

L'image globale du CBN Massif central est étroitement liée à sa capacité à adopter une approche responsable dans ses achats et diminuer l'impact de son propre fonctionnement sur l'environnement (gestes éco-citoyens, politique volontariste de diminution d'émission de CO₂, consommation énergétique) ; cette image est également liée à celle développée par les autres acteurs de la préservation de l'environnement. À cet égard, une communication particulière sera engagée en cas d'engagement du CBN dans une démarche de type Agenda 21 (ou équivalent). Voir aussi E313 et E314).

À réaliser : communication spécifique au travaux permettant la récupération des eaux pluviales, étude de faisabilité / économie d'énergie (solaire, PAC...).

D123. Favoriser l'esprit d'équipe et l'échange d'informations entre les collaborateurs

La mise en place d'espaces et de supports d'informations et d'échanges internes, l'organisation de sessions de réflexion ou de formation (séminaire interne, brainstorming, formation interne) autour de projets novateurs et transversaux, l'organisation et la participation du personnel à des événements fédérateurs (rencontres végétales du Massif central, rencontres des personnels des CBN) voire la participation de certains collaborateurs à des actions culturelles ou sportives extra-professionnelles sont autant de conditions favorables à l'émergence de nouvelles idées, au maintien d'un dynamisme et d'une sérénité de l'équipe.

À réaliser : organisation d'une rencontre inter-CBN au cours de l'agrément; participation de l'équipe à l'organisation des RVMC ; pratique sportive ou culturelle de l'équipe soutenue par le CBN ; organisation d'une journée d'échange / an associant élus et collaborateurs...

D122. Porter une attention particulière à l'information, la sensibilisation et la formation des élus du CBN

Le CBNMC est administré par un Syndicat mixte dont les membres se réunissent régulièrement pour prendre les décisions de gestion courantes et questionner les enjeux et orientations de la structure. Cette organisation présente deux opportunités : l'ancrage du Conservatoire sur le territoire grâce à la mobilisation d'élus locaux et le portage politique de nos travaux sur le territoire. Suite à la récente réforme territoriale, la quasi-totalité des élus représentant les membres statutaires du Syndicat mixte a été remplacée. Afin de mobiliser pleinement ces nouveaux élus autour des enjeux, missions et activités du CBN mais aussi de les rapprocher de l'équipe technique, des actions particulières pourraient être engagées : information plus régulière de l'activité générale du CBN (comptes rendus, revue de presse, rapports d'activité...), nomination et sollicitation d'élus référents par thématiques de travail, sollicitation et mobilisation des élus autour des actions de communication et de valorisation du travail du CBN, co-construction des projets du CBN...

À réaliser : bilans d'activité annuels ; réalisation d'une action de communication portée par chaque élu du Syndicat mixte du CBN, promotion du CBN auprès des collectivités locales et de leurs élus.

D124. Poursuivre le développement d'outils de communication interne

L'évolution rapide de l'équipe du CBN et sa répartition à travers 3 antennes régionales a souligné l'importance de la mise en place d'outils de communication interne permettant aux agents d'être tenus informés des actions menées par chacun d'eux, de l'actualité des partenaires ou encore de la parution d'articles et ouvrages intéressant leurs activités...

Un portail web d'information interne a donc été développé à cet effet mais d'autres outils restent à créer ou à améliorer : affichage interne, notes de service, livret d'accueil, réunions techniques ou relatives à des projets ciblés, réunion annuelle de bilan et de prospective, etc.

Il a par ailleurs été souligné l'importance d'une communication régulière entre l'équipe techniques, les élus et les membres du Conseil scientifique, pour laquelle un outil particulier reste à imaginer.

À réaliser : réunions annuelles de bilan et de perspective ; outil de communication équipe-élu-conseillers scientifiques...

Objectif D13. Planifier l'action du CBN

D131. Élaborer un plan d'actions de communication opérationnel pour les 5 ans à venir en accord avec la stratégie de communication et de médiation

Le développement du pôle communication au cours du dernier agrément avait permis l'émergence d'un plan de communication fixant les principaux axes de travail qui sont encore repris aujourd'hui. Néanmoins, dans la perspective d'accroître l'efficacité de la stratégie mise en œuvre et d'élargir la réflexion aux enjeux de médiation scientifique, il conviendrait de compléter ce document par un programme listant, de manière plus opérationnelle, les différentes actions de communication devant ou pouvant être menées au cours du prochain agrément.

À réaliser : plan opérationnel de communication quinquennal.

D132. Rendre plus lisible l'activité générale du CBN

De nombreuses collectivités et organismes participent au financement du CBN Massif central. En retour, ces établissements sont naturellement en attente d'informations liées à la performance et à l'activité du CBN. De même, l'activité générale du CBN est globalement méconnue de la plupart des publics, y compris des professionnels, malgré les premiers efforts de communication menés ces dernières années. Rendre compte régulièrement de l'activité et de la stratégie générales du CBN devient alors un enjeu fort (bilans d'activités, indicateurs d'évolution, statistiques globales) qui pourrait être utilement facilité et complété par la mise en œuvre d'un « catalogue d'expériences » sur le site web. Il s'agira de constituer une véritable compilation de toutes les actions menées par le CBN sous forme de très courts résumés qui pourraient être affichés selon les besoins de l'utilisateur (recherche thématique, sectorielle, territoriale...).

À réaliser : publication d'un rapport d'activité quinquennal et de la stratégie du CBN à destination du plus large public ; moteur d'expériences sur le site web du CBN.



Orientation D2

Mobiliser le plus large public autour de la diversité végétale du Massif central et de l'action du CBN

La sensibilisation du public à la diversité végétale du Massif central et à l'importance de sa conservation est un préalable indispensable à la naissance d'une demande sociale permettant d'accroître les marges de manœuvre financières et techniques consacrées à cette politique de préservation.

Si le CBN Massif central a su maintenir quelques actions de communication et jouit d'une forte notoriété scientifique auprès de ses partenaires, ses missions, ses actions, son savoir et son savoir-faire demeurent néanmoins méconnus d'une grande partie des citoyens, des élus et parfois même des pouvoirs publics. Tant bien même le CBN arriverait à déployer une communication efficace pour y pallier, il n'en demeure pas moins indispensable de sensibiliser préalablement le plus large public à la diversité végétale du Massif central et ses enjeux de manière à ce que l'action du CBN, et notamment ses actions de conservation, soit mieux comprise, acceptée voire relayée par la société.

À travers la réalisation de sa mission d'information et de sensibilisation du public, le CBN Massif central est potentiellement amené à communiquer auprès d'environ 3,8 millions d'habitants inégalement répartis : 60 % de la population se concentre sur une trentaine d'aires urbaines (Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Lyon, Limoges...) qui ne couvrent qu'un quart du territoire (INSEE Auvergne, 2010). Une grande partie des travailleurs s'y trouvant en journée vivent en territoires ruraux périphériques et entretiennent une certaine attache avec le monde rural... Les inventaires floristiques menés sur les

grandes agglomérations (Grand Lyon, Limoges métropole...) et tous les travaux menés avec les musées, les universités et centres de recherches, les associations et administrations implantés sur ces territoires urbains sont autant d'occasions à saisir pour faire connaître l'activité et les missions du CBN Massif central et sensibiliser à la préservation de la flore. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que les principaux publics ayant une forte responsabilité dans le maintien et la préservation de la flore et des végétations du Massif central se concentrent sur les territoires ruraux où vivent 1,5 million d'habitants. Les publics à caractère agricole et forestier représentent ainsi un enjeu considérable en matière de communication et une réelle difficulté technique quant à la manière de les contacter. À titre d'exemple et selon le CGET Massif central, plus d'un tiers du Massif central (3 millions d'ha) est couvert de prairies gérées par environ 35 000 exploitations agricoles tandis qu'un second tiers est couvert de forêts dont dépend l'emploi de 45 000 personnes.

La stratégie de communication et de médiation scientifique du CBN doit donc distinguer ces deux publics et adapter les moyens mis en œuvre pour les contacter et les sensibiliser. Un des objectifs techniques consistera à élaborer une double communication à vocation rurale et urbaine adaptée aux supports utilisés par ces publics et aux difficultés d'accès à l'information. Cette communication sera donc nécessairement déployée de manière progressive, sectorisée et territoriale.

Objectif D21. Faire découvrir la diversité végétale du Massif central

D211. Développer les actions et outils de vulgarisation consacrés à la diversité végétale du Massif central, et principalement dédiés au grand public

Riche de plusieurs milliers d'espèces, la flore du Massif central mérite d'être découverte par le plus grand nombre à travers l'organisation de manifestations dédiées (sorties naturalistes, expositions temporaires, itinérantes ou fixes, conférences), la publication d'ouvrages de vulgarisation (guides, flores, atlas...), la réalisation de supports dématérialisés (site internet, DVD-ROM, web-documentaires...), ou encore l'organisation de visites des jardins du CBN Massif central.

Le Conservatoire cherchera à élaborer un programme d'animations botaniques couvrant la totalité du territoire d'agrément. Une réflexion sur la constitution d'un réseau d'animateurs spécialisés en botanique doit ainsi être encouragée, avec l'appui de structures spécialisées en éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) : CPIE, animateurs de PNR ou de RN, accompagnateurs de randonnée, guides de montagne, guides des Pays d'art et d'histoire...

Dans la perspective d'intéresser le public de manière forte et événementielle aux activités du CBN, ce dernier pourra réfléchir à l'organisation d'expéditions botaniques particulières, propices à la mobilisation des médias régionaux (parcours sur les pas d'anciens botanistes, transect de longue distance utilisant les voies de chemin de fer, les sentiers de grande randonnée, la méridienne verte, les rivières...).

À réaliser : organisation d'un programme d'animations botaniques à l'échelle du Massif central, mise en œuvre d'une expédition botanique à travers le Massif central.

D212. Mobiliser le corps enseignant et les professionnels de l'éducation à l'environnement de la totalité du territoire d'agrément autour de la diversité végétale du Massif central

Sensibiliser les jeunes publics aux activités du Conservatoire, à la diversité végétale du Massif central et aux enjeux pesant sur celle-ci constitue un enjeu très fort. Peu ou pas d'opérations de sensibilisation à leur destination ont pu être mises en œuvre durant ces dix dernières années tandis que le Massif central regroupe plus de 5300 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) dont la moitié sur les trois départements ouest-rhônealpins.

Un rapprochement avec les Centres départementaux et régionaux de documentation pédagogique,

le Ministère de l'éducation et de la recherche et les académies, le Ministère de l'agriculture et les lycées agricoles, ainsi que les structures locales d'EEDD permettrait d'une part de connaître avec précision les besoins des établissements scolaires, d'autre part de trouver les réponses adaptées à leurs attentes. À ce titre, il reste à imaginer un véritable programme pédagogique à destination des écoles (cycles I et II) qui aurait pour objectifs : de sensibiliser à la préservation de la flore et des habitats naturels, aux disciplines scientifiques liées à la botanique ; d'apporter un support de préparation, d'animation et d'approfondissement de cours adapté aux professeurs du primaire et du collège mais aussi aux éducateurs et aux animateurs de centres de loisirs ; d'inciter le jeune public à créer des mini-projets dans leur vie quotidienne (école, centre aéré, domicile...) en faveur de la préservation de la flore sauvage. La mise en œuvre de ce programme pédagogique s'appuierait nécessairement sur la création d'une malle et d'outils pédagogiques apportant le matériel nécessaire aux animateurs et au corps enseignant. N'existant pas à l'échelon national, la création de ceux-ci nécessiterait une importante réflexion préalable et la complicité du corps enseignant (projet fédérateur).

À réaliser : élaboration d'un programme pédagogique cycle I sur un réseau d'établissements pilotes.

D213. Engager une démarche de sensibilisation planifiée et sectorisée (par publics ou par territoires)

Parce que le Massif central est un territoire montagneux dont les bassins de vie sont souvent cloisonnés, parce que demeure une répartition inégale de la population entre les territoires urbains et ruraux, les campagnes de communications du CBN doivent préalablement identifier les publics ciblés et messages clés. Vouloir communiquer largement et de manière égale quels que soient les publics serait une erreur.

Il est donc proposé d'engager les campagnes de sensibilisation à la diversité végétale du Massif central de manière sectorisée (choix des publics visés : agriculteurs, forestiers, commissaires enquêteurs, procureurs, police de la nature, architectes, élus...), progressive (planifiée dans le temps) et territoriale (choix des secteurs où sera déployée la communication). Ces campagnes de sensibilisation pourraient prendre la forme, par exemple, d'une tournée annuelle de conférences destinées aux publics citoyens, organisées à travers l'ensemble des préfectures et sous-préfectures du Massif central, avec la contribution des musées d'histoire naturelle ou autres partenaires locaux.

Objectif D22. Valoriser et diffuser les acquis scientifiques et le savoir-faire du CBN

D221. Valoriser les connaissances acquises auprès du grand public

Au delà des aspects généraux valorisés à travers l'axe D211, le CBN Massif central est régulièrement amené à éditer des ouvrages à caractère botanique visant à mettre à disposition l'ensemble des informations botaniques collectées au cours de ses travaux : atlas régionaux, guides d'identifications ou flores, catalogues de végétation, guides techniques à destination de professionnels (agents routiers, agriculteurs...), portail web... Au cours de son prochain agrément, le CBN espère amplifier sa politique éditoriale à travers deux collections d'ouvrages, l'un plus particulièrement dédié au grand public (novices, touristes, habitants) et consacré à la diversité végétale globale (la flore patrimoniale du Massif central...), l'autre véritablement destiné à des catégories professionnelles (éleveurs, forestiers, élus...) et consacré à des aspects particuliers de la diversité végétale (flore des prairies, bryophytes des forêts, flore des bords de route...) sous forme de guides techniques notamment.

À réaliser : publication d'un beau livre sur la flore du Massif central, publication de guides techniques.

D222. Mettre à disposition les connaissances auprès des publics professionnels.

Détenant près de 6 millions d'informations floristiques, le CBN Massif central doit être désormais en mesure de diffuser, plus aisément que par le passé, les connaissances scientifiques acquises au cours de ces dix dernières années, en particulier auprès des partenaires scientifiques et techniques et des collectivités nécessitant une information objective sur l'état de la flore du Massif central.

Cet objectif vise, dans un premier temps, la production d'un plus grand nombre d'articles et ouvrages scientifiques, permettant par la même occasion d'asseoir l'expertise du CBN et valoriser ses résultats d'études. Dans un second temps, cette diffusion peut être étendue au plus large public (sous réserve de garantir la préservation d'espèces et de milieux particulièrement sensibles) à travers une large palette d'outils : atlas communaux, site Internet, applications mobiles, catalogues, flores, atlas, expositions, sorties botaniques, lettres d'information, conférences, colloques, films...

En outre, le CBN doit travailler à la réalisation de synthèses thématiques et territoriales permettant à chaque partenaire d'avoir des éléments de connaissance clairs, synthétiques et objectifs sur son périmètre d'action. À cet effet, il pourra développer

des partenariats avec les universités du TAG et les membres du Conseil scientifique pour exploiter et valoriser les jeux de données du CBNMC en relation avec des grands thèmes environnementaux (pollution, changements globaux...). Voir aussi orientation A3.

À réaliser : modernisation de l'interface de consultation des données sur le site web (CHLORIS®-Web) ; réalisation d'une application mobile permettant la consultation des données du CBN ; production d'articles scientifiques et d'outils techniques en lien avec les rendus des études du CBN.

D223. Valoriser les ressources documentaires et collections conservatoires

Le centre de documentation du CBN Massif central gère aujourd'hui plus de 25 000 références documentaires traitant principalement de botanique (flore vasculaire et bryologique), de phytosociologie et concernant le Massif central en priorité. Ces ressources documentaires sont constituées de plusieurs fonds d'importance variable : ouvrages, revues, manuscrits inédits, cartes et photographies aériennes, photographies d'espèces et de milieux naturels... Elles rassemblent un savoir extraordinairement riche sur la biodiversité du Massif central et constituent à ce titre, un enjeu de valorisation des ressources du CBN Massif central auprès des institutions publiques, des universitaires, des établissements scolaires, des musées régionaux et des établissements de recherche : expositions temporaires ou itinérantes, articles de synthèse, consultation à distance d'exemplaires numérisés, borne de consultation dans les universités...

D'autre part, les herbiers du CBN Massif central, riches de près de 40 000 parts (spermatophytes, ptéridophytes, bryophytes et lichens) constituent également une ressource valorisable auprès des publics spécialisés : expositions, consultation à distance de planches numérisées...

Par ailleurs, à travers ses jardins et dans le cadre de sa mission de conservation *ex situ*, le CBN possède de véritables collections de plantes. Dans le cadre d'une ouverture prochaine de ces espaces au public (voir objectif D32), un effort important de communication et de médiation sera donc engagé pour valoriser ces collections qui constituent une véritable vitrine et une présentation didactique d'espèces et de milieux choisis parmi les plus remarquables et les plus représentatifs du territoire d'agrément : sentier de découverte, étiquetage des collections, animations, accueil de groupes...

À réaliser : réalisation d'une exposition temporaire ou itinérante sur une ou des ressources documentaires du CBN ; numérisation de l'herbier de référence du CBN ; mise en place d'un sentier permanent de découverte de la flore dans les jardins du CBN ; mise à disposition de ressources



téléchargeables. **Objectif D23. Promouvoir et partager le savoir-faire du CBN**

D231. Promouvoir les compétences et la capacité d'expertise du CBN

Référent scientifique et technique indépendant en matière de diversité végétale sur son territoire d'agrément, le CBN Massif central est régulièrement amené à rendre des expertises pour le compte de l'État, des collectivités et des organismes de préservation de l'environnement : fourniture de données sensibles, inventaires complémentaires, cartographie, évaluation patrimoniale, gestion conservatoire, etc.

À cet effet, des outils de communication spécifiques doivent être envisagés pour mieux faire connaître cette capacité d'expertise, en particulier auprès des services de l'État (plaquette et pages internet dédiées). Il s'agit également de s'assurer d'une médiation adaptée aux publics lorsque le Conservatoire est amené à communiquer des données sensibles (synthèse territoriale, rapports d'étude...)

À réaliser : plaquette dédiée aux services proposés par le CBN.

D232. Amplifier les actions de formation à destination des professionnels de l'environnement et des métiers proches, des étudiants et des correspondants botanistes

Déjà très impliqué dans les actions de formations professionnelles (ATEN) et universitaires (universités de Limoges, Clermont-Ferrand...) et fort d'une connaissance experte en matière de botanique, de phytosociologie et de cartographie d'habitats, le CBN Massif central souhaite poursuivre le développement de cet axe en réponse au besoin d'offre régionale ou interrégionale en la matière, en s'appuyant et se coordonnant avec les partenaires nationaux et locaux (CNFPT, ATEN, CPIE, associations de naturalistes), voire en envisageant la création de sa propre offre de formation (voir aussi axe D233).

Ces formations visent principalement à partager le savoir et le savoir-faire du conservatoire à destination des professionnels de la gestion des espaces naturels. Mais ils pourraient s'ouvrir à d'autres catégories de professionnels (sylviculteurs, agriculteurs...). La démultiplication des supports d'information à destination des professionnels (guides techniques) constitue, en outre, de véritables supports pédagogiques pouvant étayer les offres de formation.

À réaliser : proposition de 5 offres de formation / an.

D233. Former aux sciences du végétal, susciter de nouvelles vocations, assurer la relève naturaliste

Dans le cadre du déploiement des politiques publiques sur la biodiversité, les besoins d'expertise en botanique, en phytosociologie et en phytoécologie sont de plus en plus manifestes. Or, avec l'abandon de l'enseignement de la botanique dans la plupart des cursus scolaires et universitaires actuels, il est de plus en plus difficile de recruter un personnel qualifié et compétent tandis que la plupart des publics intéressés sont contraints d'apprendre par des voies non universitaires (associations, sociétés botaniques, réseau d'observateurs des CBN...). Le CBN Massif central est ainsi particulièrement attendu sur sa capacité à informer et former le public scientifique, notamment universitaire ou associatif, sur la flore et les végétations, tant à travers l'accueil de stagiaires et/ou de chercheurs que l'animation de sorties botaniques voire de véritables sessions d'apprentissage (centre de formation botanique). Cet objectif de formation pourrait être étendu au corps enseignant.

À réaliser : proposition d'une offre de formation dédiée aux sciences du végétal (initiation / perfectionnement en botanique, phytosociologie).

Objectif D24. Encourager toute initiative en faveur de la diversité végétale du Massif central

Au delà du simple partage des connaissances, c'est-à-dire d'actions de communication et de médiation essentiellement fondées sur la sensibilisation, le CBN doit être en mesure d'associer le plus large public à sa propre stratégie de conservation de la diversité végétale. Les actions de communication et de médiation consisteront donc alors essentiellement à des actions d'information, de formation, d'éducation incitant les publics à passer à l'action.

D241. Alerter les publics sur l'état de conservation du patrimoine végétal

Avec près de 6 millions de données floristiques et des centaines de milliers d'hectares de végétation cartographiés, le CBN Massif central constitue un observatoire incontournable de l'état de conservation de la flore et des milieux naturels du Massif central. À ce titre, il doit être capable d'informer puis alerter le grand public, les élus et les pouvoirs publics sur les menaces pesant sur le patrimoine naturel local, favorisant ainsi une prise de conscience nécessaire au développement d'actions de préservation : plans d'urgence, expositions itinérantes, reportages TV, flux d'information RSS... Des outils d'alerte restent donc à imaginer y compris sur des aspects qui pourraient sembler anecdotiques tels les cueillettes familiales (prélèvement responsable) ou plus importants (changement climatique,...).

À réaliser : mise en place d'un flux d'information (site web dédié, réseaux sociaux, flux RSS) sur les découvertes botaniques, les espèces EEE, les espèces en danger critique d'extinction.

D242. Faire connaître les actions locales de connaissance et de préservation de la diversité végétale et encourager le public à y participer

En favorisant la participation aux actions locales de connaissance et de préservation de la flore, le CBN Massif central peut espérer susciter un comportement respectueux de la flore et des milieux naturels.

Le développement des outils numériques et l'ambition portée par le CBN concernant la redynamisation du réseau de correspondants botanistes autorise le Conservatoire à imaginer et porter des inventaires participatifs permettant au plus large public de s'investir dans la connaissance de la diversité végétale du Massif central, en particulier autour d'espèces non revues depuis longtemps, d'espèces patrimoniales mais sujettes à des enjeux forts (herbicides, cueillette, réchauffement climatique,...) ou encore d'espèces communes mais indicatrices de l'évolution globale de la diversité végétale du Massif central. Ces inventaires concerneraient aussi bien la flore, la bryoflore, la lichénoflore que la végétation et participeraient sans aucun doute à une meilleure reconnaissance de l'action globale du Conservatoire, à l'échelle du Massif cen-

tral. Mais ils pourraient également s'ouvrir à d'autres aspects de la diversité végétale du Massif central jusqu'alors méconnu ou non prioritaire, en particulier des points de vue culturel et ethnobotanique : contribution à l'inventaire d'arbres remarquables, savoirs populaires, noms vernaculaires, histoire botanique locale, flore des cimetières, etc.

En outre, l'efficacité de l'animation de plans directeurs de conservation (plans d'action) de la flore menacée, du développement de mesures de protection *in situ* et *ex situ* est étroitement liée à l'acceptation de ceux-ci par les publics concernés. Une communication particulière pourrait donc être mise en place pour faire connaître les menaces pesant sur le patrimoine local et les mesures nécessaires pour y remédier : campagnes de sensibilisation, réunions publiques, tracts... Mais le CBN ne doit pas oublier également de faire valoir la réussite de plans de sauvetage, notamment eu égard à ses partenaires financiers. Ainsi, un effort de communication pourrait être envisagé pour valoriser les sites protégés détenant une flore exceptionnelle (RN, RNR, ENS...).

À réaliser : mise en œuvre d'un inventaire participatif thématique / an.

D243. Fédérer les initiatives ponctuelles et personnelles en faveur de la diversité végétale

Le CBN Massif central encouragera et fédérera les initiatives ponctuelles et personnelles visant à mieux connaître et préserver la flore sauvage (mais aussi la flore cultivée à caractère patrimoniale, variétés fruitières anciennes etc.). La recherche d'une dynamique de groupe, la constitution d'un réseau de conservation, la valorisation d'initiatives originales sont autant de moyens pour y parvenir. Il pourra chercher, par exemple, à conseiller et fédérer les jardins botaniques privés et publics autour de la conservation de certaines espèces patrimoniales ou identitaires, à valoriser les communes engagées dans une démarche "zéro phytosanitaire" ou de fleurissement local, à orienter le développement des grainothèques ou des trocs de graines pour favoriser la flore locale et éviter la progression des espèces exotiques envahissantes... Voir aussi objectif B25.

À réaliser : projet fédérateur.

D244. Développer des outils facilitant la mise en réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la flore

Depuis sa création, le Conservatoire botanique a mis en place, puis développé et continue d'animer un réseau de correspondants associatifs ou indépendants qui transmettent régulièrement au Conservatoire botanique un nombre important de données floristiques relatives à la flore sauvage.

En s'appuyant sur son image d'expert de la flore et des végétations, le CBN Massif central doit conforter et développer ce réseau d'observateurs (amélioration de la connaissance) et d'acteurs de la conservation (préservation de la flore) afin de déployer plus aisément son activité sur l'ensemble du territoire d'agrément.

Jusqu'alors, l'animation de ce réseau consiste principalement en l'organisation de journées d'informations sur le déroulement des programmes d'inventaires, de journées de formation et de sortie sur le terrain mais également d'envoi de documents techniques concernant la botanique (clés de détermination, monographies...). À court terme et afin d'encourager cette dynamique de groupe, le CBN élaborera des outils spécifiques notamment via le site Internet du CBN (blogs, ateliers de formation, serveurs d'échange de données) et le développement des NTIC permettant

d'imaginer de nouveaux outils de reconnaissance de la flore et de saisie de données (applications mobiles, tablettes). Il s'agit également d'accroître la mobilisation de moyens humains de coordination et d'animation (mise en place d'actions participatives, organisation de réunions techniques...) pour espérer un renouvellement voire un accroissement du réseau.

Plus globalement, la poursuite de l'organisation – tous les deux ans - des Rencontres végétales du Massif central, permettant à tous les acteurs de la diversité végétale de se rencontrer en un lieu unique, apparaît aujourd'hui comme un élément fédérateur et moteur de cette dynamique de réseau. Cette manifestation sera poursuivie à travers d'autres villes du Massif central que celles déjà investies au cours du précédent agrément, en y associant toujours davantage le grand public et les acteurs locaux.

Enfin, il s'agira également de valoriser les apports du réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la flore et les travaux du CBN à travers une publication scientifique particulière.

À réaliser : mise à jour des outils d'inventaire (bordereaux, référentiels) à destination des réseaux d'observateurs, mise à jour de la page dédiée sur le site web du CBN ; organisation de 3 Rencontres végétales au cours de la période d'agrément.



Orientation D3

Faire de la diversité végétale du Massif central un atout de développement durable du territoire

L'exploitation des ressources végétales du Massif central est source d'importants leviers économiques qui permettent d'une part de maintenir l'activité locale en milieu rural, d'autre part de contribuer à la préservation de végétations et de paysages identitaires du territoire.

Ainsi, l'attractivité touristique du Massif central est étroitement liée au maintien de la qualité et d'un bon état de conservation de ses paysages et de sa biodiversité, elles-mêmes dépendantes de certaines activités humaines (agriculture, sylviculture...). La pratique importante de loisirs de plein air et de sports extrêmes en est une preuve à la fois éclatante et contradictoire. Les touristes et plus particulièrement les praticiens de loisirs de plein air représentent à la fois un faire-valoir indéniable de ce que peut « rapporter » la nature, mais aussi un danger potentiel quant à la pérennité de certaines plantes ou végétations menacées par ces mêmes loisirs.

Il en est de même pour toute entreprise exploitant directement ou indirectement cette diversité végétale : cueillette, agriculture, biotechnologies, pharmacologie... Chacun des secteurs économiques exploitant cette diversité contribue à sa valorisation mais peut, à tout moment, en compromettre involontairement la pérennité.

Sensibiliser sur les atouts culturels, touristiques et économiques de cette diversité apparaît comme un enjeu fort à l'heure où la société peut paraître de plus en plus éloignée des préoccupations environnementales. Le site de Chavaniac-Lafayette où est implanté le siège et les jardins du CBN constitue à cet égard un véritable laboratoire. Le Conservatoire envisage donc de faire du territoire de Chavaniac et des jardins du CBN un site exemplaire en termes de préservation de la diversité végétale tout en constituant un faire-valoir de ses actions.

Objectif D31. Contribuer au développement touristique et culturel du territoire

D311. Développer les synergies entre le CBN et les acteurs du tourisme et des loisirs de plein air

Les efforts de communication mis en œuvre s'efforceront, dans la mesure du possible, de toucher prioritairement les regroupements d'usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, randonneurs, etc.) concernés voire intéressés, de manière globale, par l'interaction entre leur activité et la préservation de l'environnement. En outre, le maillage important de sentiers de petite et grande randonnées offrent de formidables opportunités de connaissance et de communication sur la diversité végétale (topoguides, panneaux d'information, tables de lecture...) voire la possibilité d'imaginer des parcours de petite ou longue distance exclusivement dédiés à la flore (sentiers botaniques, itinéraires en relation avec d'anciens voyages réalisés par d'illustres botanistes). De même, des opérateurs touristiques de certains grands sites touristiques (puy Mary, puy de Sancy...) proposent déjà des sorties botaniques régulières qu'il conviendrait d'enrichir par des apports de connaissance du CBN.

Le nombre important de jardins et de villes thermales du Massif central peut également s'avérer une opportunité de communication quant à la démonstration d'un lien évident entre la qualité des territoires et l'activité économique. Plus d'une centaine de jardins botaniques, centres thermaux, arboretum et parcs floraux constellent le Massif central. Leur multiplicité reflète et souligne la diversité du Massif central dans toutes ses composantes floristiques, paysagères, climatiques, géologiques... Régulièrement visité et apprécié du public, uniformément réparti sur le territoire, ce maillage continu et cohérent de sites touristiques constitue un formidable potentiel de sensibilisation du public à la diversité végétale du Massif central. Ce potentiel est à valoriser en s'engageant dans une stratégie de réseau et une synergie globale associant les différents acteurs (Conservatoires botaniques nationaux, propriétaires de jardins, services des espaces verts des villes, organismes et syndicats, associations,

réseaux de villes thermales, services des collectivités dédiés au développement touristique...). Ainsi, le CBN pourrait favoriser l'émergence de produits touristiques novateurs et durables.

À réaliser : mise en œuvre d'un partenariat avec le réseau de sites thermaux du Massif central, de la FFRP.

D312. Développer les actions à caractère culturel et ethnobotanique

Avec un premier état des lieux de la cueillette de plantes sauvages réalisé sur le Massif central en 2012, le CBN souhaite engager des travaux d'amélioration des connaissances ethnobotaniques sur son territoire : contribution à l'inventaire d'arbres remarquables, travaux relatifs à la diversité paysagère, savoirs populaires, noms vernaculaires, histoire botanique locale, flore des cimetières, etc.

En outre, des approches novatrices de médiation seront imaginées afin d'intéresser directement ou indirectement le public à la diversité végétale, en particulier par la valorisation de tous les aspects culturels et ethnobotaniques. La participation à des événements régionaux ou nationaux, ou la création de tels événements peut être un prétexte à de nouvelles approches (biennale d'aquarelle de Brioude > travaux de peintres botanistes effectués dans les jardins du CBN).

Cet intérêt pour les aspects culturels liés à la diversité végétale du Massif central nécessite au préalable une ouverture vers davantage de nouvelles disciplines des sciences sociales tant à travers la composition du Conseil scientifique du CBN qu'à travers la recherche de nouveaux partenariats (solicitation des universités de sciences humaines, des musées régionaux...).

À réaliser : 1 étude ethnobotanique sur la période d'agrément (perception de la nature, savoirs populaires...).



Objectif D32. Faire du territoire de Chavaniac et des jardins du CBN un site exemplaire en termes de préservation de la flore et une vitrine de l'activité du CBN.

D321. Valoriser les jardins du CBN et ses collections

Jusqu'à récemment, les jardins du Conservatoire botanique national du Massif central étaient essentiellement voués aux travaux conservatoires (conservation *ex situ*) et d'amélioration des connaissances. L'acquisition et les récents travaux de réfection du Château de Lafayette par le Département de la Haute-Loire, la rénovation du fleurissement et les travaux d'aménagement du bourg de Chavaniac-Lafayette, la nécessité pour le CBN d'aller au contact du grand public ont récemment permis de reconsidérer le projet initial de valorisation des jardins du Conservatoire, en s'appuyant sur une dynamique nouvelle et structurante.

Ainsi, depuis 2014, le CBN travaille à la rénovation du Jardin dans la perspective de l'ouvrir de manière satisfaisante au public à partir de 2017 : état des lieux, embellissement des entrées du Conservatoire, aménagement des cercles géologiques, renouvellement du verger, étiquetage des collections, amélioration de la signalétique d'accueil, matérialisation des parcours, organisation des visites, etc. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée auprès du public

à mobilité réduite et/ou handicapé : aménagement du jardin facilitant leur déplacement et la lecture des informations s'y trouvant, réalisations de supports d'information dédiés... Un rapprochement avec les organisations spécialisées sera alors nécessaire.

A terme, les aménagements du jardin permettront au CBN de présenter la diversité végétale du Massif central, les principaux types de milieux présents et les plantes remarquables associées. Mais il constituera également un formidable porte-voix pour évoquer l'ensemble des actions menées par le CBN en faveur de la flore et des végétations, dans le cadre d'animations, d'événements, d'expositions qui auraient lieu au sein même des jardins. La réalisation d'un programme pédagogique spécifique aux jardins sera à réaliser en partenariat avec les établissements acteurs locaux d'éducation à l'environnement.

À réaliser : aménagement des 3 cercles géologiques, finalisation de l'étiquetage, mise en place des parcours et de la signalétique ; réalisation d'un programme d'animation spécifique.

D322. Valoriser les collections domestiques fruitières

La poursuite de l'entretien et de la plantation des collections conservatoires de fruitiers anciens, en partenariat avec les associations locales (Croqueurs de pommes...) et organismes investis dans ce domaine, permettra de susciter l'intérêt du public pour la conservation et l'emploi de variétés anciennes dans les productions horticoles, fruitière et légumière, artisanales et familiales. En s'appuyant sur ses collections actuelles de pommiers, le Conservatoire proposera un appui au réseau fruitier régional (CEN Auvergne, Croqueurs de pommes) notamment comme verger relais pouvant jouer un rôle vitrine pour la valorisation des actions et activités du réseau (animations, formation, ateliers de démonstration des pratiques d'entretien, fourniture de greffons...). Pour une meilleure démonstration du potentiel fruitier, la collection continuera d'être complétée par quelques variétés fruitières locales autres que des pommiers (fruitiers à pépins et à noyaux).

Le Conservatoire poursuivra également l'entretien de la collection de référence de *Ribes*. Cette collection nationale de cassissiers, de groseilliers et, plus largement, de *Ribes*, l'une des deux plus importantes de France, est un atout non négligeable pour le développement du pôle Chavaniac et la valorisation du Conservatoire. Le vieillissement de la collection nécessitait un choix pour son avenir. Plutôt que l'abandon, il a finalement été opté pour le renouvellement, le confortement et la valorisation de cette collection avec l'objectif d'en faire une collection de référence au niveau national et international. Il s'agit dès lors de promouvoir ces collections conservatoires à travers la mise en œuvre d'événements dédiés (« fête des petits fruits » ; « rendez-vous aux jardins », etc.) mais aussi de diffuser la liste des plants conservés dans l'objectif de permettre des échanges avec d'autres organismes conservatoires en France comme à l'étranger.

Rappelons que la valorisation de la diversité végétale domestique constitue une excellente manière de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité en général (en particulier autour des patrimoines génétiques). À cet égard, il pourrait être utile de rapprocher les activités du CBN de celles des organismes investis à cette cause (Croqueurs de pomme, CRBA Lyon, CNRS, INRA, Semences paysannes...), en particulier à propos de projets d'amélioration des connaissances (à caractère ethnobotanique notamment) et de conservation en lien avec la flore sauvage menacée (*Rosa gallica* et roses horticoles, cultures messicoles et variétés anciennes de céréales à paille...).

À réaliser : organisation d'ateliers pédagogiques et d'animations autour des collections domestiques (plantation, taille, dégustation...) ; partager les données relatives aux collections (index seminum, listes de variétés...) avec les partenaires investis dans ce domaine.

D323. Valoriser le patrimoine végétal de Chavaniac et des communes environnantes

En périphérie de ses jardins, le CBN travaille au fleurissement du bourg en partenariat avec la municipalité et la communauté de communes pour que celui-ci reflète au plus près ses préoccupations et ses missions : valorisation du patrimoine végétal local (randonnée pédestre), utilisation de végétaux locaux pour le fleurissement, sensibilisation des habitants... Il conseille également le Département de la Haute-Loire sur les aménagements paysagers du parc du château de Lafayette.

À terme, le CBN espère que le triptyque « Jardins du CBN – Parc du château – Espaces verts de la commune » constituera une véritable « vitrine vivante » de son activité.

Outre les projets de développements touristiques et culturels et l'ouverture des jardins du CBN, une plus grande synergie reste à imaginer entre le château de Lafayette, le CBN Massif central et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (et d'autres partenaires locaux tels que les PNR, Communautés de communes, Pays, PAH...) de manière à favoriser l'émergence d'actions de médiation scientifiques et culturelles auprès du grand public et des scolaires. Ce partenariat pourrait prendre la forme d'un événement particulier, d'une série de conférences ou d'animations spécifiques au site de Chavaniac.

À réaliser : finalisation des travaux d'aménagement des jardins du CBN en 2018. Fleurissement des abords du CBN voire du village de Chavaniac-L. valorisant la flore locale. Ouverture d'un sentier botanique autour de Chavaniac-L. Participation du CBN aux événements nationaux ou régionaux mobilisant les trois entités (CEN, CBN, Château) : journées du patrimoine, fête de la nature, rendez-vous aux jardins. Création d'événements locaux (bourse aux plantes...).

Objectif D33. Contribuer au développement économique du territoire

D331. Promouvoir les activités économiques en faveur de la biodiversité et mobiliser le plus large public autour de celles-ci

Globalement méconnu des entreprises artisanales et industrielles utilisant les ressources végétales comme matière première, le Conservatoire botanique doit engager à moyen terme des travaux de sensibilisation et de médiation visant à faire prendre conscience de la fragilité de la flore sauvage et de la végétation du territoire. Cette sensibilisation passera nécessairement par des rencontres informelles et par la création d'outils de sensibilisation (dépliants, brochures) et de valorisation de démarches vertueuses (labels, partenariats...). Les filières agricoles (AOP fromager...) et forestières participant au maintien de prairies et forêts diversifiées et représentatives du Massif central représentent, par exemple, un enjeu fort de valorisation et de communication.

Voir axes B22.

D332. Contribuer à l'émergence de clusters novateurs exploitant et valorisant la diversité végétale

En recherchant les solutions les plus appropriées aux enjeux de préservation de la diversité végétale, le CBN peut être amené à développer des projets voire des outils novateurs dont le transfert vers la société civile doit être amélioré. Par exemple, l'utilisation de plantes locales pour revégétaliser de grandes surfaces aménagées requiert une grande expérience et une technicité en partie détenues par les CBN et qui pourraient être mieux valorisées auprès d'un public plus large.

Les enjeux de communication reposent dès lors tant sur la valorisation de ces outils et expériences que sur la nécessité de faire rencontrer des univers professionnels a priori éloignés et d'imaginer, par l'intermédiaire d'un « think tank » ou « laboratoire d'idées », les passerelles et partenariats possibles, en particulier en invitant les entreprises du territoire à s'intéresser aux activités du CBN (et inversement). Cet axe de développement est à mener en parallèle d'une politique de partenariat et de mécénat dédiée (axe E517).

À réaliser : création d'un "laboratoire d'idée" et mobilisation d'acteurs de la société civile.



E. Le Conservatoire, perspectives structurelles



E. Le Conservatoire, perspectives structurelles

Donner au CBN, les moyens de ses ambitions

Ce dernier volet présente cinq orientations générales qui visent à donner une base solide au projet proposé ici, à savoir l'adaptation de la structure aux enjeux actuels, la nécessité de conforter les aspects juridiques et financiers, la préservation et le renforcement des moyens techniques et la capacité d'investissement, le ménagement et la valorisation des équipes ou encore l'élargissement et le renforcement des partenariats.

Aujourd'hui, le CBN Massif central fait face à des évolutions, des pressions et des enjeux majeurs... Il se trouve à un virage de son histoire déjà riche de créations et de rebondissements, de difficultés et de projets, d'émotions et de sublimes. Il doit vivre une mutation particulière qui lui permettra de s'inscrire davantage encore dans un territoire (ou mieux des territoires) et dans une société en pleine évolution et souvent en perte de repères.

Le Massif central dont le CBN porte le nom, dépasse largement notre territoire d'agrément. Son étendue recouvre une pluralité extraordinaire de contextes écologiques, économiques, sociaux où la ruralité est en proie à des changements immenses, où de grandes villes souvent périphériques s'étendent et se développent tandis que d'autres territoires se vident... Or, sa diversité végétale est menacée par des changements globaux qui ne sont pas que climatiques et pour lesquels le CBN doit réfléchir à des actions cohérentes à l'échelle biogéographique, impliquant un réseau de partenaires plus vaste voire une mobilisation à l'échelle nationale. Un changement d'échelle de travail s'opère donc progressivement au fil des enjeux et des projets de plus en plus globalisants.

Au-delà de l'échelle de travail, une autre mutation est en marche. Il est possible de considérer que nos métiers de la connaissance et de la conservation de la diversité végétale n'ont que faire de l'économie, de la société et des territoires. Il serait alors facile de ne

pas vouloir se salir les mains avec une science appliquée ou d'avoir peur de vendre son âme en créant certains partenariats impliquant la société civile. Or, si les sciences du végétal semblaient autrefois bien éloignées des préoccupations économiques et sociales, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le CBN Massif central doit s'efforcer à tisser des liens entre la société, ses activités économiques et culturelles, et la diversité végétale du territoire.

D'un côté, notre type de société a beaucoup de mal à ne pas être clivée entre une destruction massive de la nature (par l'urbanisation, l'intensification et la déprise agricole, l'exploitation des ressources...) et la préservation de la qualité paysagère et du cadre de vie, la conservation d'une nature « sauvage », d'écosystème en bon état de fonctionnement. De l'autre côté, les Conservatoires botaniques disposent d'une formidable expertise de la flore et des végétations de leurs territoires : ils rassemblent, analysent, spacialisent une quantité impressionnante de données permettant de connaître et d'anticiper les évolutions des territoires.

Le CBNMC a donc là un rôle majeur à jouer. Il doit comprendre et s'adapter aux évolutions, aux enjeux des territoires... pour devenir le partenaire privilégié des forces vives qui les animent et participer alors à un développement intégrant une place plus importante à la biodiversité. Plus que jamais, il doit faire face à des problèmes de compétitivité, à l'affaiblissement des financements publics, au rejet des contraintes environnementales... Mais, il doit tenir bon car il est avant tout porteur d'avenir. Il détient, sans forcément le savoir, les clés d'une société portée par le végétal, d'un monde où les paysages et les milieux naturels seront les atouts sociaux, culturels et économiques des territoires.

Les perspectives structurelles du CBNMC, proposées ici, doivent lui permettre de relever ces défis ●

E. Perspectives structurelles

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
E1. Inscrire et moderniser les missions et l'action du CBN autour des enjeux actuels.	E11. Impliquer le CBN à l'échelle nationale.	E111. Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets nationaux
	E12. Agir sur un territoire d'agrément cohérent.	E112. Participer au réseau des CBN et à l'expertise nationale.
	E13. Porter un autre regard sur les compétences du CBN.	E113. Contribuer à la reconnaissance de l'expertise des CBN.
		E114. Contribuer à l'évolution du cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux
		E115. Suivre le déploiement de l'AFB et ses conséquences sur le CBN.
		E121. Renforcer la coordination des travaux menés par les CBN à l'échelle du Massif central et des nouvelles régions du territoire d'agrément.
		E122. Réévaluer l'action du CBN consécutivement à la réforme territoriale.
		E131. Renforcer la pluridisciplinarité du Conseil scientifique du CBN et ses liens avec l'équipe.
		E132. Contribuer à la reconnaissance du CBN en tant que centre de formation.
		E133. Construire une charte de valeurs propres au CBN Massif central.
E2. Renforcer la solidité juridique et financière de la structure.	E21. Renforcer les statuts juridiques de la structure.	E211. Élargir le Syndicat mixte à de nouveaux membres.
	E22. Rechercher de nouvelles capacités de financement du CBN.	E212. Mettre à jour les missions statutaires du Syndicat mixte.
	E23. S'impliquer dans la création de nouvelles structures valorisant le végétal ou contribuant à sa préservation.	E213. Étudier la conversion juridique du CBN en Établissement public de coopération environnementale.
		E221. Renforcer la participation statutaire des membres du Syndicat mixte et la dotation de l'État.
		E222. Renforcer la capacité d'autofinancement du CBN.
		E223. Étudier la capacité du CBN à répondre aux marchés publics.
		E224. Étudier la capacité du CBN à postuler aux financements européens.
		E225. Développer le financement participatif à des actions intéressant le grand public.
		E226. Développer la recherche de mécénat et de partenariats publics/privés.
		E231. S'impliquer dans la création de nouvelles structures valorisant le végétal ou contribuant à sa préservation
E3. Préserver et renforcer les moyens techniques et la capacité d'investissement du CBN.	E31. Soutenir l'action du CBN par une politique d'investissement.	E311. Améliorer la signalétique directionnelle et les conditions d'accueil du public dans les locaux et les jardins du CBN.
	E32. Renouveler et améliorer le matériel mis à disposition de l'équipe technique.	E312. Accompagner le développement du pôle scientifique et culturel de Chavaniac-Lafayette.
		E313. Améliorer le réseau hydraulique nécessaire à l'entretien du jardin (rétention, stockage, distribution d'eau).
		E314. Investir dans l'économie d'eau et d'énergie.
		E315. Réaménager les bureaux au regard des missions et personnel actuels.
		E316. Développer la capacité du CBN à accueillir des expositions temporaires et permanentes sur son site.
		E317. Développer la capacité du CBN à participer à des manifestations extérieures (mobilier, stand, signalétique...).
		E318. Poursuivre la modernisation du système d'information du CBN et de ses bases de données.
		E319. Créer et mettre à jour une base de contacts externalisée (application web) utilisable par tous les services du CBN.
		E321. Postes informatiques, serveurs et logiciels
		E322. Mobilier.
		E323. Fonds documentaire.
		E324. Matériel de laboratoire et de prospection.
		E325. Véhicules.
		E326. Matériel agricole et horticole.

E. Perspectives structurelles (suite)

ORIENTATIONS GENERALES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES DE TRAVAIL
<p>E4. Consolider les ressources humaines du Conservatoire.</p>	<p>E41. Renforcer l'efficacité de l'équipe.</p> <p>E42. Stimuler la motivation et la capacité d'innovation de l'équipe.</p>	<p>E411. Répondre au besoin de management et d'organisation de l'équipe au regard des projets et missions du CBN.</p> <p>E412. Réfléchir à l'amélioration des processus de travail et de finalisation à l'aide d'outils efficaces et actualisés.</p> <p>E413. Assurer une présence départementale de l'équipe.</p> <p>E414. Améliorer la lisibilité de la coordination scientifique (veille, valorisation des travaux, création et mise à jour des protocoles, relectures...).</p> <p>E415. Améliorer l'accueil d'étudiants (stages) et d'apprentis</p> <p>E416. Favoriser l'accueil des nouvelles recrues (livret d'accueil, règlement intérieur).</p> <p>E417. Améliorer la communication interne.</p> <p>E418. Maintenir et faire vivre le dialogue social.</p> <p>E419. Valider et mettre en œuvre le Document unique.</p> <p>E421. Associer l'équipe aux choix stratégiques du CBN.</p> <p>E422. Favoriser l'émergence d'idées et l'animation de groupes projets en interne.</p> <p>E423. Mettre en place des moments de convivialité et des temps collectifs de réflexion interne.</p> <p>E424. Élaborer et animer un plan de formation.</p>
<p>E5. Élargir et renforcer les partenariats.</p>	<p>E51. Engager une campagne active de recherche de nouveaux partenariats.</p> <p>E52. Favoriser le soutien du public à l'action du CBN.</p> <p>E53. Favoriser l'implication des partenaires dans les choix stratégiques du CBN.</p>	<p>E511. Relations avec l'État</p> <p>E512. Relations avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.</p> <p>E513. Relations avec les établissements de recherche</p> <p>E514. Relation avec les Parcs naturels régionaux</p> <p>E515. Organisations professionnelles</p> <p>E516. Relations avec les associations naturalistes</p> <p>E517. Relations avec les entreprises du territoire.</p> <p>E521. Engager des actions participatives reposant sur le bénévolat.</p> <p>E522. Soutenir et renforcer la participation du réseau de botanistes correspondants aux actions du CBN.</p> <p>E531. Mettre en place, animer un "comité des partenaires" associant l'ensemble des partenaires du CBN.</p> <p>E532. Mettre en place et animer un comité des financeurs.</p>



Orientation E1

Inscrire et moderniser les missions et l'action du CBN autour des enjeux actuels

Différents enjeux nationaux et régionaux ont une incidence particulière sur les missions et l'action du CBN auxquels il devient nécessaire de s'adapter :

- *L'implication du CBN à l'échelle nationale et le renforcement de la coordination des actions à l'échelle du Massif central constituent des enjeux majeurs pour remplir les objectifs de conservation ;*
- *L'ouverture du Conseil scientifique aux sciences humaines et sociales permettra de réfléchir et d'élargir le concept de conservation et d'être ainsi plus pertinent dans nos actions concrètes, en prenant davantage en compte des données culturelles, sociologiques, éthiques des territoires...*
- *Développer la formation professionnelle constituera un atout majeur pour mettre nos connaissances, notre expertise... au service du plus large public, en particulier auprès de publics qui relaieront et amplifieront ce savoir (professeurs, conseillers agricoles ou forestiers, formateurs...).*
- *L'élaboration d'une charte des valeurs propres à notre CBN, suggérée par de nombreux partenaires, permettra d'inscrire les actions du CBN dans un cadre éthique partagé.*

Objectif E11. Impliquer le CBN à l'échelle nationale

E111. Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets nationaux

Le CBN Massif central est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement, par le biais des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), étroitement associées à la mise en œuvre de ses missions et de ses actions sur leurs territoires respectifs (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine).

De fait, le CBN Massif central participe à l'application des politiques nationales en faveur de l'environnement, apporte son soutien technique dans le cadre d'expertise en matière de flore sauvage, de végétation et d'habitats naturels, et anime les programmes de connaissance et de conservation qui lui sont confiés par les DREAL. Mais, au-delà de cette participation, son expertise l'amène à contribuer à des travaux d'envergure nationale (CarHAB, Végétal local, Listes rouges...) et parfois à jouer un rôle moteur quant à leur animation. Le CBN poursuivra son investissement national en particulier dans les domaines relatifs à la caractérisation et à la cartographie de végétation... Il n'hésitera pas à initier et à proposer des programmes ou des projets à caractère national pouvant avoir un rôle majeur dans la conservation de la flore et de la végétation du Massif central.

À réaliser : veille permanente au niveau national sur les grands programmes liés à la conservation du patrimoine végétal en lien ou non avec les membres du Conseil scientifique ; proposition de programmes d'actions nationaux le cas échéant, a minima 1 programme national pendant la période.

E112. Participer au réseau des CBN et à l'expertise nationale

Le Conservatoire a toujours considéré la participation au réseau et à l'expertise nationale comme une dimension essentielle de son rôle et plus largement des Conservatoires botaniques nationaux.

Le Conservatoire est en attente d'un renforcement de la coordination nationale et d'une évolution des relations et du fonctionnement au sein du réseau dans le sens d'une forte mutualisation des méthodes et des outils ainsi que vers une transcendance des clivages territoriaux habituels afin de développer en commun de nouvelles cohérences territoriales (approche des massifs et des bassins) utiles à la mise en œuvre des politiques publiques. Il souhaite aussi poursuivre l'innovation, l'expérimentation méthodologique, scientifique et technique qu'il a développées par le passé et qui permettront en retour d'être une force de proposition et d'enrichissement du réseau.

À réaliser : s'impliquer politiquement, administrativement et scientifiquement dans le réseau des Conservatoires botaniques ; accompagner la Fédération des conservatoires botaniques dans son évolution et dans ses missions. Participer à tous les CODIR (sauf empêchement) et, en continu, à au moins 2 groupes de travail au niveau national ; contribuer à l'agrégation nationale des données (SI-FLORE, SINP...).

E113. Contribuer à la reconnaissance de l'expertise des CBN

Sur le plan national, voire international, les CBN sont porteur d'une expertise importante qui dépasse bien au-delà le fait de capitaliser et d'enrichir les données floristiques de leurs territoires. Cette expertise mérite cependant une reconnaissance à sa juste valeur au sein et/ou aux côtés de différents organismes nationaux comme la future Agence française de la biodiversité (AFB), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et bien d'autres organismes de recherches (INRA, IRSTEA, CNRS, Universités...). Le CBNMC participera avec le réseau des CBN à faire reconnaître cette expertise, par exemple, en participant à des programmes de recherche, en communiquant des analyses de données pertinentes...

À réaliser : accompagnement de la FCBN pour l'installation de l'Agence Française de la Biodiversité ; implication active au sein du réseau des CBN en lien avec l'AFB et dans les créations de l'ARN de la région Nouvelle-Aquitaine et de la région Auvergne - Rhône-Alpes ; coopération avec des organismes de recherche au niveau national ; communication d'expertise au niveau régional...

E114. Contribuer à l'évolution du cahier des charges générales pour les Conservatoires botaniques nationaux

L'arrêté du 17 mai 2010 « relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique du Massif central en tant que conservatoire botanique national » stipule en son article 3 : « *L'agrément est subordonné au respect du cahier des charges annexé au présent arrêté* ». La lecture attentive de ce cahier des charges qui, de fait, guide nos actions au quotidien, nous amène à formuler les remarques suivantes : quelles missions de connaissance mener quant aux végétations, aux paysages végétaux, à la fonge ? Quel rôle tenir envers les activités impactant la diversité végétale (agriculture, foresterie, aménagements, urbanisation...) ? etc. Il nous semble également nécessaire de préciser davantage ce qui est attendu du Conservatoire en matière de conservation des paysages végétaux, des végétations, des habitats. La notion de conservation elle-même pourrait être définie dans une acception probablement plus large et plus en lien avec la société.

À réaliser : proposer au Ministère de former un groupe de travail pour réactualiser le cahier des charges ; participer à ce groupe de travail qui pourrait s'appuyer sur une enquête menée auprès des CBN et des partenaires proches

E115. Suivre le déploiement de l'AFB et ses conséquences sur le CBN

La « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » dite « loi biodiversité » a été adoptée le 20 juillet 2016, et publiée au journal officiel le 9 août 2016, soit 40 ans après la loi de protection de la nature de 1976. Elle inscrit, selon le site du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM), « dans le droit français, une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité ».

La création d'une Agence française de la biodiversité (AFB), qui découle de cette loi, aura des conséquences sur les CBN, sur leur réseau, sur leur fédération. Dans le même ordre, la création d'Agences régionales de la

biodiversité (ARB) aura une répercussion sur les activités des CBN.

Nous pouvons nous réjouir de l'adoption par notre pays de cette nouvelle loi. Nous devons cependant veiller à adapter nos stratégies pour qu'elles correspondent bien aux nouvelles exigences stratégiques et politiques tant nationales que régionales.

À réaliser : s'impliquer au sein de la FCBN à la création de l'AFB ; participer activement aux créations des ARB (Nouvelle-Aquitaine et Auvergne – Rhône-Alpes) en permettant aux CBN et à leurs missions d'avoir toute leur place.

Objectif E12. Agir sur un territoire d'agrément cohérent

E121. Renforcer la coordination des travaux menés par les CBN à l'échelle du Massif central et des nouvelles régions du territoire d'agrément

Une mission de coordination géographique à l'échelle du Massif central a été confiée au CBN Massif central lors du précédent agrément. Cette mission a permis d'ores et déjà de mener différents projets associant plusieurs CBN, avec notamment les travaux typologiques et cartographiques sur le territoire du Parc national des Cévennes en lien avec le CBN Méditerranéen, les projets liés aux milieux ouverts herbacés (trame agro-pastorale, observatoire de l'état de conservation) avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et CBN du Bassin parisien... Les nouvelles régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine s'avèrent d'excellents laboratoires pour éprouver cette coordination inter-CBN, puisque quatre CBN (Alpin, Sud-atlantique, Pyrénées-Midi-Pyrénées et Massif central) se partagent des portails-web de mise à disposition de données flore et concernant pour partie la fonge et la végétation. Ces CBN souhaitent poursuivre le travail de mise en commun des projets et des méthodes en partenariat avec les DREAL et les Régions.

En outre, cette échelle de travail amène le CBNMC à réfléchir aux conséquences des grandes politiques territoriales sur la biodiversité et donc, à élaborer progressivement une autre vision du Massif central, une vision du présent à travers les connaissances fines acquises sur la flore et la végétation actuelles, mais aussi une vision du souhaitable, du patrimoine végétale possible.

Cette perspective nouvelle, questionnant le modèle de développement en parallèle des aménités offertes par le territoire, est alimentée par les travaux du GIP

Massif central auxquels souhaiteraient participer le CBN (fonds carbone forestier, ressource en eau, liens potentiels entre attractivité, qualité de vie et santé sociale du Massif central, outils financiers et réglementaires permettant la rémunération des services écosystémiques...).

Un travail important de concertation entre les quatre CBN concernés a permis de préparer une convention relative à la coordination biogéographique du Massif central. Reste cependant à la signer et nous espérons que cela pourra se faire sous l'égide du GIP Massif central et du CGET avec dans la corbeille de la mariée un financement permettant un travail de prospective permettant de définir un programme d'actions à mener sur l'ensemble du Massif central.

À réaliser : signer en 2017 la convention biogéographique Massif central entre les quatre CBN concernés ; imaginer un programme pluriannuel et le mettre en œuvre sur la période 2017-2021 ; poursuivre les partenariats mis en œuvre avec les CBN limitrophes.

E122. Réévaluer l'action du CBN consécutivement à la réforme territoriale

L'organisation territoriale du CBN Massif central projetée depuis le début de son existence a évolué au cours du précédent agrément avec la création d'une antenne Auvergne au siège (Chavaniac-Lafayette) et une autre investie sur l'ex-région Rhône-Alpes, à Pélussin (Loire), en complément de l'antenne Limousin basée à Limoges (Haute-Vienne).

Toutefois, la réforme territoriale récemment mise en œuvre (fusion des régions, des communautés de communes, importance du rôle des communautés d'agglomérations, déplacement des centres de déci-

sion...) recompose le paysage territorial. Plus aucune capitale de région n'est dans le périmètre du Massif central tandis que les régions englobent de grandes métropoles aux enjeux de développement bien différents de nos territoires de moyenne montagne. Désormais, notre territoire d'agrément appartient à deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Auvergne – Rhône-Alpes). À l'échelle biogéographique, le Massif central est réparti entre quatre régions : deux couvrant une surface importante (Auvergne – Rhône-Alpes et Occitanie) et deux autres, plus petites (Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne – Franche-Comté). L'axe Lyon – Toulouse est l'axe dominant.

Il est donc proposé de réfléchir à une nouvelle organisation du CBN et de son équipe (territoire d'action, mobilité des équipes, etc.), et notamment de réévaluer notre action et l'adapter aux exigences régionales. Par ailleurs, le regroupement des Communautés de communes nous permettra probablement de tisser des liens plus étroits du fait d'une échelle de travail plus propice.

À réaliser : adaptation des conventions pluriannuelles d'objectifs et de l'organisation interne du CBN avec les nouvelles régions (2017) ; réflexion (2018) et mise en place de partenariats avec différentes Communautés de communes notamment celles présentant une biodiversité remarquable.

Objectif E13. Porter un autre regard sur les compétences du CBN

E131. Renforcer la pluridisciplinarité du Conseil scientifique du CBN et ses liens avec l'équipe

Pour le conseiller dans ses actions et les méthodes employées, le Conservatoire botanique national du Massif central bénéficie de l'appui d'un Conseil scientifique dont la composition est validée par l'État. L'ancienne composition du Conseil scientifique correspondait à une volonté du Conservatoire de couvrir le maximum de disciplines relatives à la botanique, à la biologie de la conservation, aux sciences de la végétation et prenait en compte à la fois la pluralité régionale du territoire d'agrément et le réseau de correspondants associé, à hauteur de vingt membres maximum. Au regard de l'ouverture des champs d'action suggérée dans le cadre de cette demande d'agrément, il est proposé d'élargir le Conseil scientifique à hauteur de dix membres "associés" supplémentaires concernant de nouvelles disciplines, pour lesquelles un besoin d'expertise s'est fait ressentir. Celles-ci concerneront en particulier les sciences humaines et sociales.

Les missions et l'investissement du Conseil scientifique doivent également être réfléchis à la lueur des objectifs que s'est fixé le Conservatoire. Il s'agit notamment d'imaginer une implication plus forte des membres, en amont des projets, pour épauler davantage les équipes techniques dans la réflexion et l'articulation des activités du Conservatoire. Les missions du Conseil scientifique seront donc amenées à évoluer sensiblement.

À réaliser : arrêter (en 2017) la composition des membres du Conseil scientifique en proposant une liste d'environ 20 membres titulaires et une liste d'environ 10 membres "associés". Former (en 2018) des commissions thématiques et créer des liens forts entre les membres du Conseil scientifique et les agents du CBNMC. Il s'agira aussi de développer des synergies entre les établissements de recherche représentés par ces membres et le CBN.

E132. Contribuer à la reconnaissance du CBN en tant que centre de formation

Le CBNMC organise régulièrement des formations (bryologie, phytosociologie, botanique...) via des organismes spécialisés (Atelier technique des espaces naturels – ATEN, Station universitaire de Limoges – SULIM...) ou à la demande de ses partenaires.

Ces sollicitations sont croissantes et le CBNMC a intérêt de valoriser son expertise dans des formations en faveur de la botanique (au sens large) de terrain. Il cherchera, par conséquent, à être reconnu officiellement en tant qu'organisme de formation (voir aussi D232).

À réaliser : procédure d'enregistrement en tant qu'organisme de formation en 2017 ; définition d'une stratégie de développement de la formation au sein du CBN en 2018.

E133. Construire une charte de valeurs propres au CBN Massif central

Au-delà des missions qui lui sont confiées et qui sont détaillées dans le cahier des charges des CBN, le CBN Massif central souhaite rédiger une charte détaillant ses propres valeurs et prérogatives. Il s'agit de se doter de garde-fous éthiques, compréhensibles par les partenaires du CBN, apportant un recul suffisant envers les projets qui peuvent être certes d'intérêt financier pour la structure, mais dont l'impact réel sur la préservation de l'environnement peut s'avérer mineur.

À réaliser : rassembler des chartes d'organismes oeuvrant dans des domaines similaires aux nôtres, en 2017 ; effectuer un travail collectif pour rédiger notre charte (agents, élus, membres du conseil scientifique) en 2018.



Orientation E2

Renforcer la solidité juridique et financière de la structure

Le Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central compte aujourd'hui cinq membres : la Région Auvergne - Rhône-Alpes et quatre membres fondateurs (Département de la Haute-Loire, Parc naturel régional Livradois-Forez, Syndicat mixte d'aménagement touristique du Haut-Allier, Communauté de communes de Paulhaguet).

L'adhésion de nouveaux membres au Syndicat mixte représente un élément de consolidation de la structure car les contributions statutaires des membres sont garanties par les statuts du syndicat, ce qui a toujours été souhaité par les Comités syndicaux successifs.

Au delà de l'extension des partenariats sous forme de conventionnement pluriannuel avec les collectivités, faire adhérer les Départements et les grandes agglomérations (Lyon, Clermont, Limoges) s'avère un enjeu crucial pour l'avenir du CBN.

En outre, le Conservatoire botanique devra au cours des cinq prochaines années trouver de nouvelles marges de manœuvre pour garantir le financement de ses activités.

Et, tandis que le paysage territorial se modifie, que la loi biodiversité amène également son lot de nouveautés, que des évolutions réglementaires se feront jour au cours de cet agrément, le Conservatoire sera attentif à ces changements et acteur de sa métamorphose.

Objectif E21. Renforcer les statuts juridiques de la structure

E211. Élargir le Syndicat mixte à de nouveaux membres

La politique du Comité syndical en faveur de l'adhésion de nouveaux membres sur le territoire d'agrément sera confirmée afin d'assurer un financement statutaire du Conservatoire qui lui permettra de maintenir son équipe « administrative » à la hauteur des besoins de son équipe opérationnelle. Afin d'assurer un équilibre géographique, la Région Nouvelle-Aquitaine est identifiée comme un partenaire statutaire. Les élus départementaux altiligériens sont très favorables à une consultation des neuf départements non adhérents de notre territoire d'agrément. Des perspectives d'adhésion sont également à bâtir avec les grandes agglomérations ou métropoles du territoire d'agrément.

À réaliser : établir, en 2017, une stratégie de contacts en étroite relation avec les élus du Comité syndical à partir de la promotion d'actions concrètes sur les territoires concernés (cf. aussi D115) ; mise en œuvre de cette stratégie sur la période d'agrément avec pour objectif l'adhésion de deux nouveaux membres.

du Massif central est nécessaire. En effet, un certain nombre d'informations s'avèrent aujourd'hui périmées. Les statuts devront à minima être convertis en euros et tenir compte à la fois de la nouvelle carte territoriale : fusion des régions et des intercommunalités et des missions du Conservatoire décrite dans le présent rapport.

À réaliser : confier, en 2017, à la direction administrative, la révision des statuts du syndicat mixte. Mettre en œuvre la procédure réglementaire de modification après validation du Comité syndical, en 2018.

E213. Étudier la conversion juridique du CBN en Établissement public de coopération environnementale

La Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en son article 56 prévoit la création d'Établissements publics de coopération environnementale (EPCE) qui donne la possibilité d'intégrer l'État dans un organisme public. Le CBN souhaite étudier cette possibilité dans le cadre de son évolution juridique.

À réaliser : créer et faire vivre, en 2017, un groupe de travail inter - CBN sur les possibilités d'évolution vers un EPCE (avantages et inconvénients). Proposer, en 2018, aux membres du Comité syndical de choisir entre la forme juridique de syndicat mixte ou celle d'Établissement public de coopération environnementale.

E212. Mettre à jour les missions statutaires du Syndicat mixte

Une mise à jour des statuts du syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique

Objectif E22. Rechercher de nouvelles capacités de financement du CBN

E221. Renforcer la participation statutaire des membres du Syndicat mixte et la dotation de l'État

La dotation de l'État est restée constante depuis 2010, alors que le budget du CBNMC a connu une augmentation de l'ordre de 45 % entre 2010 et 2015.

Les participations statutaires n'ont pas suivi l'évolution des conditions économiques ; seule l'entrée de la Région Rhône-Alpes en 2014 a permis une hausse.

Compte tenu des contraintes budgétaires des collectivités et établissements publics membres du syndicat mixte, il devient nécessaire de solliciter de nouvelles adhésions syndicales mais aussi que l'État amplifie son soutien financier et donne au CBN les moyens de réussir le projet ci-décliné.

À réaliser : faire émerger de notre Comité syndical, en 2017, des élus décidés à porter nationalement nos attentes. Voir aussi E211.

E222. Renforcer la capacité d'autofinancement du CBN

Les modes de financement des projets portés par le CBNMC s'orientent de plus en plus souvent vers des cofinancements publics qui nécessitent un autofinancement obligatoire du Conservatoire.

La structure ne pourra adhérer à ces projets que si elle arrive à dégager une capacité d'autofinancement suffisante. Il est nécessaire que la dotation de l'État et les contributions statutaires soient réévaluées et que de nouveaux membres viennent renforcer le dispositif.

La capacité d'autofinancement qu'a connu le Conservatoire avant 2010 doit être retrouvée en dégageant, à nouveau, des excédents d'exploitation.

À réaliser : renforcer, en 2017, l'analyse comptable du conservatoire botanique et poursuivre la définition d'indicateurs d'une bonne gestion. Utiliser ces indicateurs à partir de 2018.

E223. Étudier la capacité du CBN à répondre aux marchés publics

Le conservatoire est régulièrement sollicité par ses partenaires historiques pour réaliser des travaux soumis à des procédures de marchés publics. Les statuts du CBN doivent permettre de répondre à ces marchés.

Toutefois, entrer dans le champ concurrentiel pose le problème de la concurrence et de sa fiscalisation. Aussi, le Conservatoire doit en mesurer les risques fiscaux et administratifs tandis que les projets proposés par cette procédure portent bien souvent un intérêt scientifique majeur pour le Conservatoire. Un argumentaire permettant de trancher la question doit être établi rapidement.

À réaliser : lancer, en 2017, un audit en droit fiscal et en droit administratif économique de nos diverses interventions scientifiques. Fédérer d'autres CBN sur cette thématique. Agir en conséquence des résultats de l'audit, sur la période postérieure à 2018.

E224. Étudier la capacité du CBN à postuler aux financements européens

Le Conservatoire botanique a participé à l'écriture des programmes européens à l'échelle du Massif central dans le cadre du programme opérationnel interrégional (POI) 2014-2020.

Aujourd'hui, le CBN est attendu sur ces programmes notamment dans l'axe « biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central : forêts anciennes, milieux ouverts herbacés et tourbières ».

Toutefois, les expériences menées à ce jour mobilisant ces financements européens ont conduit le Conservatoire botanique vers une dérive financière : délais de paiement très longs, règles d'éligibilité des dépenses en perpétuelle évolution tout au long du projet, frais de structure pris en compte à une hauteur très faible, sans rapport avec notre réalité, travail colossal de montage et de gestion de projet... Tous les financements européens sollicités engendrent des dérives similaires. Ils s'avèrent pourtant incontournables car ils permettent de mobiliser d'autres fonds régionaux.

Aussi, fort de ces enseignements, le Conservatoire botanique a mis en œuvre très récemment une procédure interne stricte pour limiter les pertes financières engendrées par ce type de projet. Afin de stabiliser la situation financière du CBN, la Direction a souhaité limiter les projets à financement européen alors que ces financements sont parfaitement inscrits dans les thématiques portées par le CBN. Aussi, pour rester

acteur de la politique définit dans le POI, le CBN doit dégager des marges de manœuvres pour faire financer les dépenses inéligibles et dégager l'autofinancement nécessaire au montage financier.

Voir aussi E532.

À réaliser : entreprendre, en 2017, des négociations avec les organismes gérant les fonds européens (GIP Massif central et régions). Demander un soutien politique pour envisager des solutions. Réorienter, à partir de 2018, la politique du CBN en fonction des résultats obtenus.

E225. Développer le financement participatif à des actions intéressant le grand public

Face à la diminution des fonds publics (État et collectivités) pour financer nos projets, le CBN devra s'orienter vers des financements participatifs, c'est à dire dans le cadre desquels le grand public est invité à participer financièrement aux activités de l'établissement (sauvetage d'une espèce, aménagement des jardins, etc.).

À réaliser : envisager, sur la période d'agrément, le recours à au moins 3 financements participatifs pour des projets phares et attractifs

E226. Développer la recherche de mécénat et de partenariats publics/privés

Le Conservatoire, pour l'instant, n'a pas recours au mécénat. Ces partenariats public/privé sont donc à développer, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de plans de conservation : appui aux actions de conservation, renforcement de population d'espèces menacées d'extinction, modernisation des équipements de conservation, valorisation du jardin du CBN, réalisation d'actions d'éducation à l'environnement, participation à des actions régionales...

En contribuant à la préservation de la diversité végétale du Massif central, les mécènes pourront conforter leur valeurs environnementales et leur crédibilité vis à vis de leur propres partenaires (engagement en matière de développement durable et de responsabilité sociale), mais aussi profiter de l'expertise du CBN et bénéficier de sa notoriété scientifique.

À réaliser : réfléchir au cours de la période d'agrément sur les financements de certains projets par le mécénat et renforcement des partenariats publics/privés ; démarche de communication spécifique (cf. aussi D115).

Objectif E23. S'impliquer dans la création de nouvelles structures valorisant le végétal ou contribuant à sa préservation

E231 - S'impliquer dans la création de nouvelles structures valorisant le végétal ou contribuant à sa préservation

Le CBNMC est riche de nombreux savoir-faire qu'il met au service de la conservation. Il est possible de penser que certains savoir-faire pourraient permettre la création d'entreprises ou développer des services dans des entreprises.

L'intérêt de telles initiatives est de valoriser le patrimoine végétal et d'envisager d'éventuelles retombées financières pour le CBN, et économiques pour le territoire (voir aussi E516).

À réaliser : envisager, sur la période 2017-2018, une coopération avec des organismes capables de repérer nos savoir-faire susceptibles d'être valorisés par des entreprises (chambres consulaires...) ; réfléchir, sur la période 2019-2021, à la possibilité de s'investir dans la création d'entreprise (ou développement de services) et envisager un retour financier.



Orientation E3

Préserver et renforcer les moyens techniques et la capacité d'investissement du CBN

L'analyse de nos comptes administratifs (voir rapport d'activité) met en évidence un ralentissement des investissements de notre structure depuis quelques années. Si ces choix permettent d'agir positivement sur notre trésorerie, ils peuvent représenter un frein à notre développement et à la qualité de nos prestations.

Une politique d'investissement doit être relancée pendant les cinq prochaines années afin de maintenir de bonnes conditions de travail aux équipes et des équipements publics (jardins) adaptés à nos missions.

Objectif E31. Soutenir l'action du CBN par une politique d'investissement

E311. Améliorer la signalétique directionnelle et les conditions d'accueil du public dans les locaux et les jardins du CBN

La précédente période d'agrément a vu le Conservatoire investir de nouveaux locaux dans le bourg de Chavaniac-Lafayette. Au cours des prochaines années, le Conservatoire améliorera la signalétique directionnelle pour permettre au public de rejoindre plus aisément le bâtiment siège et l'annexe Lafayette.

L'amélioration de l'accessibilité du jardin du Conservatoire et l'accueil du public sera réfléchi puis mise en œuvre au cours des prochaines années de manière à contribuer pleinement au développement du pôle scientifique et culturel de Chavaniac-Lafayette (voir aussi D3).

À réaliser : étudier, en 2017, les travaux à conduire ; installer des panneaux d'accueil et panneaux directionnels dans le bourg de Chavaniac et des équipements d'accueil des visiteurs (bancs, tables de pique-nique).

E312. Accompagner le développement du pôle scientifique et culturel de Chavaniac-Lafayette

Chavaniac-Lafayette est riche de sa culture (château où est né le célèbre marquis/général Lafayette, preventorium...) et de son environnement naturel. Le département de la Haute-Loire est désormais propriétaire du site. Il souhaite développer autour du château et de son histoire un pôle scientifique, touristique et culturel susceptible d'avoir une renommée nationale et permettre un développement économique conséquent. Le Conservatoire botanique souhaite poursuivre son engagement aux côtés du Département de

la Haute-Loire, de la Commune de Chavaniac-Lafayette, de la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet et du Parc naturel régional Livradois-Forez pour développer un pôle touristique, scientifique et culturel à Chavaniac-Lafayette. Voir D3.

À réaliser : travaux d'amélioration du garage en 2017 ; réorganisation des bureaux du siège et de l'annexe fin 2017.

E316. Développer la capacité du CBN à accueillir des expositions temporaires et permanentes sur son site

Le Conservatoire botanique dispose d'un espace muséographique qui devrait permettre régulièrement l'accueil d'expositions temporaires ou permanentes tout en préservant un espace de rencontre. Les espaces de circulation dans les locaux du Conservatoire pourraient accueillir également des expositions.

Une réflexion doit être menée pour optimiser l'éclairage et l'accrochage mural.

À réaliser : amélioration, en 2018, de l'éclairage de l'espace muséographique (éclairage mobile).

E313. Améliorer le réseau hydraulique nécessaire à l'entretien du jardin (rétention, stockage, distribution d'eau)

Un projet pluriannuel d'investissement sur le jardin a débuté, il sera poursuivi notamment autour de la problématique de son réseau hydraulique (récupération des eaux de pluie, stockage, distribution...) afin de faciliter l'entretien et assurer la pérennité des collections conservatoires.

À réaliser : rendre opérationnelle, la récupération des eaux pluviales, fin 2018.

E314. Investir dans l'économie d'eau et d'énergie

Le CBN souhaite développer une démarche de type agenda 21 afin notamment de réduire sa consommation d'eau et d'énergie. Un groupe de travail sera mis en place sur cette thématique et une réflexion sera menée en partenariat avec le Département de la Haute-Loire, propriétaire des lieux sur les possibilités de reconversion des modes de chauffage.

Dans le cadre de l'entretien des jardins, il est à souligner qu'aucun produit phytosanitaire n'a été employé depuis près de 10 ans. En ce qui concerne l'entretien des locaux, l'utilisation de produits non-nocifs a été privilégiée depuis le début de l'année 2016 et sera poursuivie.

Afin de contribuer à l'amélioration de l'image du CBN, une démarche de communication visant à valoriser les efforts du CBN en matière de responsabilité environnementale, sera entreprise (cf. D121).

À réaliser : élaboration et mise en œuvre d'un agenda 21 ou équivalent, pendant la période d'agrément. En 2018, aucun produit phytosanitaire ou d'entretien, nocif à l'environnement et à la santé, ne devra être employé.

E315. Réaménager les bureaux au regard des missions et personnel actuels

L'équipe du Conservatoire botanique s'est agrandie. Nous devons organiser de façon plus optimale la distribution de nos locaux notamment au siège à Chavaniac-Lafayette. Des travaux d'aménagement sont attendus pour contribuer à améliorer les espaces de travail.

E317. Développer la capacité du CBN à participer à des manifestations extérieures (mobilier, stand, signalétique...)

Le Conservatoire a multiplié pendant le précédent agrément les sorties botaniques, les conférences, les stands dans des manifestations diverses. Nous devons poursuivre et amplifier ce porter à connaissance. Des investissements en matériel et mobilier doivent être réalisés afin de pouvoir œuvrer dans de bonnes conditions tant pour le public accueilli que pour les personnels d'animation (stand mobile, malles documentaires, borne interactive...).

À réaliser : déploiement d'un stand mobile et d'une exposition mobile sur l'activité du CBN en 2018.

E318. Poursuivre la modernisation du système d'information du CBN et de ses bases de données

La modernisation de la base de données du Conservatoire botanique, Chloris®, a été l'objectif des 5 dernières années. Il faudra poursuivre cette modernisation, participer à la mise en place d'outils nationaux, en lien avec les capacités d'investissement du CBN (cf. A241 et A242).

Le service SIG du Conservatoire botanique doit, au-delà d'être un service support, mobiliser les moyens humains, matériel et financiers pour valoriser et exploiter davantage les données du CBN.

À réaliser : participation financière du CBN à la modernisation de l'outil Chloris® ; mise en service fin 2017 de Chloris® v2.

E319. Créer et mettre à jour une base de contacts externalisée (application web) utilisable par tous les services du CBN

Les contacts du CBN sont jusqu'alors exploités à travers un tableur ne donnant pas les gages de sécurité suffisants si la mise à jour et l'enrichissement de celui-ci était confié à l'ensemble de l'équipe (uniformisation des données, erreur d'écriture de fichier...). Il est

proposé de transférer cette base de contact vers une base de données dont les interfaces de consultation, de mise à jour et d'export seraient développées à travers des applications web, disponibles à tout moment et en tout lieu (utilisation par les antennes du CBN).

À réaliser : structuration de la base de données, développement d'une interface web (consultation, modification, exportation) en 2017 et 2018.

Objectif E32. Renouveler et améliorer le matériel mis à disposition de l'équipe technique

E321. Postes informatiques, serveurs et logiciels

Le Conservatoire botanique renouvelle régulièrement les postes informatiques de son équipe sur un pas de temps de 5 ans. Ce mode de fonctionnement doit être poursuivi pour que les équipes disposent de matériel performant et adapté à leur usage. En même temps que le renouvellement de son parc informatique, le Conservatoire botanique veillera à maintenir des logiciels adaptés aux usages de chacun.

Les serveurs, le stockage des données, le maintien d'un réseau de qualité accessible par tous sera le défi du prochain agrément. En effet, actuellement, les équipes situées dans les locaux de l'annexe et des antennes n'ont pas d'accès à la base de données Chloris®.

À réaliser : renouvellement de 20% du parc informatique sur la période 2017-2021 ; en 2021, les antennes devront pouvoir accéder aux données de manière similaire au siège du CBN.

E322. Mobilier

Outre l'équipement des bureaux, le Conservatoire botanique engagera, au cours de la période d'agrément à venir, une démarche d'adaptation des postes de travail.

À réaliser : tous les postes de travail devront être adaptés en 2019.

E323. Fonds documentaire

En fonction des nouvelles thématiques étudiées le centre de documentation s'étoffera de différents ouvrages. Les nouvelles technologies liées à la documentation continueront d'investir le centre de documentation.

À réaliser : sur la période 2017-2021, ouvrir le développement du fonds documentaire sur des thématiques grand public ; développer le fonds numérique (respect de la propriété intellectuelle, possibilité du téléchargement...).

E324. Matériel de laboratoire et de prospection

Pour le travail de détermination en laboratoire, l'équipe scientifique sera dotée de matériel qui pourra être renouvelé tandis que les activités de conservation *ex situ* doivent pouvoir compter sur un équipement de laboratoire optimal. Une réflexion sera menée autour des travaux génétiques ou moléculaires nécessitant un matériel adapté (partenariat avec laboratoire, achat de matériel, formation interne...) notamment dans la perspective d'étudier les taxons "de détermination difficile" (cf. A114). Par ailleurs, le matériel de prospection doit être renouvelé et adapté à la taille de l'équipe. Le Conservatoire botanique doit faire évoluer ce matériel en tenant compte des nouveautés notamment au regard des nouvelles technologies.

À réaliser : mise à niveau, sur la période 2017-2019, du matériel.

E325. Véhicules

Le Conservatoire botanique dispose d'une flotte de 20 véhicules. Afin de maintenir un parc automobile en état et garantissant de bonnes conditions de circulation, celui-ci sera renouvelé chaque année par lot de 2 ou 3 véhicules. Le choix de la location de véhicule n'a pas été retenu car la formule était économiquement moins avantageuse. Des réflexions seront engagées sur le type de véhicule et le carburant utilisés.

À réaliser : renouvellement de 2 à 3 véhicules / an.

E326. Matériel agricole et horticole

Depuis la création du Conservatoire, peu d'investissements ont été réalisés en ce domaine hormis l'acquisition récente d'une serre. Dans la perspective d'accueillir le public dans les jardins, le CBN relancera les investissements pour que l'équipe dispose de moyens de travail efficaces.



Orientation E4

Consolider les ressources humaines du Conservatoire

Il est souvent affirmé que la base de données floristiques du Conservatoire représente un « trésor ». Ce qui est certain et sans aucun doute ; c'est que son véritable trésor se trouve en son personnel, qualifié et investi dans cette lourde tâche qu'est la préservation de l'environnement. Pour la plupart du personnel, les postes occupés répondent à une profonde aspiration personnelle, un goût certain pour la nature, une passion pour la botanique, parfois un idéal professionnel. Le besoin d'épanouissement y est d'autant plus fort, et travailler au Conservatoire doit nécessairement faire sens avec la vie personnelle de chaque agent.

Néanmoins, depuis 2009, année du dépôt du dernier dossier de ré-agrément, l'équipe s'est fortement développée, en particulier par le recrutement de « chargé(e)s de missions » et de personnes mobilisées autour des services « supports ». Des difficultés sont apparues et nécessitent un véritable traitement :

- *L'augmentation du personnel a été probablement trop rapide. L'organisation n'a pas été suffisamment adaptée à cette croissance ; une difficulté à travailler en équipe est apparue (pertes de repères, tensions...)* ;
- *La « passion » est un formidable atout. Elle peut toutefois devenir une contrainte quand elle est contrariée. Elle entraîne alors des frustrations difficiles à gérer.*

Aujourd'hui, stabiliser l'équipe et créer de bonnes conditions de travail constitue un objectif. Réinventer une nouvelle organisation permettra de définir un cadre de travail clair et précis où chacun pourra aisément se repérer, comprendre ce qui est attendu de lui, faire partie d'une équipe et mettre sa créativité, ses compétences... au service des projets du Conservatoire.

À cet égard, un des enjeux majeurs du Conservatoire botanique pour les cinq prochaines années, sera de créer un climat social apaisé, stimulant et épanouissant où chacun trouvera véritablement sa place au sein d'un collectif.

Objectif E41. Renforcer l'efficacité de l'équipe

E411. Répondre au besoin de management et d'organisation de l'équipe au regard des projets et missions du CBN

Suite à l'agrandissement de l'équipe au cours du dernier agrément, l'organisation doit être clarifiée pour permettre une représentation partagée des rôles de chacun, et faciliter les liens entre les services et les individus : autonomie accrue des agents, travail collaboratif, créativité et innovation...

Les entretiens professionnels doivent être systématisés. Ils demeurent une possibilité de part et d'autre de faire le bilan, de définir des objectifs et d'échanger sur le travail. Ils doivent permettre une communication bienveillante entre chaque salarié et son supérieur hiérarchique.

À réaliser : avant la fin de l'année 2016, la direction proposera un organigramme et validera les fiches de poste des métiers « collectifs », puis de l'ensemble du personnel avant fin 2017. La direction proposera des circuits fonctionnels clairs notamment pour clarifier les circuits des canaux « administratifs » et des canaux « scientifiques ». Les entretiens professionnels seront systématisés.

E412. Réfléchir à l'amélioration des processus de travail et de finalisation à l'aide d'outils efficaces

Dans un souci d'efficacité, le Conservatoire élaborera à court terme et/ou finalisera différentes procédures concernant le montage, le déroulement, la finalisation des projets, le traitement et la validation des données...

Les outils de planification, de gestion et d'analyse des temps de travail doivent être améliorés.

À réaliser : mise en place, en 2017, de procédures concernant le montage, le déroulement, la finalisation des projets, le traitement et la validation des données... ; adapter entre 2017 et 2018 le logiciel Logepro (gestion des projets et la mesure des temps de travail) pour le rendre plus opérationnel et fonctionnel ; à partir de 2019, compléter les outils de planification des actions.

E413. Assurer une présence départementale du CBN

Notre territoire d'agrément comprend dix départements. Il est important, dans le cadre de nos relations avec les élus, les membres de nos réseaux d'observation et de conservation, nos partenaires divers... d'assurer une présence locale avec des interlocuteurs du CBN connus et reconnus.

Nous sommes implantés physiquement (siège et antennes) sur trois lieux dans deux régions et trois départements. L'axe de travail E211 se donne comme objectif de faire rentrer davantage de départements dans le syndicat mixte.

À cet effet, une plus grande présence départementale du CBN doit être étudiée et envisagée.

À réaliser : réfléchir, en 2017, à la pertinence de création d'antennes départementales dans certains départements du territoire d'agrément ou à la nomination, parmi les chargé(e)s de missions d'un(e) ou de « référent(e)s » par département.

E414. Améliorer la lisibilité de la coordination scientifique (veille, valorisation des travaux, création et mise à jour des protocoles, relectures...)

Si le Conservatoire n'est pas directement un organisme de recherche, il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ses travaux s'appuie sur des démarches scientifiques. Cet aspect est très important pour un CBN.

Cette coordination scientifique doit permettre à chaque chargé(e)s de missions de disposer de connaissances (veille des publications scientifiques) et d'outils performants et adaptés (protocoles, référentiels, processus de travail, formulaires, matériels éprouvés) lui permettant de mieux comprendre et d'accomplir chacune de ses missions dans ses composantes scientifiques et techniques.

Une réflexion sera mise en œuvre pour clarifier le niveau d'exigence scientifique des productions du CBN (rapports d'études, notes de synthèses, publications, articles scientifiques...).

À réaliser : dès 2017, mettre à disposition des chargé(e)s de missions des outils, des référentiels, des protocoles... ; cadrage scientifique en amont de l'exécution des projets et des productions du CBN.

E415. Améliorer l'accueil d'étudiants (stages) et d'apprentis

Le CBN accueille de nombreux étudiants (principalement en stage de master 2). L'encadrement d'étudiants (du recrutement à la soutenance) est une tâche exigeante (contact avec les universités, élaboration collective des fiches de stage, préparation matérielle et fonctionnelle de l'accueil...).

À réaliser : création, en 2018, d'un livret du maître de stage (procédure) ; adaptation du nombre d'étudiants accueillis (bureaux, ordinateurs, véhicules...) ; gestion coordonnée des propositions et fiches de stage.

E416. Favoriser l'accueil des nouvelles recrues (livret d'accueil, règlement intérieur)

Il n'est jamais facile quand on est nouvel arrivant dans une entreprise de connaître le fonctionnement, la répartition des locaux, les « coutumes », la « culture d'entreprise »... Pour les « anciens », il est parfois utile de se référer à un document à jour dans lequel se trouvent différentes informations relatives à la vie quotidienne sur son lieu de travail.

Un livret d'accueil destiné aux nouveaux agents a été amorcé, il s'agit de le continuer, de le finaliser et de le diffuser.

À réaliser : finalisation, en 2017, d'un « livret d'accueil » pour les nouveaux agents.

E417. Améliorer la communication interne

Si un effort particulier a été fait au Conservatoire sur la communication externe, la communication interne doit largement être améliorée.

Une meilleure communication interne permettrait de mieux partager l'information, de la donner à tous au bon moment et ainsi contribuer à de meilleures relations entre les services et entre les agents. Il s'agira à cet égard de développer les outils adéquats : journal interne, fil d'information, bilans d'activités, présentation collective de travaux, moments de convivialité... Voir aussi D12.

À réaliser : renforcer, dès 2017, les liens entre la direction et le service communication ; établir et mettre en œuvre une stratégie et outils de communication interne durant la période 2017-2021

E418. Maintenir et faire vivre le dialogue social

L'effectif du conservatoire inférieur à 50 agents ne lui permet pas de disposer d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et d'un comité technique.

Toutefois, un « Porte Parole du Personnel » a été élu. Il a pour mission de représenter le personnel dans différentes instances (Comité syndical, bureau syndical, différentes réunions avec la direction...). Cette mission sera poursuivie afin de maintenir et faire vivre le dialogue social dans un contexte où le CBNMC n'a que peu de contacts avec ses instances paritaires qui siègent au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Loire.

À réaliser : maintenir et conforter, sur la période d'agrément, le rôle de Porte Parole du Personnel ; envisager des liens plus réguliers avec les instances paritaires.

E419. Valider et mettre en œuvre le Document unique

Un travail important et collaboratif a été effectué pour réaliser une première version du « Document unique d'évaluation des risques professionnels » dont l'objectif est de réduire les risques professionnels. Ce document reste à finaliser afin d'engager les premières actions de diminution des risques professionnels.

À réaliser : finaliser, en 2017 et 2018 le Document unique ; établir et appliquer, à partir de 2018, un plan d'action pour la diminution des risques (actions à mener, hiérarchisation des actions...).

Objectif E42. Stimuler la motivation et la capacité d'innovation de l'équipe

E421. Associer l'équipe aux choix stratégiques du CBN

Depuis près de deux ans, un important travail collaboratif a été entrepris, en particulier dans le cadre de cette demande de renouvellement d'agrément. Cet apprentissage n'est en rien évident et doit être poursuivi. Il est fondamental au sein de cet organisme rassemblant autant de « matière grise », devant constamment s'adapter, innover... que chaque personne puisse exprimer ses idées, participer au débat sur les orientations et choix stratégiques de la structure. En conséquence, ce travail collaboratif sera poursuivi et élargi.

À réaliser : réunir, deux fois par an, l'ensemble du personnel ; poursuivre le travail collaboratif ; associer chaque personne aux orientations et choix stratégiques du CBN durant la période d'agrément.

E422. Favoriser l'émergence d'idées et l'animation de groupes projets en interne

Chaque personne doit pouvoir enrichir le collectif et le collectif doit pouvoir enrichir chaque personne. Il s'agit d'une part, de donner de l'autonomie, de favoriser le bien-être de chaque agent et, d'autre part, de faire bénéficier le collectif de l'apport de chaque personne.

L'animation de groupes projets doit permettre une stimulation permettant d'adapter le CBN à son environnement scientifique, technique, économique, culturel... et de permettre à chaque agent de donner du sens à son travail, à ses actions, à sa place au sein du CBN.

À réaliser : organiser, durant la période d'agrément, des moments de réflexion interne ; élaboration progressive de groupes projets.

E423. Mettre en place des moments de convivialité et des temps collectifs de réflexion interne

Le CBN s'est quelque peu enfermé dans une représentation très « sérieuse » de la science sans laisser suffisamment de place à l'humour, la réflexivité, la convivialité, la dérision... Les moments de convivialité sont relativement rares en interne. Ils sont, par exemple, inexistantes avec les autres CBN. Pourtant, les temps de convivialité contribuent à améliorer le potentiel créatif, le partage d'informations, l'élaboration de projets, la modification des représentations... Ils facilitent la collaboration avec d'autres organismes et personnes, l'émergence de nouveaux partenariats...

À réaliser : favoriser les temps de convivialité tant en interne qu'en externe (notamment avec les collègues des autres CBN) ; expérimenter les temps de convivialité comme des moments importants pour les échanges d'informations, la créativité, l'ambiance, le bien-être... Maintien du repas de Noël et mise en place d'une sortie collective par an ; pauses café collectives...

E424 – Élaborer et animer un plan de formation

Le CNFPT est l'organisme de formation dédié au CBNMC en raison de son statut juridique. Toutefois, son offre de formation n'est adaptée qu'à une minorité de personnes.

L'ATEN (Atelier technique des espaces naturels) organise des stages en rapport avec nos métiers et nous pouvons en bénéficier suite à l'adhésion de la Fédération des CBN à cet organisme.

Des contacts ont été pris avec les services du CNFPT pour qu'ils puissent organiser des formations « à la carte » concernant directement les agents. En outre, la Directrice administrative et financière du CBN a été formée pour réaliser le plan de formation.

Des actions seront donc entreprises au cours des prochaines années pour faire de la formation un outil d'intégration, de motivation et de bien-être, et faire en sorte que les agents puissent trouver des formations répondant à leurs attentes et à celles du CBN.

À réaliser : finalisation du plan de formation avant fin 2017.



Orientation E5

Élargir et renforcer les partenariats

La consultation des partenaires réalisée dans le cadre de cette demande de renouvellement d'agrément a été l'occasion de comprendre le regard qu'ils portent envers le CBN. Largement reconnu comme expert scientifique, le CBNMC n'est pas encore suffisamment perçu comme un agent pouvant participer aux projets territoire. Pour renforcer ce rôle d'expert et aussi infléchir cette vision, développer les partenariats avec les acteurs du territoire constitue la pierre angulaire d'une nouvelle démarche à initier. (cf aussi D. 215)

Objectif E51. Engager une campagne active de recherche de nouveaux partenariats

E511. Relations avec l'État

Le Conservatoire botanique du Massif central, agréé par l'État en tant que Conservatoire botanique national, entretient des relations étroites avec les DREAL de son territoire d'agrément qui, outre des contacts réguliers, l'amènent à élaborer, chaque année, un programme de partenariat complémentaire aux missions statutaires strictement liées à l'agrément de Conservatoire botanique national et à la dotation budgétaire associée. La mise en place, au cours de l'année 2009, du processus de conventionnement entre l'État et les CBN a créé un cadre plus formel à ces partenariats, dans la préparation et la mise en œuvre duquel le Conservatoire s'est impliqué tout particulièrement.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs devrait pou-

voir intégrer des axes particuliers concernant les politiques de massif, la contribution au réseau des CBN et à l'expertise nationale, le rôle du Conservatoire dans l'inventaire du patrimoine naturel et le suivi de la biodiversité, dans la mise en œuvre des systèmes régionaux d'information sur la nature et les paysages ainsi que dans le porter à connaissance sur la flore et les habitats naturels.

Le Conservatoire souhaite aussi consolider ses relations avec l'État :

- à travers les instances départementales et régionales : services préfectoraux, directions régionales de l'agriculture et de la forêt, directions départementales des territoires, directions interdépartementales des routes, services départe-

mentaux de l'ONCFS et de l'ONEMA, les futures antennes de l'AFB, le CGET... à travers l'élaboration ou le renouvellement et la mise en œuvre de conventions cadre dans le domaine de la connaissance et la conservation de la flore et des habitats naturels.

- avec les **Directions départementales des territoires** afin d'améliorer la prise en compte des enjeux flore et végétation dans les dossiers d'aménagement ou autres (APPB) instruits par ces services déconcentrés,
- les **services de police de la nature** (notamment ONEMA et ONCFS) pour contribuer à la surveillance et au suivi des populations d'espèces végétales menacées ;
- avec les **services du Ministère de l'éducation nationale et de la recherche, et celui de l'Agriculture**, dans le cadre du développement d'actions de formation et de pédagogie (universités, lycées, lycées agricoles, collèges, écoles...), et dans le cadre d'événements dédiés au grand public organisés par ces derniers (nuit des chercheurs, fête de la science...);

À réaliser : élaborer, en 2017, un plan d'action pour maintenir et amplifier notre présence auprès des services déconcentrés de l'État ; mise en œuvre de ce plan d'action à partir de 2017 et bilan annuel des actions.

E512. Relations avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics

Au cours des précédents agréments, les relations avec les collectivités ont connu un essor important :

- soit sous forme de **soutien ponctuel** de leurs initiatives et leurs actions : appui technique, sollicitations de diffusion de données, accompagnement de démarches soutenues par les collectivités... ;
- soit sous forme de **programmes pluriannuels d'actions** inscrits dans une convention d'objectifs (Région Rhône-Alpes, Région Auvergne, Région Limousin, Département de la Loire et du Rhône, Département de l'Allier, Métropole de Lyon et Communautés d'agglomérations de Limoges Métropole...).

Le Conservatoire espère poursuivre ces processus de conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les collectivités, en particulier avec les membres du Syndicat mixte (cf. E211) et avec les nouvelles collectivités issues de la réforme territoriale (nouvelles Régions, nouvelles Communautés de communes, Communau-

tés d'agglomération...), mais aussi avec chaque Département constituant son territoire d'agrément.

D'une manière générale, ces relations se structurent autour des axes suivants :

- vers les **Régions** : appui aux stratégies régionales sur la biodiversité, et notamment, les politiques des réserves naturelles régionales, les politiques des parcs naturels régionaux, l'évaluation des projets d'aménagement ou de développement en termes d'effets sur la biodiversité, la mise en œuvre d'outils régionaux d'observation et de conservation de la biodiversité en lien avec les futures Agences régionales de la biodiversité (cf. E115), etc. ;
- vers les **Départements** : appui à la aux politiques des espaces naturels sensibles et de l'aménagement du territoire (gestion des bords de routes, etc.) ;
- vers les **autres collectivités** (Métropoles, Communautés d'agglomération...) : appui aux diagnostics environnementaux, à l'évaluation et au suivi de la biodiversité dans leur territoire, accompagnement de la diffusion de données pour la prise en compte de la biodiversité dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de gestion de l'espace (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plans et schémas de gestion d'espaces...), etc.

Dans la perspective de soutenir ces actions, il conviendrait de renforcer la capacité de communication (conférence, voyages d'étude, publications...) du CBN envers les pouvoirs publics en général : association des maires de France, association des élus de montagne, réseau des capitales européennes...

À réaliser : En 2017, conventionner avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes et avec la Région Nouvelle-Aquitaine, maintenir et développer les conventions avec les départements de la Loire et de la Haute-Loire, et les métropoles de Lyon et de Limoges. Sur la période d'agrément, aboutir à au moins 5 conventions pluriannuelles avec les autres départements, 4 conventions pluriannuelles avec les autres métropoles ; être présent sur les manifestations à destination des élus (congrès des maires...)

E513. Relations avec les établissements de recherche

Une réflexion approfondie doit être menée pour solliciter les nombreux organismes de recherches (INRA, CNRS, IRSTEA...) de notre territoire afin de contribuer à l'analyse de nos jeux de données au service de la conservation de la flore et de la végétation. Nos expertises respectives doivent permettre de proposer des programmes de recherche permettant d'amplifier nos missions et de nous affirmer comme expert.

En outre, la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes constitue la deuxième plus grande région universitaire de France. En effet, entre les pôles de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne, on n'y compte pas moins de trois cent mille étudiants. De plus, l'université de Limoges représente un pôle universitaire important.

Travailler avec l'ensemble des universités régionales constitue une opportunité nouvelle, en particulier autour des travaux liés à la fonctionnalité des écosystèmes et à l'analyse d'importante masse de données.

À réaliser : durant la période d'agrément, développer les partenariats en montant des programmes d'envergure avec les Universités de notre territoire d'agrément ; développer des partenariats similaires avec les organismes de recherche de notre territoire d'agrément.

E514. Relation avec les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux constituent de véritables laboratoires pour expérimenter de nouveaux modèles de développement rural et de protection de l'environnement auxquels peut fortement contribuer le CBNMC : gestion des milieux, labels produit « biodiversité », ateliers d'urbanisme... Les Parcs du Massif central sont rassemblés en une association l'IPAMAC (InterParcs du MAssif Central) avec qui nous entretenons des liens privilégiés, amenés à être renforcés.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez fait partie de notre syndicat mixte ; une Convention d'entente a été signée en 2015 entre ce Parc et le CBN.

À réaliser : renforcer et développer des stratégies commune avec chacun des Parcs de notre territoire d'agrément ; renforcer les liens avec l'IPAMAC. Le CBN se fixe comme objectif d'avoir conventionné avec chacun des Parc du territoire d'agrément avant la fin de son agrément.

E515. Organisations professionnelles

Un travail important a été mené ces dernières années avec les organisations professionnelles notamment dans le domaine agricole. Il est important d'être reconnu comme des experts scientifiques et techniques au niveau de la flore et de la végétation et pouvoir apporter notre expertise au profit de milieux naturels en bon état de conservation. Il est nécessaire d'une part, d'être en lien « politique » avec ces organismes et d'autre part, avec les techniciens qui connaissent parfaitement leur terrain.

Le travail avec ces techniciens est constitué d'échanges de part et d'autre qui permettent de créer un « monde commun » où le savoir des uns renforce celui des autres à travers une véritable synergie.

À réaliser : poursuivre et amplifier, durant la période d'agrément, les relations avec les organisations professionnelles ; renforcer les liens avec les techniciens de terrain, la co-formation et la mise à disposition d'outils.

E516. Relations avec les associations naturalistes

Plusieurs projets de conventions cadre ont été initiés avec les Conservatoires d'espaces naturels et associations naturalistes au début des activités du Conservatoire. Une forte attente de nouvelles conventions cadre ou de rénovation des anciennes conventions est partagée : échanges d'informations, partage des enjeux flore, fonge et végétation mais aussi territoriaux (approche pluridisciplinaire), méthodes et outils de diagnostic écologique (état de conservation, fonctionnalité des écosystèmes), suivis des restaurations écologiques, définition des états de référence), etc.

Les actions conduites ces dernières années (MOH, EEE Auvergne, Rhoméo...) ont montré l'intérêt de développer de nouvelles synergies pour se positionner ensemble sur des thématiques nouvelles.

En outre, un rapprochement et un partenariat est à rechercher avec les associations thématiques sur les thèmes de la fonge et de la lichenofonge.

Le partenariat autour des inventaires généraux de la flore a permis d'associer diverses structures naturalistes et de dépasser les blocages traditionnels sur la communication et la mise à disposition des données. Cette situation est un atout pour la mise en place du système d'information sur la nature et les paysages et mérite d'être confortée dans ce nouveau cadre. L'exemple de la démarche menée conjointement par les CBN alpin et du Massif central dans le cadre de la mise en place du pôle flore-habitats de Rhône-Alpes et les démarches similaires menées par les CBN Sud-Atlantique et CBN Massif central dans le cadre de la mise en commun des données à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine dans l'Observatoire régional de la biodiversité végétale (OFSA) sont révélatrices de l'évolution des mentalités sur le partage des données et la mise en place des plateformes thématiques et régionales du SINP.

La stratégie du Conservatoire sera d'une part de pérenniser cette approche en relation avec l'évolution de son système d'information (cf. supra infra), d'autre part de définir des objectifs précis avec chacune des

structures naturalistes, les relations ne pouvant se limiter à une simple mutualisation des informations. Il s'agira alors de fédérer les structures autour d'un projet commun de mise en réseau des acteurs de la connaissance et de la conservation de la diversité végétale.

Dans la perspective d'enrichir ses réflexions et de conforter sa capacité d'actions face à des enjeux globaux qui dépassent l'échelle du Massif central, il est envisagé d'engager des démarches partenariales voire de jumelage avec des Conservatoires botaniques étrangers (ou structures équivalentes) situés en zone montagneuse ou partageant des préoccupations communes.

À réaliser : partager, durant la période d'agrément, les stratégies et des axes de travail avec les associations ; coopérations (jumelages...) avec des organismes étrangers ayant des missions similaires au nôtres.

E517. Relations avec les entreprises du territoire

Le cahier des charges des Conservatoires botaniques nationaux prévoit en son titre V : "Rapports avec les pouvoirs publics" que les Conservatoires botaniques nationaux : jouent un « rôle d'expertise à la demande de l'administration » (5-1) ; jouent un « rôle d'assistance et d'expertise auprès des collectivités territoriales » (5-2) ; assurent un « appui aux gestionnaires d'espaces naturels » (5-3) ; assurent une « information des pouvoirs publics et des gestionnaires d'espaces » (5-4).

Il nous semble que cette expertise aurait intérêt à s'étendre à l'ensemble des acteurs de la société civile. Ainsi, l'expertise du CBNMC pourrait être mise officiellement au service de l'ensemble de la société et pas seulement à la sphère publique ou parapublique comme nous le faisons déjà ponctuellement.

Il s'agit là d'un besoin exprimé d'une part par les élus qui souhaitent que le savoir-faire du CBNMC

bénéficie à l'ensemble des acteurs du territoire et, d'autre part, par le monde de l'entreprise qui peut avoir besoin de l'expertise du Conservatoire pour mener à bien certains projets ou définir une stratégie de développement.

L'élaboration de cette demande de renouvellement de notre agrément nous a incités à proposer une ouverture vers la société civile afin qu'elle puisse s'impliquer de plus en plus vers la prise en charge de la conservation de la biodiversité. Notre conception s'appuie sur volonté nette de ne pas faire de « l'écologie » uniquement une « écologie punitive » mais au contraire d'en faire une « écologie de la réconciliation ». Le but serait même que notre « Conservation » soit avant tout une innovation au service du maintien de la biodiversité (valeur intrinsèque), d'une société et de territoires.

Nos actions de conservation n'opposent pas nature et culture, protection et économie... mais ont pour ambition de permettre à notre société de vivre dans la plus grande harmonie possible avec une biodiversité ressentie avant tout comme une chance, une richesse, une opportunité et non comme une contrainte.

Les partenariats ponctuels mis en œuvre avec quelques entreprises du territoire (Tarvel, Pagès, Celnat...) ont montré tout l'intérêt de travailler ensemble sur des projets structurants. Ces partenariats sont donc appelés à se poursuivre et à s'élargir à d'autres acteurs. Un rapprochement avec les chambres consulaires faciliterait la prise de contact avec les entreprises du territoire et l'émergence de partenariats, en particulier à travers l'animation de groupes de réflexion (cf. D332).

À réaliser : contacter, en 2017, une chambre consulaire (Chambre du Commerce et de l'Industrie et/ou Chambre des métiers) pour chaque ancienne région. Durant la période d'agrément, structurer et amplifier les relations avec le monde de l'entreprise pour favoriser les actions directes ou indirectes de conservation.

Objectif E52. Favoriser le soutien du public à l'action du CBN

E521. Engager des actions participatives reposant sur le bénévolat

Le Conservatoire botanique national du Massif central propose au plus large public de participer à des actions d'inventaire ou de suivi dans la perspective de partager les préoccupations liées à la connaissance et à la conservation de la flore et des habitats naturels tout en élargissant les capacités de collecte d'information et d'actions. Il s'agit ici de développer

une pression d'observation plus forte et mieux répartie, conjointement à une pression d'intervention plus réactive, à court terme, aux enjeux d'érosion de la biodiversité. Ceci vise notamment un suivi plus efficace et plus global des plantes et végétations menacées du Massif central.

À réaliser : mise en œuvre d'au moins 1 action participative par an dans le domaine de l'observation naturaliste et aussi dans le suivi des évolutions face aux changements globaux, aux enjeux particuliers sur les territoires...

E522. Soutenir et renforcer la participation du réseau de botanistes correspondants aux actions du CBN

Depuis sa création, le CBN Massif central anime un réseau de près de 380 botanistes correspondants qui transmettent régulièrement au CBN Massif central un nombre important de données floristiques relatives à la flore et à la végétation du territoire. En contrepartie, le CBN Massif central anime des journées d'informations sur le déroulement des programmes d'inventaires, des journées de formation et des sorties sur le terrain ou encore partage des documents relatifs à la pratique de la botanique (clés de détermination, monographies...).

Ce réseau informel est composé de botanistes issus du personnel technique des organismes œuvrant dans la préservation de l'environnement (parcs, réserves

naturelles, conservatoires d'espaces naturels,...) ou dans la recherche (université, laboratoires,...), de jardins botaniques, de sociétés savantes, de cueilleurs professionnels, et plus particulièrement d'associations botaniques et/ou naturalistes intervenant sur le Massif central.

Consécutivement aux travaux de remobilisation du réseau sur la partie Auvergnate du territoire d'agrément, une réflexion doit être engagée à l'échelle du territoire d'agrément pour structurer et amplifier l'action du réseau (voir aussi A23, B122 et D24).

À réaliser : désigner, en 2017, au sein du CBN, des correspondant(s) par département. Structurer et amplifier l'animation du réseau durant la période d'agrément.

Objectif E53. Favoriser l'implication des partenaires dans les choix stratégiques du CBN

E531. Mettre en place, animer un "comité des partenaires" associant l'ensemble des partenaires du CBN

Ce « comité des partenaires » se conçoit comme la réunion de l'ensemble des partenaires (parties prenantes) pour un échange constructif permettant de diffuser des informations, d'adapter les objectifs, les stratégies, les programmes aux besoins de conservation, aux besoins des territoires et des populations représentées.

C'est une formidable occasion d'apprendre à se connaître, à travailler ensemble, à élaborer des projets ensemble...

Difficile à animer, il permet cependant de prendre conscience de la valeur du travail effectué, des besoins existants, de la demande sociale.

À réaliser : constituer en 2017 et réunir chaque année suivant un « comité des partenaires ».

E532. Mettre en place et animer un "comité des financeurs"

Un "comité de financeurs" a pour rôle de rassembler les financeurs et de permettre ainsi de recueillir leurs attentes, de leur présenter nos objectifs, nos stratégies, nos projets, de trouver des solutions techniques dans des dossiers complexes (plurifinancement), de permettre d'adapter nos actions aux besoins des territoires et aux financements disponibles...

À réaliser : constituer en 2017 et réunir chaque année suivant un « comité des financeurs ».

Annexes

Composition du Syndicat mixte	p. 132
Composition du Conseil scientifique	p. 133
Composition de l'équipe technique	p. 134
Liste des principaux équipements techniques	p. 136
Lexique	p. 138
Liste des acronymes	p. 139

Composition du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire botanique du Massif central au 19 juillet 2018

Depuis le 19 juin 1998, le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de 17 membres qui exerce toutes les fonctions prévues par les textes réglementaires en vigueur (code général des collectivités territoriales) et approuve les orientations et les programmes d'action du Conservatoire.

Présidente du Bureau syndical

Madeleine DUBOIS Conseillère départementale du canton d'Yssingeaux, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Vice-présidents du Bureau syndical

Nathalie BOUDOUL Déléguée du **Parc naturel régional Livradois-Forez**.

Annie RICOUX Conseillère départementale du canton du Pays de Lafayette, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Maurice LAC Conseiller communautaire de la **Communauté de communes des Rives du Haut-Allier**

Caroline DI VINCENZO Conseillère régionale, représentant la **Région Auvergne - Rhône-Alpes**.

Membres du Bureau syndical

Agnès JEAN Déléguée du **Syndicat mixte d'aménagement territorial du Haut-Allier**.

Annie RICOUX Conseillère départementale du canton du Pays de Lafayette, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Membres du Comité syndical

Michel BERGOUGNOUX Conseiller départemental du canton de Brioude, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Jean-Robert CHAIZE Délégué du **Parc naturel régional Livradois-Forez**.

Michel CHAPUIS Conseiller régional, représentant la **Région Auvergne - Rhône-Alpes**.

Marie-Christine DELABRE Conseillère communautaire de la **Communauté de communes des Rives du Haut-Allier**

Christelle MICHEL-Déléage Conseillère générale du canton de Monistrol-sur-Loire, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Marie-Thérèse ROUBAUD Déléguée du **Syndicat mixte d'aménagement territorial du Haut-Allier**.

Nathalie ROUSSET Conseillère départementale du canton du Mézenc, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Christelle VALANTIN Conseillère départementale du canton du Puy 4, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Jean-Pierre VIGIER Conseiller départemental du canton du Pays de Lafayette, représentant le **Département de Haute-Loire**.

Jean-Pierre VIGIER Conseiller régional, représentant la **Région Auvergne - Rhône-Alpes**.

Composition du Conseil scientifique du Conservatoire botanique national du Massif central au 1^{er} octobre 2016

Pour le conseiller dans ses actions et les méthodes employées, le Conservatoire botanique national du Massif central bénéficie de l'appui d'un Conseil scientifique dont la composition est validée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

	Organisme	Spécialités
Président		
M. Bruno DE FOUCAULT	Université de Lille (retraité)	phytosociologie,
Membres		
M. Pascal CARRÈRE	Institut national de la recherche agronomique	botanique, agronomie
M. Hervé CUBIZOLLES	Université Jean Monnet – Saint-Étienne	tourbières, paléoenvironnements
M. Jean DAUGE	Réseau des correspondants - Auvergne	botanique
M. Bernard ETLICHER	Université Jean Monnet – Saint-Étienne	paléoenvironnements, palynologie, paysages
M. Boris FUMANAL	Université de Clermont-Ferrand	botanique, espèces exotiques envahissantes
M. Justin GALTIER	Réseau des correspondants – Rhône-Alpes	botanique
M. Jean-Claude GÉGOUT	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts de Nancy	écologie forestière, phytoécologie
M. Stéphane HERBETTE	Université de Clermont-Ferrand	écologie, physiologie végétale
M. Jean-Paul MANDIN	Société botanique de France	botanique
M. Richard MICHALET	Université de Bordeaux	écologie fonctionnelle, phytoécologie
M. Serge MULLER	Université de Metz	phytosociologie, botanique
M. Christophe THEBAUD	Université Paul Sabatier - Toulouse	phylogéographie, écologie des communautés
Mme Maryse TORT	Université de Clermont-Ferrand (retraitee)	physiologie végétale, botanique
M. Alain VANDEPOORTEN	Université de Liège (Belgique)	bryologie

Annexe 3

Composition de l'équipe technique du Conservatoire botanique du Massif central au 1^{er} octobre 2018

Les missions du CBN Massif central sont mises en œuvre par une équipe technique et scientifique composée d'une quarantaine de salariés répartie sur trois antennes régionales (Pélussin dans la Loire, Chavaniac-Lafayette en Haute-Loire, et Limoges en Haute-Vienne). Elle est dirigée par un directeur qui prépare les orientations et les programmes d'action, assure les actes de gestion courante, la responsabilité de l'activité scientifique du Conservatoire et assiste aux réunions du Comité syndical sans voix délibérative.

Nom Prénom	Service	Poste	Contrat	Date d'entrée
ANTONETTI Philippe	Coord. scientifique	Référent Flore vasculaire ; chargé de mission en appui	CDI	01/08/1996
BIANCHIN Nicolas	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la flore et des habitats	CDD	01/11/2013
CELLE Jaoua	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la bryoflore et des communautés bryologiques	CDI	12/04/2010
CHABROL Laurent	Antenne Limousin	Responsable de l'antenne Limousin et coordinateur des référents scientifiques ; inventaire de la flore et des habitats	CDI	01/02/2000
CHOISNET Guillaume	Coord. scientifique	Référent végétation et habitats Chargé de mission en appui	CDI	01/04/2000
CULAT Aurélien	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la flore et des habitats	CDI	01/07/2010
DUMONT Mélanie	Cartographie des habitats naturels	Chargée de mission inventaire et cartographie de la végétation	CDD ATA*	12/12/2014
FAVRE-BAC Lisa	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargée de mission inventaire et conservation de la flore et des habitats	CDD	12/05/2016
GOUDARD Céline	Outils et ressources numériques	Coordnatrice des saisies	Titulaire	09/03/1998
GULLERME Nicolas	Administration	Directeur ; responsable de l'antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Titulaire	21/06/2010
HAMANDJIAN Véronique	Outils et ressources numériques	Géomaticienne	CDD ATA*	06/09/2011
HOSTEIN Colin	Cartographie des habitats naturels	Chargé de mission inventaire et cartographie de la végétation	CDD	02/09/2013
LABROCHE Aurélien	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la flore et des habitats	CDD	23/04/2018
LE HENAFF Pierre-Marie	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la végétation et des habitats	CDI	14/04/2008
LEGIVRE Christophe	Communication et médiation scientifique	Gestionnaire technique du domaine	Titulaire	01/01/1998
LEPRINCE Jacques-Henri	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la flore et des habitats	CDD	06/07/2015
MADY Mickaël	Antenne Limousin	Chargé de mission inventaire et conservation de la flore et des habitats	CDI	18/05/2009



Nom Prénom	Service	Poste	Contrat	Date d'entrée
MANSOT Luce	Communication et médiation scientifique	Chargée des ressources documentaires	Titulaire	01/04/1998
MERCIER Mathieu	Cartographie des habitats naturels	Chargé de mission inventaire et cartographie de la végétation	CDD ATA*	21/11/2016
NAWROT Olivier	Antenne Limousin	Chargé de mission inventaire et conservation de la flore	CDI	22/06/2010
NOEL Pascale	Administration	Directrice administrative	Titulaire	07/01/2008
PERERA Stéphane	Communication et médiation scientifique	Responsable du service Communication et médiation scientifique	CDI	18/05/2009
PIROUX Mélanie	Cartographie des habitats naturels	Chargée de mission cartographie écologique	CDD ATA*	01/07/2015
POUVREAU Marine	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargée de mission inventaire & conservation de la flore	CDD	06/07/2015
RAGACHE Quentin	Cartographie des habitats naturels	Chargé de mission inventaire et cartographie de la végétation	CDD ATA*	01/11/2016
RENAUX Benoit	Antenne Auvergne-Rhône-Alpes	Chargé de mission inventaire et conservation de la végétation et des habitats	CDI	01/06/2009
RICHARD Véronique	Outils et ressources numériques	Opératrice de saisie des données	CDI	03/09/2007
TRINCAL Sylvie	Administration	Agent d'entretien des locaux	Titulaire	01/04/2007
VERGNE Thierry	Outils et ressources numériques	Responsable du système d'information	CDI	10/06/2001
WALLET Véronique	Administration	Secrétaire comptable	Titulaire	01/07/2014
(poste vacant)	Outils et ressources numériques	Responsable de l'antenne Auvergne - Rhône-Alpes		
(poste vacant)	Communication et médiation scientifique	Webmestre		

*ATA : accroissement temporaire d'activité

Annexe 4

Liste des principaux équipements techniques

Type de matériel	Nombre	Date d'achat
Matériel de bureau		
Extincteurs et additifs	6	2010
Aspirateur VC6300 KARCHER	1	2011
Chariot de lavage + accessoires	1	2011
Chariot de transport	1	2011
Four à micro onde brandt SM2602W 26l 900w	1	2011
Machine à café / thermos pompe 18l	1	2009
Massicot A525 Pro 3 EN 1 2101968	1	2011
Mini four 40l multifonction Brandt FC40MW	1	2011
Présentoir à cartes postales	1	2010
Véhicules de service	20	2005-2014
Bureaux équipés (tables, chaises, armoires, caissons...)	37	2007-2015
Matériel informatique et de télécommunication		
Postes téléphoniques analogiques ou numériques	24	2010
Téléphone portable Samsung Galaxy Note (BOV)	1	2012
Boîtier de sécurité Zyxel USG100 VPN Hybride	1	2011
Routeurs modem	2	2008
Armoire de brassage HP 10622 G2	1	2011
Onduleurs	6	2007-2011
Postes informatiques fixes (+ périphériques)	36	2009-2013
Ordinateurs portables	9	2003-2014
Serveurs de données	3	2011-2012
Tablette et mini-ordinateur	2	2009
Disques durs externes	3	2008-2010
Écran de projection	1	2010
Imprimante grand format	1	2009
Imprimantes et photocopieurs couleurs et noir-et-blanc	7	1997-2012
Scanner EPSON Perfection 4870 PHOTO (MAL)	1	2004
Scanners	7	2008-2010
Spectrophotomètre EFI ES 1000 (PES)	1	2009
Vidéoprojecteurs EPSON	4	2006-2013
Logiciels et licences informatiques		
Alexandrie™ (logiciel de gestion documentaire)		
Oracle® 10g.		
MapInfo® MapXtreme® 2004.		
Microsoft® Open Office Professional 2003-2013		
Quark Xpress 5.1.		
Adobe Illustrator 7.0.		
Adobe Photoshop 4.0.		
Adobe Creative suite CS4		
Système d'exploitation Mac OS X 10.5.8		
Magnus (logiciel de comptabilité, paie et relation avec Trésor Public).		
MapInfo Professionnal™ 8.5.		
ESRI ArcView 3.2.		

Type de matériel	Nombre	Date d'achat
Matériel horticole		
Aspirateur Gravograph M20-M40 STD	1	2008
Etiqueteuse Gravograph M20 (LEC)	1	2009
Gravograph GTM20 ST 3 AXES	1	2008
Cisaille Gravograph	1	2008
Rex barillet pour pliage et pré-découpage	1	2011
Tracteur agricole à voie étroite	1	
Pulvérisateur	1	
Matériel de conservation ex situ		
Matériel de tri et de préparation des semences (tamis, dessiccateurs...)	1	
Matériel de conditionnement de semences (piluliers, thermo-soudeuse...)	1	
Étuve de dessiccation	1	
Réfrigérateurs	2	
Congélateurs (-20° C)	3	
Chambres froides dont une à hygrométrie contrôlée	2	
Étuves de germination	5	
Incubateur de culture	1	
Chambre de culture	2	2010
Serre de culture avec système d'arrosage	1	2012
Groupe électrogène	1	
Matériel optique et de laboratoire		
Bras articulé STX-580/10 TI2(Labo)	1	2010
Générateurs lumière froide OLYMPUS, SCHOTT	7	1999-2012
Générateurs lumière pour photographie	2	2010
Réfrigérateur à porte	2	2011
Lampes loupe	2	2009
Adaptateur caméra 0.5x	2	32012
Appareils photos analogiques	3	
Appareil photo numérique pro CANON EOS 5D Mark II + Objectif EF 100/2,8 Macro USM (DEA) avec transmetteur sans fil WFT-E4	1	2009
Appareils photo numériques de terrain	7	2007
Loupes binoculaires + objectifs oculaires	12	1999-2012
Loupe trinoculaire + objectifs oculaires	1	
Microscopes + objectifs oculaires	5	2012
Caméras couleurs microscopiques	5	1999-2012
Matériel de prospection		
Aquascope	1	2013
BATTERIE autonomie 30 mn	1	2007
Détecteur de métaux	4	2010-2011
Enregistreur à main	1	2012
GPS	25	2002-2012
Multiparamètre HQ40d appareil de mesure	1	2012
PH mètre conductimètre Intelligentmètre + accessoires	1	2012
Télémètre LEICA DISTO D3a	1	2012

Lexique

Archéobotanique : discipline qui s'intéresse aux vestiges d'origine végétale.

Biogéographie : discipline qui s'intéresse à la vie à la surface du globe par des analyses descriptives et explicatives de la répartition des êtres vivants, et plus particulièrement des communautés d'êtres vivants.

Bioindication : indication portée par une espèce végétale, fongique ou animale ou par un groupe d'espèces (groupe éco-sociologique) ou groupement végétal dont la présence ou l'état renseigne sur certaines caractéristiques écologiques (c'est-à-dire physico-chimiques, microclimatique, biologiques et fonctionnelle) de l'environnement ou sur l'incidence de certaines pratiques.

Bioprospection : inventaire et évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique ou biodiversité d'un écosystème particulier. Elle peut avoir un objectif scientifique, un objectif économique, ou encore viser à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Bryoflore : flore constituée par les bryophytes (voir ci-après).

Bryophytes : ce terme désigne (au sens large) trois embranchements de plantes terrestres qui ne possèdent pas de vrai système vasculaire : les hépatiques (Marchantiophytes); les mousses et les sphaignes (Bryophytes au sens strict); et les Anthocerotales (Anthocérotophytes).

Bryosociologie : discipline étudiant les communautés bryophytiques à travers l'approche de la phytosociologie sigmatiste, c'est à dire la répartition des bryophytes dans les différents habitats à travers des groupes d'espèces, des associations, liés à des conditions écologiques particulières.

Cavicole : qui vit dans les cavités (des arbres notamment).

Charophytes : ce terme désigne une division d'algues vertes.

Chorologie : discipline qui s'intéresse à la répartition géographique des espèces vivantes et de ses causes. Elle est une branche de la phytogéographie.

Corticole : qui vit sur l'écorce des arbres.

Diaspore : élément permettant d'accomplir la dissémination d'une espèce végétale (par reproduction sexuée ou végétative).

Écotype : variété, individu ou population (morphé), d'une espèce donnée qui présente des caractéristiques nouvelles adaptées à des habitats différents. Les caractéristiques propres à l'écotype sont héréditaires.

Épiphyte : qui croît sur une plante.

Ethnobotanique : discipline qui s'intéresse aux relations entre l'Homme et les plantes.

Exogène : qui provient d'un autre endroit, n'est pas originaire du pays où il se trouve.

Ex situ : la conservation ex situ signifie littéralement la conservation « hors site ». La conservation ex situ est une technique de conservation de la faune et de la flore sauvages qui intervient hors du milieu naturel. Ce processus de protection d'une espèce menacée de plante ou d'animal permet d'enlever une partie de la population de l'habitat menacé et de la placer dans un nouvel environnement sous les soins de l'homme.

Flore vasculaire : flore constituée de Trachéophytes (voir ce terme).

Fonge : ce terme regroupe des organismes eucaryotes appelés plus communément champignons (lichens inclus). La mycologie est la science qui les étudie.

Géomorphologie : discipline qui s'intéresse aux reliefs et aux processus qui les façonnent.

Habitat (naturel) : zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques qu'elle soit entièrement naturelle ou semi-naturelle (DHFF). La notion d'habitat englobe donc la station et la biocénose.

Index herbariorum : catalogue international qui répertorie les herbiers de référence.

Index seminum : catalogue, publié annuellement (ou bisannuellement) par des jardins botaniques ou des arboretums, de graines de plantes sauvages ou cultivées offertes gratuitement ou en échange à d'autres institutions similaires.

Indigène : qui est originaire du pays où il se trouve.

Lichénofonge : ce terme désigne l'ensemble des lichens ou champignons lichénisés, c'est à dire des organismes symbiotiques résultant de l'association d'algues vertes microscopiques ou de cyanobactéries avec des champignons filamenteux.

Macro-algues : ce terme désigne les grandes algues et algues géantes.

Microendémisme : présence sur un territoire d'un taxon à aire de distribution très restreinte voire limitée à une localité unique.

Muscinal : relatif aux mousses (aux bryophytes)

Mycologie : discipline qui s'intéresse aux champignons.

Oligotrophe : se dit d'un substrat, d'une eau pauvre en éléments nutritifs.

Paléocortège : cortège de végétaux dont l'existence est très ancienne et dont les restes fossilisés constituent des témoignages.

Paléoenvironnement : environnement ancien, appartenant à une échelle de temps allant de l'histoire jusqu'aux étages, périodes et ères paléontologiques.

Phorophyte : végétal hôte ou support d'une espèce épiphyte.

Phytocénose : terme désignant l'ensemble des organismes végétaux coexistant dans un espace écologique donné, et comprenant également leurs organisations et interactions.

Phytoécologie : discipline s'intéressant à l'écologie végétale, aux rapports entre l'environnement et les végétaux.

Phytogéographie : discipline qui s'intéresse à la manière dont les plantes sont distribuées à la surface de la Terre.

Phytosociologie : discipline qui s'intéresse aux communautés végétales, en étudiant principalement leurs compositions floristiques, leur « architecture » mais aussi leur fonctionnement dynamique et écologique.

Ptérédophytes : ce terme (non approprié aujourd'hui) désigne une division du règne végétal regroupant l'ensemble des plantes vasculaires (présentant xylème et phloème) ne produisant ni fleurs ni graines dites plantes vasculaires cryptogames. On y retrouve les Lycopodiophytes dont les lycopodes et les Monilophytes dont les prêles et les fougères.

Saprolignicole : qui vit, qui croît sur le bois pourri.

Sigmatiste : qualificatif (néologisme 1930) de la méthode phytosociologique utilisée à la Station internationale de géobotanique méditerranéenne et alpine (SIGMA), reposant sur la comparaison, statistique de relevés floristiques de communautés végétales homogènes.

Spermatophytes : embranchement du règne végétal désignant des plantes à graines, à organes de reproduction apparents et développés.

Symphytosociologie : la phytosociologie dynamique ou sériale, ou symphytosociologie, s'intéresse aux relations dynamiques qui lient les associations au sein d'unités spatiales homogènes. Elle étudie la succession d'associations matures, de substitution, pionnières ou anthropiques retrouvées au sein d'une unité spatiale appelée tesséla correspondant au compartiment écologique. Ces différents stades dynamiques caractérisent la série de végétation (ou sigmétum ou synassociation), unité fondamentale de la symphytosociologie.

Synsystème : ensemble de la classification des communautés végétales.

Syntaxonomie : classification raisonnée des syntaxons (voir ci-après).

Syntaxons : ce terme désigne un groupement végétal identifié dans la classification phytosociologique, quel que soit son rang (association végétale, alliance, ordre, classe et leurs sous-unités...).

Taxon : ce terme désigne une entité conceptuelle qui est censée regrouper tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis : une famille, un genre, une espèce, une sous-espèce...

Taxonomie (ou taxinomie) : science biologique qui a pour objet de décrire les organismes vivants et de les regrouper en entités appelées taxons afin de les identifier, les nommer, les classer et les reconnaître via des clés de détermination (dichotomiques).

Trachéophytes : plantes possédant des tissus conducteurs différenciés, des vaisseaux (xylème et phloème) assurant la circulation de la sève et possédant des racines vraies (sauf chez les psilophytes) ; ils constituent la Trachéoflore ou flore dite vasculaire.

Transect : dispositif d'observation de terrain le long d'un tracé linéaire.

AFB - Agence française de la biodiversité.

ALBL - Amicale Charles Le Gendre des botanistes limousins.

AOP - Appellation d'origine protégée.

APPB - Arrêté préfectoral de protection de biotope.

ARB - Agence régionale de la biodiversité.

ARS - Agence régionale de la santé.

ATEN - Atelier technique des espaces naturels.

BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières.

CarHAB - Cartographie nationale des habitats terrestres.

CarNET B - Cartographie nationale des enjeux territoriaux de biodiversité remarquable.

CBN - Conservatoire botanique national.

CBNBP - Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

CBNC - Conservatoire botanique national de Corse.

CBNPMP - Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

CBNA - Conservatoire botanique national alpin.

CBNSA - Conservatoire botanique national Sud-Atlantique.

CDC - Caisse des dépôts et consignations.

CEN - Conservatoire d'espaces naturels.

CHANES - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales en Auvergne.

CGET - Commissariat général à l'égalité des territoires.

CNFPT - Centre national de la fonction publique territoriale

CNPN - Conseil national de la protection de la nature.

CNRS - Centre national de la recherche scientifique.

CPER - Contrat plan État-Régions.

CPIE - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

CPO - Contrat pluriannuel d'objectifs.

DATAR - Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

DDT - Direction départementale des territoires.

DHFF - Directive européenne habitats, faune, flore

DIR - Direction interdépartementale des routes (-MC : Massif central ; -CE : Centre-Est ; -CO : Centre-Ouest).

DOCBOB - Document d'objectifs.

DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

ECOVARS - Programme de restauration écologique dans les Pyrénées.

EEDD - Éducation à l'environnement et au développement durable.

EEE - Espèce exotique envahissante.

ENS - Espace naturel sensible.

EPCE - Établissement public de coopération environnementale.

ETP - Équivalent temps plein.

EUNIS - European nature information system.

FCBN - Fédération des conservatoires botaniques nationaux.

FSC - Forest stewardship council.

GIP - Groupement d'intérêt public.

GPS - Global positioning system / Système global de localisation.

HAB-REF - Référentiel national des typologies d'habitats et de végétation.

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière.

INPN - Inventaire national du patrimoine naturel.

INRA - Institut national de la recherche agronomique.

INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques.

IPAMAC - Inter parcs du Massif central

IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

MAEC - Mesure agro-environnementale et climatique.

MEEM - Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

MNHN - Muséum national d'histoire naturelle.

MOH - Milieux ouverts herbacés.

N2000 - Réseau d'habitats protégés au titre de la Directive européenne Habitats, Faune, Flore (DHFF).

NTIC - Nouvelles technologies de l'information et de communication

OFSA - Observatoire de la flore Sud-Atlantique.

ONB - Observatoire national de la biodiversité.

ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage.

ONEMA - Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

ONF - Office national des forêts.

OPIE - Office pour les insectes et leur environnement.

PAEC - Projet agro-environnemental et climatique.

PAH - Pays d'art et d'histoire.

PBAC - Plan biogéographique d'actions et de conservation.

PEFC - Programme for the endorsement of forest certification.

PIFH - Pôle d'information sur la flore et les habitats.

PLU - Plan local d'urbanisme.

PNA - Plan national d'actions.

PNR - Parc naturel régional.

POI - Programme opérationnel interrégional.

PVF - Prodromme des végétations de France.

RNN - Réserve naturelle nationale.

RNR - Réserve naturelle régionale.

RSS - Rich site summary

SCAP - Stratégie de création des aires protégées.

SCOT - Schéma de cohérence territoriale.

SIDAM - Service interdépartemental pour l'animation du Massif central

SI-FLORE - Système d'information sur la flore de France.

SIG - Système d'information géographique.

SINP - Système d'information sur la nature et les paysages.

SRADDET - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

SRCE - Schéma régional de cohérence écologique.

SULIM - Station universitaire du LimousinTAG - Territoire d'agrément.

TAXREF - Référentiel taxinomique national.

TVB - Trame verte et bleue.

UICN - Union internationale de conservation de la nature.

UTM - Universal Transverse Mercator / Transverse universelle de Mercator

ZNIEFF - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Liste des acronymes

Index

A

Acquisition foncière 60
Actions participatives 26, 32, 33, 40, 41, 56, 88, 95, 96, 108, 116, 128
AFB 19, 88, 106, 111, 112, 126, 139
À fleur de Massif 87
Agence française de la biodiversité 19, 88, 106, 111, 112, 126, 139
Agglomérations 19, 29, 35, 61, 64, 75, 78, 91, 113, 114, 115, 126
Agriculture 5, 15, 16, 17, 43, 44, 62, 63, 64, 75, 92, 93, 94, 97, 111, 125, 139
Allier 7, 9, 114, 126
Ambroisie 44
Animations 57, 92, 93, 99, 100
Antenne 9, 112, 134, 135, 144
AOP 14, 61, 62, 101, 139
ARB 19, 88, 112, 139
Arboretum 98
Arbres remarquables 36, 41, 95, 98
Archéobotanique 65
Architectes 15, 61, 92
Ardèche 5, 7, 9, 14, 29, 56
ARS 44, 139
Associations naturalistes 79, 108, 127
ATEN 32, 94, 113, 124, 139
Autofinancement 106, 115, 116
Auvergne 5, 7, 9, 11, 12, 23, 28, 31, 32, 33, 54, 55, 56, 64, 67, 72, 74, 91, 100, 111, 112, 113, 114, 126, 127, 132, 133, 134, 135, 139, 144
Aveyron 9, 29, 55

B

Banque de semences 58
Base de contacts 86, 106, 120
Bases de données 26, 42, 71, 106, 119
Bilans stationnels 30, 55, 56
Biogéographique 5, 7, 9, 29, 35, 36, 37, 38, 40, 44, 45, 55, 57, 67, 105, 112, 113, 139
Bioprospection 64
Bocage 36, 63
Bois d'œuvre 62
Bois-énergie 62
Bords de route 53, 61, 63, 93
Botanistes 7, 11, 14, 23, 29, 30, 39, 41, 56, 79, 84, 87, 92, 94, 95, 98, 108, 129, 139

Bryologie 3, 5, 11, 23, 24, 26, 28, 31, 32, 39, 82, 113, 133, 138
Bureaux 77, 106, 119, 120, 123

C

Carbone 43, 62, 89, 112
CarHAB 11, 23, 24, 34, 35, 49, 55, 111, 134, 139
Cartographie 11, 16, 24, 34, 35, 38, 42, 49, 54, 55, 71, 76, 94, 111, 134, 135
Cassissiers 38, 100
Catalogues 5, 11, 12, 24, 30, 31, 34, 35, 93
CBNPMP 42, 75, 139
CBNSA 75, 139
CEN 56, 67, 71, 78, 79, 100, 139
Centres thermaux 98
Céréales 100
Cévennes 112
CGET 61, 91, 112, 126, 139
Changement climatique 41, 43, 44, 9
Characées 33, 39, 49, 74, 138
Charophytes 23, 39, 49, 74, 138
Charte graphique 83, 84, 86, 87
Chartes forestières 61
Chartes paysagères 61
Chasse 98
Chastreix-Sancy 66
Château 19, 100, 118
Chavaniac-Lafayette 4, 7, 9, 19, 97, 99, 106, 112, 118, 119, 134
Cimetières 64, 95, 98
Climat 41, 43, 44, 9
Clermont-Ferrand 64, 78, 91, 94, 127, 133
Clusters 84, 101
CNFPT 94, 124, 139
CNR 71
CNRS 76, 100, 111, 126, 139
Collections 23, 26, 39, 58, 84, 93, 99, 100, 119
Collections domestiques fruitières 49, 84, 100
Collectivités 2, 4, 6, 7, 14, 15, 17, 19, 40, 41, 56, 60, 61, 64, 71, 75, 76, 77, 89, 90, 93, 94, 98, 108, 114, 115, 116, 126, 128, 132
Collèges 92, 126
Comité des financeurs 108, 129
Comité des partenaires 43, 108, 129
Comité syndical 13, 19, 115, 123
Communautés d'agglomération 71, 75
Communautés de communes 19, 29, 71, 75, 112

Communication 13, 35, 41, 49, 50, 54, 57, 58, 59, 61, 75, 76, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 98, 101, 108, 111, 116, 119, 122, 123, 126, 127, 139
Communication interne 84, 89, 108, 123
Compensation 43, 53, 60
Connaissances 4, 12, 15, 19, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 41, 42, 45, 49, 50, 53, 54, 55, 61, 63, 65, 66, 75, 76, 78, 83, 84, 87, 93, 95, 98, 99, 100, 110, 112, 122
Conseil scientifique 5, 12, 17, 19, 36, 45, 65, 89, 93, 98, 106, 110, 111, 113, 131, 133
Conservation 3, 17, 47, 49, 50, 52, 128
Conservatoire d'espaces naturels 56, 67, 71, 78, 79, 100, 139
Conservatoires botaniques nationaux 6, 7, 9, 13, 15, 35, 42, 71, 75, 79, 98, 106, 111, 128, 139
Coordination biogéographique 5, 9, 29, 37, 40, 45, 112
Coordination scientifique 108, 122
Correspondants 7, 30, 34, 37, 39, 40, 41, 84, 87, 94, 95, 96, 108, 113, 129, 133
Couche d'alerte 56
CPIE 92, 94, 139
CRBA 100
CSRPN 79
Cueillette 23, 36, 38, 41, 43, 49, 53, 57, 61, 64, 65, 95, 97, 98, 129
Cultures conservatoires 6, 58

D

DDT 57, 139
Développement économique 49, 84, 101, 118
DHFF 19, 76, 138, 139
Diagnostics 60, 76, 77, 126
Dialogue social 108, 123
DIR 63, 64, 71, 139
Documentation 37, 38, 78, 92, 93, 120, 135
Document unique 108, 123
Dotation 106, 115, 125
DREAL 7, 23, 33, 42, 56, 57, 111, 112, 125, 139

E

Écoles 92, 126
EDF 71
Éducation à l'environnement et au développement durable 92, 139
EEDD 92, 139
EEE 23, 24, 30, 43, 44, 53, 64, 67, 95, 127, 133, 139
E-Folia 87
Élus 2, 12, 13, 17, 19, 84, 87, 89, 91, 92, 93, 95, 113, 115, 122, 126, 128
Enjeux 2, 3, 4, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 35, 36, 41, 44, 45, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 64, 65, 66, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 83, 85, 89, 90, 91, 92, 95, 101, 105, 106, 110, 113, 121, 126, 127, 128, 139
ENS 6, 34, 35, 57, 71, 72, 77, 78, 95, 139
Enseignement 4, 53, 62, 64, 66, 92, 94, 126
Entreprises 15, 17, 57, 60, 61, 64, 67, 101, 108, 117, 124, 128
Équipe 2, 7, 11, 12, 14, 19, 33, 39, 79, 83, 84, 87, 88, 89, 106, 108, 113, 115, 119, 120, 121, 122, 124, 131, 134
ERC 72, 77
Espaces naturels sensibles 6, 34, 35, 57, 71, 72, 77, 78, 95, 139
Espaces urbains 64
Espaces verts 61, 64, 67, 98
Espèces exotiques envahissantes 23, 24, 30, 43, 44, 53, 64, 67, 95, 127, 133, 139
Établissements d'enseignement 4, 53, 62, 64, 66, 92, 94, 126
Établissements de recherche 38, 45, 88, 93, 108, 113, 126
Ethnobotanique 28, 36, 38, 41, 65, 84, 95, 98, 100
Étudiants 4, 39, 66, 83, 84, 94, 108, 123, 127
Éviter/Réduire/Compenser 72, 77
Exogène 53, 67
Exotique 23, 24, 30, 43, 44, 53, 64, 67, 95, 127, 133, 139
Expertise 3, 4, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 26, 35, 37, 39, 43, 45, 49, 53, 57, 60, 61, 62, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 83, 84, 87, 93, 94, 105, 106, 110, 111, 113, 116, 125, 127, 128

Expositions 38, 87, 92, 93, 95, 99, 106, 119
Ex situ 49, 50, 54, 56, 58, 78, 93, 95, 99, 120, 137, 138

F

Fauchage tardif 63
Faune 49, 53, 65, 67, 79, 138, 139
Financement participatif 106, 116
Financements européens 106, 116
Fleurissement 53, 61, 64, 67, 95, 99, 100
Flore exotique envahissante 23, 24, 30, 43, 44, 53, 64, 67, 95, 127, 133, 139
Flore vasculaire 3, 4, 11, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 39, 54, 55, 58, 74, 93, 134
Foin 61, 62
Fonds documentaire 26, 38, 120
Fonge 3, 5, 11, 19, 23, 24, 26, 28, 33, 36, 37, 38, 39, 45, 55, 111, 112, 127
Forêts 5, 16, 23, 33, 36, 44, 49, 57, 59, 61, 62, 66, 78, 91, 92, 93, 101, 110, 116, 133, 139
Forêts anciennes 5, 16, 33, 36, 44, 49, 57, 59, 61, 66, 116
Formation 4, 15, 32, 33, 50, 53, 57, 63, 64, 66, 71, 83, 84, 89, 94, 95, 96, 100, 106, 108, 110, 113, 120, 124, 126, 127, 129
Friches industrielles 61
Fruitiers 63, 100
FSC 62, 139

G

Génétique 16, 30, 32, 56, 58, 65
Gestion conservatoire 43, 60, 71, 78, 94
Gestionnaires d'espaces naturels 57, 71, 72, 78, 128
GIP 112, 116, 139
Grand Lyon 16, 29, 40, 56, 91
Groseilliers 100

H

Habitats naturels 2, 3, 6, 7, 23, 24, 28, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 45, 56, 57, 59, 71, 76, 92, 111, 125, 126, 128, 139
Haies 63
Haute-Loire 7, 9, 99, 100, 114, 118, 119, 123, 126, 132, 134

Haute-Vienne 7, 9, 112, 134
Herbariorum 39
Herbicides 64, 95
Herbier 11, 23, 37, 39, 93
Hiérarchisation 33, 49, 54, 55, 56, 57, 67, 72, 75, 78, 123
Hot-spots 29

I

Index seminum 50, 58, 100
INRA 15, 64, 76, 100, 111, 126, 139
Insectes 65, 139
In situ 53, 54, 58, 60, 95
Inventaire 6, 11, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 41, 55, 72, 75, 95, 96, 98, 125, 128, 134, 135, 138
Investissement 3, 19, 25, 51, 73, 85, 105, 106, 111, 113, 118, 119
IRSTEA 76, 111, 126, 139

J

Jardins 4, 19, 37, 38, 58, 67, 84, 92, 93, 95, 97, 98, 99, 100, 106, 116, 118, 119, 120, 129, 138
Journalistes 43, 83, 86, 87, 89, 92

L

Laboratoire 5, 97, 101, 106, 120, 137
Lichens 3, 23, 24, 28, 33, 40, 74
Limoges 7, 9, 78, 91, 94, 112, 113, 114, 126, 127, 134
Limousin 5, 7, 9, 12, 28, 32, 33, 54, 55, 112, 126, 134, 135, 144
Listes rouges 5, 6, 12, 16, 30, 35, 49, 54, 55, 56, 57, 64, 72, 75
Livradois-Forez 7, 35, 114, 119, 127, 132
Loire 7, 9, 12, 35, 40, 55, 56, 99, 100, 112, 114, 118, 119, 123, 126, 132, 134
Loisirs de plein air 43, 53, 64, 84, 97, 98
Lozère 9, 29, 55
Lycées 66, 92, 126
Lycées agricoles 66, 92, 126
Lyon 16, 29, 40, 56, 64, 78, 91, 100, 113, 114, 126, 127

M

Macro-algues 3, 24, 26, 28, 33, 39
Management 108, 122
Manifestations 38, 86, 92, 106, 119, 126
Marchés publics 106, 116
Mécénat 101, 106, 116
Médias 43, 83, 86, 87, 89, 92
Médiation scientifique 15, 83, 84, 90, 91
Menaces 32, 40, 43, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 67, 71, 75, 95
Messicole 49, 53, 62, 66
Mézenc 62, 66, 132
Microendémisme 56
Milieux ouverts herbacés 36, 53, 59, 62, 63, 112, 116
MNHN 41, 92
Modélisation 11, 28, 31, 32, 72, 76
Monts d'Ardèche 56
Musées d'histoire naturelle 92
Mutualisation 74, 111, 128

N

Natura 2000 34, 35, 36, 57, 71, 72, 76, 77
Noms vernaculaires 30, 36, 41, 95, 98
Notoriété 3, 83, 84, 86, 87, 91, 116
Nouvelle-Aquitaine 9, 72, 75, 111, 112, 113, 115, 126, 127

O

Observatoire 3, 23, 26, 29, 30, 37, 43, 44, 50, 55, 95, 112
OFSA 23, 75, 127, 139
Oiseaux 65
ONB 45, 139
ONCFS 57, 72, 79, 126, 139
ONEMA 57, 72, 79, 126, 139
ONF 56, 72, 79, 139
Organisations professionnelles 108, 127

P

PAEC 71, 139
Papillons 65
Parc informatique 120
Parcs naturels régionaux 12, 34, 35, 36, 49, 55, 56, 71, 79, 92, 100, 108, 127, 139
Partenariat 6, 7, 9, 15, 16, 32, 33, 34, 41, 42, 53, 55, 59, 60, 66, 76, 79, 88, 98, 99, 100, 101, 112, 119, 120, 125, 127
Partenariats publics/privés 106, 116
Participatifs 26, 32, 33, 40, 41, 56, 88, 95, 96, 108, 116, 128
Participation statutaire 106, 115

Patrimoine végétal domestique 49, 84, 100
Paulhaguet 7, 114, 119, 132
Paysage 4, 12, 16, 24, 34, 35, 36, 38, 44, 49, 55, 56, 59, 61, 72, 74, 78, 83, 97, 105, 111, 112, 115, 125, 127, 133, 139
PBAC 57, 65, 139
Pêche 98
Pédagogie 4, 50, 53, 57, 62, 64, 66, 92, 94, 126
PEFC 62, 139
Photographie 38, 137
Phytosociologie 11, 23, 24, 32, 34, 35, 38, 49, 55, 93, 94, 113, 133, 138
PIFH 23, 71, 74, 75, 139
Pilat 35, 36
Plans d'actions 12, 57
Plans nationaux 19, 57, 65, 139
PLU 16, 61, 71, 72, 75, 78, 139
PNA 19, 57, 65, 139
PNR 12, 34, 35, 36, 49, 55, 56, 71, 79, 92, 100, 108, 127, 139
Pôle d'information flore-habitats 23, 71, 74, 75, 139
Police de l'environnement, de la nature 30, 50, 56, 57, 71, 79
Politique éditoriale 93
Pollinisateurs 65
Pollution 45, 93
Pommiers 49, 84, 99, 100
Prairies 15, 16, 63, 65, 66, 91, 93, 101
Presse 43, 83, 86, 87, 89, 92
Prodrome 34
Protocole 42, 58, 77
Publication 4, 11, 12, 15, 30, 31, 32, 42, 55, 66, 67, 83, 87, 90, 92, 93, 96

R

Randonnée 98
RBD 79
Réchauffement climatique 41, 43, 44, 95
Recherche 15, 17, 26, 28, 33, 38, 41, 44, 45, 56, 58, 61, 62, 64, 65, 71, 72, 75, 76, 83, 88, 90, 92, 93, 95, 98, 106, 108, 111, 113, 116, 122, 125, 126, 127, 129, 133, 139
Reconnexion 61
Référentiels 23, 24, 30, 31, 34, 40, 41, 42, 74, 96, 122, 139
Réforme territoriale 19, 74, 89, 106, 112, 126
Régénération 39, 53, 54, 60, 61, 79, 139
Régions naturelles 24, 31, 34, 36
Réglementation 30, 50, 57
Relève naturaliste 84, 94
Renaturation 39, 53, 54, 60, 61, 79, 139

Rencontres végétales 88, 96
Réseau de conservation 57, 95
Réseau de correspondants 7, 30, 34, 37, 39, 40, 41, 84, 87, 94, 95, 96, 108, 113, 129, 133
Ressources documentaires 23, 26, 38, 41, 76, 78, 84, 93, 135
Ressources humaines 3, 108, 121
Restauration 39, 53, 54, 60, 61, 79, 139
Revégétalisation 53, 61, 64, 67
Rhône-Alpes 7, 9, 11, 12, 23, 33, 34, 54, 55, 67, 71, 72, 74, 111, 112, 113, 114, 115, 126, 127, 132, 133, 134, 144
Ribes 38, 100
RNF 56
RNR 78, 95, 139

S

Saint-Étienne 91, 133
Savoirs populaires 30, 36, 41, 95, 98
SCAP 30, 61, 72, 75, 78, 139
Sciences humaines 83, 98, 110, 113
SCOT 16, 71, 75, 139
Semences 49, 50, 53, 56, 58, 59, 61, 64, 78, 137
Semences locales 49, 53, 64
Sensibilisation 6, 13, 15, 50, 57, 75, 83, 84, 89, 91, 92, 95, 98, 100, 101
Services écosystémiques 49, 59, 63, 112
SI-Flore 71
Signalétique 87, 99, 106, 118, 119
SINP 12, 23, 32, 37, 41, 42, 71, 74, 76, 111, 127, 139
Site internet 67, 86, 92, 144
SRADDET 61, 139
SRCE 6, 35, 61, 72, 78, 139
Stratégie 2, 3, 4, 6, 12, 13, 15, 19, 24, 26, 28, 30, 33, 36, 40, 41, 43, 44, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 67, 75, 76, 83, 84, 87, 90, 91, 95, 98, 113, 115, 123, 127, 128, 144
Stratégie de conservation 3, 30, 40, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 95
Suivis 26, 29, 44, 45, 54, 56, 57, 60, 63, 76, 77, 78, 127
SULIM 113, 139
Sylviculture 16, 62, 97
Syndicat mixte 4, 7, 12, 19, 87, 89, 106, 114, 115, 126, 131, 132
Synsystèmes 34
Syntaxons 3, 45, 49, 53, 55, 59, 138
Système d'information 23, 26, 33, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 71, 72, 74, 127, 135

T

Taxonomie 23, 24, 30, 31, 32
TAXREF 31, 42, 74, 139
Territoire d'agrément 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 14, 19, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 45, 49, 55, 57, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 71, 79, 84, 86, 92, 93, 94, 96, 105, 106, 112, 113, 115, 122, 125, 126, 127, 129, 139
Terroirs 14, 24, 35, 36, 49, 55
Tourisme 17, 53, 64, 84, 98
Trame bocagère 53, 63
Trame forestière 49, 53, 62
Trame herbacée agro-pastorale 36, 53, 59, 62, 63, 112, 116
Trames 3, 24, 35, 36, 49, 53, 59, 61, 63, 66
Trame verte et bleue 6, 16, 35, 59, 61, 72, 75, 78, 139
Tribunaux 71, 72, 79
TVB 6, 16, 35, 59, 61, 72, 75, 78, 139

U

Universités 38, 44, 45, 76, 88, 91, 93, 94, 98, 123, 126, 127
Urbanisation 16, 78, 105, 111

V

Végétalisation 61, 64
Végétal local 61, 64, 100
Végétation 3, 4, 5, 7, 11, 12, 15, 16, 23, 24, 26, 28, 34, 35, 36, 38, 41, 43, 44, 45, 49, 50, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 71, 76, 77, 78, 79, 93, 95, 101, 111, 112, 113, 126, 127, 129, 134, 135, 138, 139
Veille 26, 38, 40, 43, 44, 78, 108, 111, 122
Verger 49, 84, 99, 100
Villes thermales 98

W

Web 38, 39, 40, 41, 42, 66, 71, 83, 86, 87, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 106, 112, 120

Z

ZNIEFF 6, 55
Zones humides 12, 14, 16, 36, 59, 61, 71, 75





Rapport stratégique 2018-2023

Conservatoire botanique national du Massif central

Ce document présente la stratégie du Conservatoire botanique national du Massif central élaborée dans le cadre de sa demande de renouvellement d'agrément national pour la période 2018-2023. De nombreuses informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du CBN Massif central, n'hésitez pas à le consulter : www.cbnmc.fr

• Ont collaboré à la rédaction et à la relecture :

Philippe ANTONETTI, Jaoua CELLE, Laurent CHABROL, Guillaume CHOISNET, Arnaud DESCHEEMACKER, Nicolas GUILLERME, Vincent HUGONNOT, Pierre-Marie LE HÉNAFF, Christophe LEGIVRE, Jacques-Henri LEPRINCE, Vincent LÉTOUBLON, Luce MANSOT, Olivier NAWROT, Pascale NOËL, Stéphane PERERA, Marine POUVREAU, Romain PRADINAS, Benoît RENAUX, Juliette TILLIARD-BLONDEL, Thierry VERGNE, Véronique WALLET

Ainsi qu'Émilie ARDOUIN, Valérie BOIREL, Pascal CARRÈRE, Patrick CHEGRANI, Stéphane CORDONNIER, Capucine CROSNIER, Alain DINDELEUX, Sandrine GARDET, David HAPPE, Nathanaël LEFEBVRE, Jean-Paul MANDIN, Sylvie MARTINANT, Véronique MOREL, Pierre MOSSANT, Nadine NOGARET, Andy PAPA COSTIA, Christophe THÉBAUD, Maryse TORT, Dominique VERGNAUD.

• Direction éditoriale :

Nathalie BOUDOUL, Madeleine DUBOIS, Bruno DE FOUCAULT, Vincent LÉTOUBLON.

• Coordination de projet et mise en page :

Stéphane PERERA.

• Photos :

Arnaud DESCHEEMACKER, Luc OLIVIER, Stéphane PERERA, Marine POUVREAU.

• Impression :

Octobre 2018 - Imprimerie Coopérative des Sucs

Conservatoire botanique national du Massif central © 2018

www.cbnmc.fr

Conservatoire botanique national du Massif central

Siège & antenne Auvergne

Le Bourg
43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
Téléphone : 04 71 77 55 65
Télécopie : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site Internet : www.cbnmc.fr

Antenne Limousin

SAFRAN
2, avenue Georges Guingouin
CS80912 - Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Téléphone : 05 55 77 51 47

Antenne Rhône-Alpes

Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
Téléphone : 04 74 59 17 93

